



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Mission de l'Equipement et de l'Habitat

Unité de Gestion du Budget par Objectifs

Projet Annuel de Performance

Mission

Equipement et Habitat

PAP 2023

Mars 2023

SOMMAIRE

CHAPITRE I. Présentation Générale de La Mission

Présentation de la Stratégie de la Mission.....	
Présentation des programmes de la Mission.....	
Budget et cadre des dépenses à moyen terme de la Mission.....	

CHAPITRE II. Présentation des Programmes de La Mission

PROGRAMME 1 : Infrastructure Routière

Présentation du Programme 1 et de sa stratégie.....	
Objectifs et indicateurs de performance du programme1.....	
Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme du programme 1.....	

PROGRAMME 2 : Protection des zones urbaines, du Littoral ET Maîtrise d'Ouvrage

Présentation du Programme 2 et de sa stratégie.....	
Objectifs et indicateurs de performance du programme2.....	
Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme du programme	

PROGRAMME 3 : Aménagement Urbanisme et Habitat

Présentation du Programme 3 et de sa stratégie.....	
Objectifs et indicateurs de performance du programme3.....	
Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme du programme 3.....	

PROGRAMME 9 : Pilotage et Appui

Présentation du Programme 9 et de sa stratégie.....	
Objectifs et indicateurs de performance du programme9.....	
Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme du programme 9.....	

ANNEXES

Fiches Indicateurs.....	
-------------------------	--

Fiches Operateurs Publics.....

Fiches genre

CHAPITRE PREMIER :

PRESENTATION GENERALE

DE LA MISSION

1. La Stratégie de la Mission

La stratégie de la Mission Equipement et Habitat consiste à veiller à la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matières d'infrastructures, aménagement territorial, habitat, protection des villes contre les inondations dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de renforcer les déterminants de l'économie nationale afin de la promouvoir .

Dans ce sens, les principaux axes de la Mission sont : l'infrastructure routière, protection des zones urbaines contre les inondations et protection du littoral contre l'érosion marine, maîtrise de la répartition de la population et des activités économiques en plus de l'accès au logement décent pour toutes les classes sociales.

Les principaux axes stratégiques de la Mission consiste en l'infrastructure routière, la protection des villes contre les inondations, la maîtrise de la répartition de la population et des activités économiques sur tout le territoire et d'offrir un logement décent pour toutes les classes sociales.

La vision de la Mission peut être définie à travers la mise en œuvre des plans de développement quinquennaux et consiste principalement en :

- Le parachèvement d'une infrastructure moderne, sécurisée et qui répond aux standards internationaux et la connexion de toutes les régions du pays pour assurer la pérennité du trafic routier et la sécurité des usagers et limiter les embouteillages, à cet effet, on a programmé la réalisation de 1323 km d'autoroutes à l'horizon 20230 ainsi que 2000 km de routes express dont 540 en dehors des zones urbaines.
- Limiter les dangers des inondations sur tout le territoire national , une étude stratégique a été lancée dans le cadre du « Projet national pour la protection contre les inondations » jusqu' à 2050, ainsi que l'actualisation des études techniques au niveau des villes en pleine croissance.

- La délimitation et la révision des limites du domaine public maritime, l'élargissement et le réaménagement des ports maritimes et la maîtrise des bâtiments civils en tant que maître d'ouvrages délégués à travers l'économie d'énergie, et la réalisation d'études architecturales genrées.
- La répartition de la population et des activités économiques dans le but d'établir un développement durable et équitable et intégré entre toutes les régions ainsi que l'élaboration d'un aménagement urbain durable des villes et communautés rurales et la promotion de l'habitat social et abordable avec la garantie de l'égalité des chances, 41000 logements et lots ont été programmés à l'horizon 2025.

La stratégie de la Mission se traduit sur le plan international à travers son adhésion dans différents programmes internationaux tels que le Programme des Nations Unies (ONU-Habitat), qui a pour but d'aider les villes et les villages à réaliser les objectifs de développement durable, notamment, en ce qui concerne la lutte contre les constructions anarchiques, en plus du projet de la route Transsaharienne (RTS) qui traverse le Sahara sur une longueur de plus de 9022 km pour relier les pays du Maghreb à ceux de la rive sud du Sahara. C'est un réseau ramifié articulé autour de l'axe Alger-Lagos (Sud-Ouest du Nigéria) et relie la Tunisie au Mali et au Tchad, sans oublier ses projets avec le centre arabe de protection des dangers des séismes et autres catastrophes naturelles dont le rôle est principalement la recherche scientifique pour la localisation des séismes, glissements et autres catastrophes et trouver des solutions appropriées pour y remédier.

la Mission a également adhéré au projet de L'économie bleue qui vise à approfondir le partenariat entre les Etats Méditerranéens dans le domaine de l'économie bleue durable et son développement à travers l'industrie, le gaz, le pétrole, le tourisme, le transport, l'économie maritime...

on peut diagnostiquer la réalité du secteur à travers les points forts des infrastructures modernes qui permettent de classer la Tunisie à très haut niveau international , de plus de la stratégie claire de ses plans de développement dans tous ses domaines d'intervention , en effet la Mission s'est inscrite dans la modernisation et supervise toutes ses structures sur les niveaux central et régional, en plus de la bonne autonomie de gestion de ses entreprises sous tutelle et l'expérience de ses cadres et son fort partenariat avec les institutions financières nationales et étrangères. Cependant, le secteur encourt quelques lacunes dont on cite , principalement, le manque de financement qui engendre un retard au niveau des projets du maintien routier, à côté des lourdes dettes des entreprises sous tutelle et leur dépendance du budget de l'Etat et des exigences des bailleurs étrangers, ainsi que l'exigence de la numérisation pour plus d'efficacité ,de transparence et de qualité dans ses services fournis et l'obligation du renforcement en ressources humaines à travers le recrutement et les mutations internes.

Sur le plan de l'équité entre Femmes et Hommes et de l'égalité des chances ,des priorités de la Mission, sont l'élaboration d'un cadre de performance en 2023 comprenant des objectifs et des indicateurs genrés ,les priorités de la mission sont le désenclavement des zones intérieures par des réseaux de pistes rurales qui permettront aux habitants d'accéder aux services de la santé publique, de l'économie, de l'enseignement...pour maîtriser l'abandon scolaire et améliorer les indicateurs de santé et assurer l'intégration économique. La mission travaille également sur le développement des textes juridiques et législatifs au profit des femmes pour leur permettre de bénéficier des différents programmes de logement ainsi que leur nomination dans des postes de prises de décision au même pied d'égalité que leur collègues Hommes.

2- Les programmes de la Mission

La cartographie des programmes de la Mission Equipement se compose de trois programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui répartis comme suit :

Programme de l'infrastructure routière,

Programme de la Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages,

Programme de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat,

Programme de Pilotage et d'Appui.

La cartographie de la Mission se présente comme suit :

Programme 1 : Infrastructure Routière	Programme 2 : Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages	Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Programme 9 : Pilotage et Appui
Sous – Programme central : SP 1 : Central : Développement et Entretien de l'Infrastructure Routière	SP 1 Central : Protection des zones urbaines contre les inondations	SP 1 Central : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	SP 1 Central : Pilotage
	SP 2 Central : Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages		SP 2 Central : Appui
24 SP Régionaux	24 SP Régionaux	24 SP Régionaux	24 SP Régionaux

3- Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la Mission

A- Budget de la Mission :

Tableau 1
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2023
selon la nature des dépenses

Unité (MD: Mille Dinars)

Nature des dépenses		Réalizations 2021	L.C.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Evolution	
					Montant (2)-(1)	Taux %
Rémunérations publiques	crédits d'engagement	109903	120486	122500	2014	101,67%
	crédits de paiement	109753	120486	122500	2014	101,67%
Moyens de services	crédits d'engagement	58901	58632	60461	1829	103,12%
	crédits de paiement	58525	58632	60461	1829	103,12%
Interventions publiques	crédits d'engagement	158904	193809	223809	30000	115,48%
	crédits de paiement	158904	193809	223809	30000	115,48%
Dépenses d'investissements	crédits d'engagement	1512479	1098102	1330710	232608	121,18%
	crédits de paiement	948545	1183975	1475420	291445	124,62%
Autres dépenses	crédits d'engagement	172200	800	1310	510	163,75%
	crédits de paiement	172200	800	1310	510	163,75%
Total Mission	crédits d'engagement	2012387	1471829	1738790	266961	118,14%
	crédits de paiement	1447927	1557702	1883500	325798	120,92%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Tableau 2
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2023
Par programmes

Unité (MD: Mille Dinars)

Programmes		Réalizations 2021	L.C.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Evolution	
					Montant (2)-(1)	Taux %
Programme 1: Infrastructure Routière	crédits d'engagement	1685653	1077424	1177910	100486	109%
	crédits de paiement	1088204	1223406	1377540	154134	113%
Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral et Maitrise d'Ouvrages	crédits d'engagement	166568	217165	374675	157010	172%
	crédits de paiement	133381	135043	227575	92532	169%
Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	crédits d'engagement	116920	129465	138107	8642	107%
	crédits de paiement	190154	149895	228387	78492	152%
Programme 9 : Pilotage et Appui	crédits d'engagement	43246	47775	48098	323	101%
	crédits de paiement	36188	49358	49998	640	101%
Total Mission	crédits d'engagement	2012387	1471829	1738790	266961	118%
	crédits de paiement	1447927	1557702	1883500	325798	121%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Le budget de la mission de l'Équipement pour l'année 2023 est estimé à 1883500 MD contre 1557702 MD pour l'année 2022, soit une augmentation de 325798 MD (21 %), et ces crédits se répartissent comme suit :

- Les Dépenses de Rémunérations pour l'année 2023 s'élèvent à 122500 MD contre 120486 MD en 2022, soit une augmentation de 2014 MD (1,67%), tandis que les moyens de services s'élèvent à 60461 MD contre 58632 MD en 2022, soit une augmentation de 1829 MD (3,12 %) et des dépenses d'interventions seront de 223809 MD contre 193809 MD en 2022, soit une augmentation de 20000 MD (9,81 %) sous forme de transfert au profit de l'opérateur public « Tunisie Autoroutes » .

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été estimées à 1475420 MD pour l'année 2023 contre 1183975 MD pour l'année 2022, soit une augmentation de 291445 MD, avec un taux de (24,62%) pour l'achèvement des projets en cours.

Ces crédits sont répartis entre les programmes comme suit :

- Le programme 1: 1377540 MD, ce qui représente un pourcentage de 73,15%
- Le programme 2 : 227575MD, ce qui représente un pourcentage de 12,08%
- Le programme 3: 228387 MD, ce qui représente un pourcentage de 12,1 %
- Le programme 9 : 49998 MD, ce qui représente un pourcentage de 2,65 %

B- Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2023-2025)

Tableau 3

**Le cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025) de la Mission:
Répartition par Dépenses (crédits de paiement)**

Nature des dépenses	Réalisation 2021	L.C.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Rémunérations publiques	94011	120486	122500	125750	133770
Moyens de services	58525	58632	60461	62275	64143
Interventions publiques	158904	193809	223809	230159	244902
Dépenses d'investissements	947072	1183975	1475420	1518460	1613745
Autres dépenses	172200	800	1310	1356	1440
Total	1447927	1557702	1883500	1938000	2058000

Tableau 4
Le cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025) de la Mission:
Répartition par Programme (crédits de paiement)

PROGRAMMES	Réalisation 2021	L.C.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Programme 1: Infrastructure Routière	1088204	1223406	1377540	1417465	1505075
Programme 2 : Protection des littoral et zones urbaines et du Maitrise d'Ouvrages	133381	135043	227575	234178	248812
Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	190154	149895	228387	234986	249728
Programme 9 : Pilotage et Appui	36188	49358	49998	51371	54385
Total	1447927	1557702	1883500	1938000	2058000

On note au cours de l'année 2023 une évolution de 1,67% du budget des Rémunérations publiques par rapport aux crédits inscrits en 2022, et une évolution de 2,65% au cours de l'année 2024 et de 6,38% au cours de l'année 2025 due principalement aux recrutements réalisés au titre de l'année 2021 ainsi que l'échelonnement, les promotions et les nominations.

Une augmentation annuelle de 3,12% des Moyens de services durant la période 2023-2025 et de 15,48% des Interventions publiques durant 2023 ont été approuvée, compte tenu des transferts de crédits par le programme 1 au profit de l'opérateur public « Tunisie Autoroutes », puis une évolution de 2,92% en 2024 et une augmentation de 6,28% en 2025.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont enregistré une importante évolution de 24,62% au cours de l'année 2023 par rapport à 2022, et de 2.92% en 2024 et de 6,28% en 2025. Cette augmentation est due principalement à la taille colossale des projets en cours tels que le Projet du Pont de Bizerte et de l'autoroute de Tunis- Jelma, pour le programme 1 et les projets de l'entretien des ouvrages hydrauliques, de la protection du littoral et la construction des bâtiments civils pour le programme 2 et les projets de lancement de nouvelles études d'aménagement du territoire et d'urbanisme et du développement des gouvernorats , ainsi que les études ATLAS et le lancement du système informatique pour la gestion du foncier par l'opérateur public OTC « Office de la Topographie et du Cadastre » et l'achèvement des projets de réhabilitation des quartiers populaires PRAQH 1^{ère} et 2^{ème} générations et le projets d'acquisition de logements dans le cadre du programme du 1^{er} logement pour le programme 3.

Chapitre II :
Présentation des
Programmes de la Mission

Programme 1 : Infrastructure Routière

Responsable Programme : Slah Zouari

Date de nomination « Responsable Programme » :

07 février 2020

1- Présentation du programme :

1-1 la stratégie du programme :

Le Programme 1 veille à ce que les infrastructures routières soient adaptées aux exigences de la vie économique et sociale afin de relier les différentes parties du pays de manière à assurer la fluidité et la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers (citoyens, citoyennes, secteur privé et secteur public) en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux et du développement de la flotte automobile nationale.

Sur cette base, le Programme 1 dispose d'un ensemble d'engagements internationaux, comme le préconise le Document d'orientation Tunis 2035 (version préliminaire) sur la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda africain 2063. Le Programme apporte une contribution significative à la réalisation de l'Objectif 9 de développement durable et, en particulier, de l'un de ses objectifs (9-5-1) créer une infrastructure de haute qualité, durable et flexible en fonction des besoins spécifiques de tous les usagers ; Et c'est en travaillant sur :

- Premièrement, assurer la durabilité et la rationalisation du trafic afin de faciliter les déplacements pour répondre aux demandes des citoyens, en particulier des groupes vulnérables, y compris les femmes et le tissu économique (entrepreneurs, entrepreneuses, temps de circulation...) L'une des priorités de l'investissement est de compléter le réseau des autoroutes et de relier les gouvernorats de l'intérieure aux gouvernorats côtières en s'engageant dans la réalisation de l'autoroute Tunis-Jelma et le dédoublement des routes (liaison Tataouine autoroute A1 à Mednine) et la réalisation des déviations de villes (Déviation Thala à Kasserine)

- Deuxièmement, assurer la sécurité des usagers de la route. Le programme 1 prévoit l'acquisition d'un réseau de routes structurées équipées d'installations modernes, le développement d'un réseau de routes classée conforme aux normes internationales

(largeur égale ou supérieure à 7 mètres) et l'entretien périodique des routes pour réduire ainsi le risque d'accidents de la circulation et prévoit aussi l'entretien périodique des pistes rurales affectant les groupes vulnérables;

-Troisièmement, compte tenu des aspects esthétiques et environnementaux, compte tenu du développement de la flotte nationale, le Programme 1 développe la recherche scientifique dans le domaine des matériaux utilisés pour la réalisation et l'entretien des routes. Un accord de partenariat a été signé entre le Ministère de l'équipement et de l'habitat et le Centre français (CEREMA) pour la mise en œuvre du programme d'élimination des déchets de construction et de démolition et sa conversion en matériaux routiers dans le cadre du projet "RE MED". D'autre part, le Centre d'Essais et des Techniques de Construction (CETEC) a conclu un accord avec l'École nationale des ingénieurs de Tunisie et la Chambre nationale des producteurs de ciment, qui met l'accent sur le développement de l'utilisation du ciment dans la construction et l'entretien des routes en fonction du traitement du matériau sur le site.

Le programme contribue également à la réalisation de l'objectif de développement durable 5, "Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles", en intégrant une approche genre dans la planification, la programmation et la budgétisation pour l'élimination de toutes les formes de discrimination et la réalisation de l'égalité de développement, des droits et des devoirs entre les citoyens, qu'ils soient urbains ou ruraux. Le Programme 1 considère que les femmes rurales sont des groupes vulnérables dans la société, bien qu'elles jouent un rôle de premier plan dans le développement et la sécurité alimentaire des zones rurales. Ils constituent 58% de la main-d'œuvre paysanne, dont 15% sont d'œuvre fixe. Ainsi, donner à ce groupe de la société les soins nécessaires contribuera à aider les femmes rurales à avoir des chances égales entre elles et les hommes dans divers domaines économique, sociales, sanitaire et culturel. Les femmes et les filles restent les plus touchées en l'absence d'infrastructures adéquates.

En effet, la réalité du secteur des ponts et chaussées est caractérisée par :

- Un réseau de routes s'étendant sur environ 20 mille kilomètres de routes classés avec 84 % de routes revêtues et un réseau de voies rurales de 58,3 kilomètres de long, dont 45 % sont revêtues selon les données de la Direction de l'exploitation et de l'entretien des routes au 31 décembre 2022.

- Il y a actuellement environ 743 km de autoroutes dans tout le pays, dont environ 571 km (Tunisie, Ras Jedir) sont situés sur la bande côtière (70 %) et 172 km à l'intérieur (Tunisie, Bizerte, 51 km, Tunisie, Bousalem, 121 km)

- Ces dernières années les crédits de paiement diminuent par rapport aux besoins du secteur
- La retraite de plusieurs agents ou le départ de certains cadres techniques, des ingénieurs, du pays dans le cadre de la coopération artistique.

Toutefois, le Programme 1 vise à atteindre les indicateurs quantitatifs et les objectifs suivants pour 2035 :

- Atteindre 1300km d'autoroutes
- Atteindre 2000 km de routes express
- Atteindre 33 000 km de pistes rurales aménagés et revêtues
- Achèvement de la liaison permanente avec la ville de Bizerte et le pont de Djerba
- Atteindre 20 000 km de route aménagés
- Atteindre 14 000 km de routes renforcés en BB

Pour y parvenir, le Programme 1 repose sur deux axes stratégiques principaux : premièrement, le développement du réseau autoroutier, des routes classées et des pistes rurales sur tout le territoire du pays, permettant à toutes les femmes et à tous les hommes usagés d'accéder aux infrastructures et réduisant les disparités entre les régions. Le deuxième est le maintien de l'infrastructure routière existante et des pistes rurales pour maintenir leur fonctionnalité. La priorité est donnée au deuxième axe lors de l'allocation des crédits et des nouveaux projets.

1-2 Les structures intervenantes :

Les structures suivantes contribuent à la réalisation des objectifs et des indicateurs du programme 1, elles sont respectivement :

- La Direction Générale des Ponts et Chaussées et les diverses unités par objectifs qui lui appartiennent
- Les diverses directions régionales de l'Équipement
- Société Tunisie autoroute
- Centre d'Essais et des Techniques de Construction (CETEC)

2- Objectifs et Indicateurs de performance :

2-1 présentation des objectifs et indicateur de performance

- **Objectif 1-1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine**

Cet objectif contribue à la réalisation du premier axe stratégique, car le développement du réseau routier permet de suivre le rythme de l'augmentation du trafic de marchandises et du transport des personnes entre les différents gouvernorats et les pays voisins. Par conséquent, deux indicateurs ont été adoptés, l'un sur l'état d'avancement du plan autoroutier en vigueur et l'autre sur la proportion de routes conformes aux normes techniques (largeur égale ou supérieure à 7 mètres)

❖ **Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur**

Cet indicateur met en évidence la longueur des autoroutes en cours d'exploitation et de réalisation, compte tenu de leur rôle dans le renforcement de la connectivité entre les différentes régions du pays et la liaison du pays Tunisien aux frontières libyennes et/ou algériennes, et ce que cela engendre en termes de gain de temps et de sécurité pour les usagers, et en terme d'activité d'échanges commerciaux avec les pays voisins.

Estimation de l'indicateur 1.1.1 :

Indicateur de performance	Unité	Réalisation		Estimation		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	55,4	57,0	61,0	68,0	71,0

Les travaux de l'autoroute Gabes-Medenine d'une longueur de 84 km sont toujours en cours d'exécution (le taux d'avancement atteint 88% jusqu'à fin 2021). Cela aura une incidence sur les estimations de l'indicateur pour 2023. En ce qui concerne les estimations de 2024, nous espérons que les travaux de l'autoroute Tunis-Jelma progresseront de manière significative. L'autoroute Tunis-Jelma est d'une longueur de 186 km et la libération de l'emprise se poursuit avec un taux d'avancement de 37% à fin 2021. Quant aux travaux de l'autoroute Tunis Jelma, les quatre premier lots de 1 à 4 qui sont financés par le fonds arabe de développement économique et sociale

vont démarrer en octobre 2022 par contre les quatre lots de 5 à 8 qui sont financés par la banque européenne d'investissement vont démarrer au début de 2023.

❖ Indicateur 1.1.2 Taux de normalisation du réseau routier

Estimation de l'indicateur :

Cet indicateur met en évidence la longueur des routes classés d'une largeur égale ou supérieure à 7 mètres, ainsi que la longueur des routes en 2*2 voies en vue de leur rôle dans l'amélioration de la connectivité des différentes gouvernorats du pays et le gain de temps et de la sécurité pour les usagers et de stimuler les échanges commerciaux entre les divers régions et les pays voisins

Indicateur de performance	Unité	Réalisation		Estimation		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.1.2 Taux de normalisation du réseau routier	%	68,7	68,9	69,6	69,8	69,8

Cet indicateur est liée à plusieurs activités notamment activité 4 « voiries structurantes » (doublement de routes, déviation, construction d'échangeurs) et activité 5 « aménagement et développement du réseau routier classé ».

▪ Objectif 1-2 Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé et assuré leur sécurité

Cet objectif est lié à l'axe stratégique 1 du programme compte tenu de l'impact important des activités d'aménagement et d'entretien des pistes rurales sur la mobilité des femmes rurales pour accéder aux services de santé et d'éducation, ainsi que le marché du travail; ce qui contribue à améliorer ses conditions matérielles, sanitaires et éducatives et valorise sa contribution à la croissance économique de sa région en premier lieu et du pays en second lieu. Ces activités ont donc reçu l'importance nécessaire en termes d'allocation de crédits.

❖ Indicateur 1.2.1 taux cumulé d'aménagement des pistes rurales pour les femmes comme pour les hommes

Cet indicateur met en évidence l'évolution de la longueur du réseau de pistes rurales aménagées.

Estimation de l'indicateur 1.2.1:

Indicateur de performance	Unité	Réalisation		Estimation		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.2.1 taux cumulé d'aménagement de pistes rurales pour les femmes comme pour les hommes	%	46,79	45,9	46,3	46,6	47,1

L'indicateur a été adopté en tant qu'indicateur basé sur le genre visant à améliorer l'accès des femmes rurales aux services de santé et d'éducation et aux marchés de travail pour renforcer leur autonomisation économique. La valeur de l'indicateur a été maintenue pour les années 2023 et 2024. L'année 2021 a été marquée par le début des travaux de la première tranche des 912 km de pistes rurales, répartis sur 22 gouvernorats avec un financement du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, tandis que la deuxième tranche démarrera en 2023 et aura un impact sur les résultats de l'indicateur pour 2025.

▪ **Objectif 1-3 Le maintien de la qualité du réseau routier**

Cet objectif contribue à la réalisation du deuxième axe stratégique du Programme 1 et par la réalisation de l'activité C « entretien et exploitation du réseau routier classé » et de l'activité E « aménagement de sécurité routière et réparation des dégâts inondations ».

❖ **Indicateur 1.3.1 Indice de la qualité du réseau routier classé**

L'entretien des routes, pour maintenir la structure de la chaussée de la route et ces dépendances dans un état qui permet aux usagers de se déplacer facilement et commodément et qui leur assure la sécurité nécessaire, est une priorité du Programme 1. Cela se fait grâce aux efforts annuels du Ministère pour effectuer les tâches d'entretien courant (dépense de fonctionnement) et de maintenance périodique (dépense d'investissement).

Estimation de l'indicateur 1.3.1 :

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2021	2022	Estimation		
				2023	2024	2025
Indicateur 1.3.1 Indice de la qualité du réseau routier classé	%	66	67,9	69,9	71,8	73,7

L'atteinte de la valeur prévue de l'indicateur nécessite l'achèvement du programme d'entretien des années 2021 et 2022 pour la tâche de revêtement en béton bitumineux et le lancement du programme de l'année 2023. Ce dernier est composé de diverses tâches : revêtement en béton bitumineux, revêtement bicouches, la stabilisation des accotements, rechargement des accotements, et pour ajouter une esthétique au périmètre des routes des crédits sont alloué pour le curage et nettoyage des fossés et l'aménagement paysagé. Et afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, le programme prévoit aussi la signalisation horizontales et verticales.

2-2 Présentation des activités et sa relation avec les objectifs et les indicateurs :

Tableau N°1

Les actions et leviers d'actions

U=1000 dt

Objectifs	Indicateur	Estimation indicateur	Actions	Estimation Crédits des actions Paiement LF 2022	Leviers d'actions
Objectif 1-1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	61,0%	activité 1- Développement du réseau autoroutier	4 500	Consultation publique sur les projets de voirie en phase d'étude
			activité 2- Construction Autoroute Tunis – Jelma	160 000	Diffusion des mises à jour du Ministère (visites de terrain, projets...) sur les réseaux sociaux
	Indicateur 1.1.2 Taux de normalisation des routes (largeur supérieure ou égal à 7 mètres)	69,59%	activité 3- Construction du Pont de Bizerte	45 100	Diffusion des mises à jour du Ministère (visites de terrain, projets...) sur les réseaux sociaux
			activité 4- Voiries Structurantes	227 380	Élaboration de mécanismes spéciaux de traitement des plaintes pour les projets financés par la BEI -PMIR2 Élaboration du guide du "plan d'engagement des parties prenantes"
			activité 5- Aménagement et développement du réseau classé	70 100	Diffusion des mises à jour du Ministère (visites de terrain, projets...) sur les réseaux sociaux
			activité 6- Renforcement du réseau classé	24 100	Diffusion des mises à jour du Ministère (visites de terrain, projets...) sur les réseaux sociaux
			activité 7- Construction des ouvrages d'art	63 500	Diffusion des mises à jour du Ministère (visites de terrain, projets...) sur les réseaux sociaux
			activité 9- Études routières	5 000	Consultation publique sur les projets financés
			activité A- aménagement des voiries des villes	1 000	Assistance technique aux collectivités locales

			activité B-Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	1 000	Signature d'un accord de partenariat entre le Ministère de l'équipement et de l'habitat et le Centre français (CEREMA) pour la mise en œuvre du programme d'élimination des déchets de construction et de démolition dans les matériaux routiers grâce à la participation active du Centre d'Essais et des Techniques de Construction. ET ce dans le cadre du projet d'innovation pour développer l'économie circulaire pour une construction durable en Méditerranée "RE MED"
Objectif 1-2 Améliorer l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier et assurer leur sécurité	Indicateur 1.2.1: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales au bénéfice des femmes et des hommes	46,3%	activité 8- Aménagement des pistes rurales	97 920	Diffusion des mises à jour du Ministère (visites de terrain, projets...) sur les réseaux sociaux
			activité F- Revêtements des pistes rurales	2 000	Assistance technique aux collectivités locales
Objectif 1-3 : Maintenir la qualité du réseau routier	Indicateur 1.3.1: Taux du réseau routier classé de qualité	69,9%	activité C- Exploitation et Entretien du réseau classé	253 667	Visites sur le terrain pour inspecter les travaux
			activité D-Entretien des pistes rurales	111 188	Visites sur le terrain pour inspecter les travaux
			activité E-Sécurité routière et Réparation dégâts d'inondations	51 000	Visites sur le terrain pour inspecter les travaux et participation à des activités de sécurité routière
			activité Z-Activité support	260 085	il n'y a pas

2-3 Participation des acteurs publics à la réalisation du programme :

Société Tunisie Autoroute contribue à la réalisation du premier objectif stratégique du programme "Développement du réseau autoroutier et des routes classées au niveau national et maghrébin" en assurant la construction de l'autoroute Gabès-Médenine.

Après l'achèvement de ce tronçon la longueur totale exploitée sera de 745,3 km, ce qui facilite la circulation des personnes et des marchandises de l'extrême nord (Bizerte) et du nord-ouest (Bousalem à Jendouba) vers l'extrême sud (la frontière libyenne à Ras Al-Jdir), qui contribue à la dynamisation de la vie économique entre la Tunisie et les pays voisins. Quant au volume des crédits transférés à la société, s'élève à 200 millions de dinars pour l'exercice 2023.

Tableau N° 2
La contribution des Opérateurs publics à la performance du programme 1
« infrastructures routières »
Et le montant des crédits transférés

Opérateur public	Objectifs du programme auxquels l'opérateur public contribue	Les activités et projets les plus importants dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	montant des crédits Transférés - gestion 2023
Société Tunisie Autoroute	Objectif 1-1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Activité 1 - Le réseau autoroutier. Achèvement de la tranche 2 section relative à l'autoroute Gabès-Médenine (84 km)	200 milles Dinars

3- Budget et cadre des dépenses du programme à moyen terme 2023-2025 :

Tableau N°3
Estimation Budget du programme
Répartition suivant nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité =1000 dt

Désignation Dépenses		Réalisation	LFC 2022	Estimation	Différence	
		2021		2023	Montant (1)-(2)	(%) taux
Dépenses de rémunération	Crédit d'engagement	50 721,7	53 295,0	53 275,0	-20,0	0,0%
	Crédit de paiement	50 721,7	53 295,0	53 275,0	-20,0	0,0%
Dépenses de fonctionnement	Crédit d'engagement	49 281,6	47 830,0	49 265,0	1 435,0	3,0%
	Crédit de paiement	49 281,6	47 830,0	49 265,0	1 435,0	3,0%
Dépenses d'intervention	Crédit d'engagement	151 124,0	170 000,0	200 000,0	30 000,0	17,6%
	Crédit de paiement	151 124,0	170 000,0	200 000,0	30 000,0	17,6%

Dépenses d'investissement	Crédit d'engagement	1264525	806299	875370	69 071,0	8,6%
	Crédit de paiement	667 076,1	952 281,0	1 075 000,0	122 720,0	12,9%
Dépenses d'opérations financières	Crédit d'engagement	170 000,0			0,0	
	Crédit de paiement	170 000,0			0,0	
total général	Crédit d'engagement	1 685 652,3	1 077 424,0	1 177 910,0	100 486,0	9,3%
	Crédit de paiement	1 088 203,5	1 223 406,0	1 377 540,0	154 135,0	12,6%

Le tableau 3 présente l'évolution des crédits de paiement par nature de dépense pour le programme 1 « Infrastructures routières » pour la gestion 2023 avec un montant de 1377540 mdt ; ce montant est répartie suivant la nature économique de la dépense comme suit :

- Dépenses de rémunération : ils s'élèvent à 53 275 mille dinars, et ils représentent quasiment les mêmes crédits qui ont été alloué dans le budget 2022.
- Dépenses de fonctionnement : Il s'élève à 49 265 mille dinars, enregistrant une augmentation de 3% par rapport aux crédits de l'année 2022, qui sont des estimations qui tiennent compte des orientations gouvernementales consignées dans la circulaire de la présidence du gouvernement.
- Dépenses d'intervention : Il s'élève à 200.000 dinars, soit une augmentation de 17,65% par rapport aux crédits de 2022 au profit de la Société Tunisie Autoroutes.
- Dépenses d'investissement : Il s'élève à 1 075 000 mille dinars dont 400 000 mille dinars au titre des ressources de prêt extérieur employé, enregistrant une hausse de 12,9% par rapport aux crédits de la loi de finances complémentaire de l'année 2022.
- Dépenses d'opérations financières : Rien à signaler.

Tableau N°4
Cadre de dépenses à moyen terme (2023-2025)
Répartition suivant nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité =1000 dt

Dépenses Désignation	Réalisation 2021	LFC 2022	Estimation 2023	Estimation 2024	Estimation 2025
Dépenses de rémunération	50 721,7	53 295,0	53 275,0	54 688,4	58 176,3
Dépenses de gestion	49 281,6	47 830,0	49 265,0	50 743,1	52 265,2
Dépenses d'intervention	151 124,0	170 000,0	200 000,0	205 674,5	218 849,1
Dépenses d'investissement	667 076,1	952 281,0	1 075 000,0	1 106 359,2	1 175 784,4
Dépenses d'opérations financières	170 000,0				
Total sans tenir compte des ressources propres des établissements	1 088 203,5	1 223 406,0	1 377 540,0	1 417 465,2	1 505 075,0
Total y compris les ressources propres des établissements					

Le tableau 4 présente l'évolution des crédits de paiement par nature de dépense pour le programme 1 « Infrastructures routières » pour les années 2023, 2024 et 2025.

Les crédits de l'année 2023 s'élève à 1 377 540 mille dinars, enregistrant une augmentation de 13% par rapport à la Lois de Finance Complémentaire 2022 (1 223 406 mille dinars). Quant à l'année 2024, elle est estimée à 1.417.465,2 mille dinars, soit une augmentation de 3% par rapport aux estimations de l'année 2023. Quant à l'année 2025, elle s'élèvera à 1.505.075,0 mille dinars, soit une augmentation de 6% par rapport aux estimations de l'année 2024. Pour que le programme 1 puisse maintenir le même rythme des travaux et entreprendre et mener à bien les projets. Le tableau montre aussi :

- Dépenses de rémunération :

Presque les mêmes dépenses allouées ont été approuvées pour l'année 2022 à un taux de 0 %. Quant aux années 2024, une augmentation de 3 % a été approuvée, et une augmentation de 6 % a été approuvée en 2025 par rapport aux estimations de l'année 2024.

- Dépenses de fonctionnement :

Une augmentation annuelle de 3% a été allouée pour les dépenses de fonctionnement au cours des années 2023-2025. Il concerne trois activités : l'exploitation et l'entretien des routes classées, l'entretien des pistes rurales et l'activité appui.

- Dépenses d'intervention :

Des crédits au profit de la Société Tunisie Autoroute, d'un montant de 200 millions de dinars pour l'année 2023, 205,7 millions de dinars pour l'année 2024 et 218,9 millions de dinars pour l'année 2025, pour l'acquittement des obligations de la société envers les bailleurs de fonds étrangers et sa clientèle.

- Dépenses d'investissement :

L'année 2023 a connu une augmentation de 13% par rapport à la loi de finances complémentaire de l'année 2022, tandis que l'année 2024 enregistrera une augmentation de 3% par rapport à l'année 2023. De même, l'année 2025 enregistrera une augmentation de 6% par rapport à l'estimation de l'année 2024. Cela est dû au volume important de projets en cours, en particulier en ce qui concerne l'activité 2 et l'activité 3 et afin de maintenir un rythme acceptable d'achèvement des projets dans le reste des activités.

- Dépenses d'opérations financières : Rien à signaler.

Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages

Responsable du Programme : Nadia Gouider Trabelsi

Date de nomination « Responsable Programme » :

08 Avril 2022

1. Présentation du Programme 2

1-1 Stratégie du programme 2

La protection des individus et des biens (y compris le milieu naturel en général et le littoral en particulier) et la maitrise des ouvrages présentent un secteur stratégique qui a une importance absolue et qui fait partie des priorités de l'Etat puisqu'il joue un rôle principal dans le développement socio-économique et dans l'atteinte des objectifs du développement durable.

Et dans le cadre de l'harmonie du programme avec les attentes de l'Etat et de ses priorités, le programme 2 a mis le point sur la protection des villes contre les inondations, la protection du littoral contre l'érosion marine et la prévention contre les changements climatiques sans négliger la maitrise des ouvrages.

En relation avec les engagements internationales et nationales, le programme 2 s'intéresse à lier le cadre de performance et la déclinaison opérationnelle à l'approche genre par application de l'article 18 du LOB 2019 en intégrant l'approche genre dans toutes les phases du projet (programmation, études, travaux).

En plus le programme participe à atteindre quelques objectifs du développement durable (ODD) à savoir :

- l'objectif 11 (villes et communautés durables): en effet le programme assure la protection contre les inondations et le littoral contre l'érosion marine et il fournit des bâtiments civils écologiques et économiques en énergie.
- l'objectif 6 (eaux propres et assainissement): en effet, le programme exécute des ouvrages de collecte des eaux de ruissèlement et tous les réseaux divers relatifs aux bâtiments civils et aux ports.
- l'objectif 5 (égalité des sexes) et l'objectif 10 (réduire les inégalités), à travers l'introduction de l'approche genre dans les projets afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et pour favoriser l'exploitation des classes vulnérables des projets réalisés.
- enfin l'objectif 13 (lutte contre les changements climatiques), en tenant en compte les données relatives aux changements climatiques lors de la préparation de la stratégie de la protection contre les inondations et l'érosion marine et lors de la conception des ouvrages et des bâtiments civils.

En vue de développer les objectifs, de s'aligner aux innovations modernes et de renforcer les bases du programme, il est jugé nécessaire d'avoir recours à un diagnostic objectif et de chercher les opportunités de performance.

Ainsi les forces ont été énumérées comme suit :

- Disponibilité des compétences dans le domaine et d'une diversité de spécialisations pour assister le suivi de la réalisation des projets.
- Disponibilité de cadres juridiques et de structures institutionnelles pour atteindre les objectifs stratégiques,
- Acceptation sociale de l'objectif stratégique,
- La disponibilité de conditions de travail adaptées à la réussite des projets,
- L'implication du pays dans les conventions internationales et ses obligations à l'appui des objectifs de développement durable,

- Orientation vers des technologies modernes et adoption de la modélisation et de la digitalisation pour réduire les délais et atteindre l'efficacité.

Les points faibles se résument comme suit :

- Difficultés pour libérer l'emprise des projets et faire face aux infractions enregistrées sur le domaine public,
- L'absence de système d'information dans les services d'études et de travaux et la dispersion des données de base,
- L'appartenance des projets à de nombreux acteurs ce qui peut entraîner des retards dans leur déroulement: l'absence de textes juridiques définissant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué en matière de projets portuaires, le chevauchement des rôles de l'Agence de la Protection et Aménagement du littoral et de la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes, ...
- Absence de stratégie de protection du littoral contre l'érosion marine,
- Le nombre limité des entreprises et de bureaux d'études spécialisés dans le domaine des études et travaux maritimes,
- Difficultés rencontrées par les acteurs publics,
- Manque de capacités d'intervention de la Direction Générale des Bâtiments Civils dans le domaine de la construction durable dans le but de développer les capacités techniques des acteurs impliqués dans la conception et la réalisation de bâtiments durables,
- Manque d'intégration de l'approche genre dans le programme fonctionnel des projets,
- Les effets directs et indirects des changements climatiques sur les objectifs du programme,
- Le départ des compétences et des références professionnelles, soit à la retraite soit à des promotions à des postes supérieurs, et manque de recrutement.

Ce programme fixe une stratégie axée sur :

- ♣ La protection des zones urbaines contre les inondations,
- ♣ La protection du littoral et la maîtrise des ouvrages maritimes délégués,
- ♣ La maîtrise des projets de bâtiments civils en tant que maître d'ouvrage délégué.

Les priorités de chaque axe stratégique sont les suivantes :

♣ Protection des zones urbaines contre les inondations :

Les priorités de cet axe stratégique sont de permettre une protection des individus et des biens publiques et privés contre les inondations et contre les changements climatiques.

♣ Protection du littoral et la maîtrise des ouvrages portuaires délégués.

Les priorités de cet axe stratégique sont :

- La délimitation et la révision du domaine public maritime et du domaine public portuaire.
- La protection des zones érodées et des zones menacées par l'érosion marine,
- L'élaboration d'une stratégie et d'un plan directeur de protection du littoral contre l'érosion marine et d'adaptation aux changements climatiques,
- Maîtrise des projets portuaires en tant que maître d'ouvrage délégué et la satisfaction des maîtres d'ouvrages et des exploitants du port.

♣ Maîtrise des ouvrages des bâtiments civils en tant que maître d'ouvrage délégué

Les priorités de cet axe stratégique sont :

- L'élaboration d'un plan national du développement de la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée tenant en compte la composante environnementale et l'évolution technologique dans le domaine à travers :
 - L'exécution des projets de construction économique en énergie et écologique de manière à promouvoir la construction durable,

- L'assistance technique pour plusieurs ministères pour l'exécution des projets de construction dans les secteurs concernés,
- Le renforcement de la législation et des lois dans le domaine de la construction durable.

1-2 Les intervenants

Le programme 2 « Protection des zones urbaines, du littoral et Maitrise d'ouvrages» est composé de deux sous-programmes centraux et de 24 sous-programmes régionaux. Le sous-programme 1 "Protection des zones urbaines contre les inondations" comprend une seule unité opérationnelle, " Direction de l'Hydraulique Urbaine ", tandis que le sous-programme 2 "Protection du littoral et maitrise des ouvrages" est composé de deux unités opérationnelles, qui sont " La Direction Générale des Services Aériens et Maritimes " et "La Direction Générale des Bâtiments Civils" qui partagent la spécificité d'être maître d'ouvrage délégué, et chaque sous-programme régional représente une unité opérationnelle, qui est la "Direction Régionale de l'Equipement et de l'Habitat".

Le programme contient également trois opérateurs publics qui ont été créés pour suivre de grands projets nationaux et qui contribuent à la réalisation de l'un des objectifs du deuxième sous-programme, qui concerne «la protection du littoral et la maitrise d'ouvrages maritimes».

Ces opérateurs sont :

- La Société d'Etude et d'Aménagement des Côtes Nord de la Ville de Sfax (SEACNVS)
- La Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud (SEPTS)
- La Société d'Etudes et de Promotion de Sebkhet Ben Ghayadha.

2- Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

2.1- présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

Objectif 2.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

Conformément à la stratégie du programme, la Direction de l'hydraulique urbaine prépare annuellement des études lui permettant de mener à bien plusieurs projets dans différentes villes et communautés exposées aux inondations afin d'atténuer leur impact et leur impact potentiel sur la vie et les biens humains. Afin de maintenir la rentabilité des installations réalisées dans ce cadre et de s'acquitter de sa tâche de manière optimale, le Département prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ces installations et détermine le type d'intervention à entreprendre.

Pour atteindre la finalité de l'objectif, deux indicateurs de performance ont été élaborés :

Taux de réalisation des projets du plan stratégique,

Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations.

*** Les Indicateurs**

➤ l'indicateur 2.1.1: Taux de réalisation des projets du plan stratégique

Cet indicateur présente le nombre total des projets réceptionnés provisoirement à la date de son actualisation par rapport au nombre total des projets programmés dans le plan stratégique.

Il est calculé dans le cadre de l'évaluation des réalisations de la DHU afin d'atteindre l'objectif « Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés ».

➤ Estimation de l'indicateur 2.1.1 :

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2021	L.C.F 2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
Indicateur 2.1.1 : Taux de réalisation des projets du plan stratégique	%	96	97	98	99	100

Les prévisions mentionnées au tableau sont en relation avec le taux d'avancement des projets en continuation et des délais prévus pour la réalisation de projets nouveaux.

Vu que le taux de réalisation pour l'année 2021 a enregistré une baisse par rapport aux prévisions de la même année (de 96 % au lieu de 99%), ce taux passera pour les années 2022, 2023 et 2024 successivement à 97, 98 et 99% pour atteindre 100% en 2025.

D'une manière générale, ces prévisions reflètent à quel point l'objectif dont découle l'indicateur à savoir « Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés » est atteint.

➤ **l'indicateur 2.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations**

Cet indicateur présente le linéaire total des ouvrages qui ont fait l'objet de curage et d'entretien annuellement dans tous les gouvernorats par rapport au linéaire total des ouvrages de protection contre les inondations à la date de l'actualisation de l'indicateur.

Il est calculé dans le cadre de l'évaluation des réalisations de la DHU afin d'atteindre l'objectif de « Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés »

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2021	L.C.F 2022	Prévisions		
				2023	2024	2025

Indicateur 2.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations	%	96	96	97	98	99
---	---	----	----	----	----	----

Les prévisions de cet indicateur sont liées au nombre de projets réalisés durant l'année écoulée et qui sont programmés dans le cadre du programme d'intervention annuel de curage et d'entretien des ouvrages en question.

*** Objectif 2.2: Protection du littoral contre l'érosion marine par des ouvrages sécurisant l'accès à la mer pour toutes les catégories et garantissant la sécurité des femmes et des hommes**

Cet objectif est lié à la conservation du domaine public maritime, à la protection du littoral et à la maîtrise des projets maritimes en tant que maître d'ouvrage délégué.

Pour atteindre la finalité de l'objectif, deux indicateurs de performance ont été élaborés :
taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.

performance technique des projets maritimes délégués.

*** Les Indicateurs**

➤ **l'indicateur 2.2.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	L.C.F 2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
Indicateur 2.2.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral	%	89	100	25	60	100

Le degré d'atteinte de la valeur de cet indicateur est lié au taux de réalisation des projets du plan quinquennal 2016-2020 qui ne peut être achevé qu'en 2022. Par conséquent, le

taux de réalisation de l'année 2020 a été révisé par rapport aux prévisions de la même année en tenant compte du retard vécu dans la réalisation des projets à cause des conditions sanitaires qu'a connu le pays (COVID -19). La valeur cible de cet indicateur qui est de 100% sera atteinte alors en 2022.

Il est à signaler qu'un plan directeur est en cours de préparation à l'horizon 2050.

➤ **L'indicateur 2.2.2 : Performance technique des projets maritimes délégués.**

Cet indicateur mesure le taux de l'efficacité de la maîtrise de l'exécution des projets maritimes délégués tout en respectant les délais et les montants des marchés et en assurant la qualité des travaux en réponse aux exigences du maître d'ouvrage et des utilisateurs du port.

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	L.C.F 2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
Indicateur 2.2.2: performance technique des projets maritimes délégués.	%	-	65	72	75	77

La valeur de l'indicateur atteint 65% pour l'année 2020. Mais cet indicateur n'a pas été calculé pour l'année 2021 étant donné qu'aucun projet n'a été réceptionné.

Il est prévu de maintenir la même valeur de l'indicateur 65% pour l'année 2022.

Au vu des prévisions 2023-2025, la direction générale des services aériens et maritimes veille à améliorer le taux de performance technique des projets de manière croissante.

*** Objectif 2.3 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments civils :**

La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics à travers l'élaboration des études sectorielles dans le domaine de bâtiment et de politique de l'état dans le secteur de maîtrise de l'énergie et la prise en compte de l'aspect genre. L'objectif est mesuré à travers l'indicateur « Performance énergétique du bâtiment ».

➤ **L'indicateur 2.3.1 performance énergétique du bâtiment :**

L'Administration veille à l'utilisation des nouvelles techniques permettant la réduction de la consommation énergétique au niveau des bâtiments. En effet, la baisse de la valeur de l'indicateur signifie une amélioration de la performance énergétique.

Cet indicateur a été choisi pour sa valeur significative au niveau de la consommation énergétique des bâtiments. Il est adopté, à cet effet, la réglementation thermique des bâtiments assujettis à l'arrêté conjoint du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 23 juillet 2008 fixant les spécifications techniques minimales visant l'économie de l'énergie dans les bâtiments à usage de bureaux ou assimilés. La même démarche est adoptée pour les bâtiments non assujettis à la dite réglementation

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
Indicateur 2.3.1: Performance énergétique du bâtiment	Kwh/m2/an	70	68	68	67	65

Les valeurs de cet indicateur pour les années 2021 et 2022 étaient respectivement 70 et 68 kwh/m2/an, soient « classe1 » et sachant que la réglementation exige une valeur maximale de 95kwh/m2/an « classe3 ».

Pour l'année 2023, il est estimé une valeur 68 pour cet indicateur et l'administration veillera à l'amélioration des valeurs prévisionnelles de cet indicateur pour les années à

	objectifs	Indicateurs	Prévisions de l'ind 2023	Activités	Leviers d'activités	Prévisions crédits 2023
--	-----------	-------------	--------------------------	-----------	---------------------	-------------------------

venir. Aussi, une révision du texte régissant cette réglementation est en phase de révision.

2-2-Présentation des activités et sa relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Le tableau suivant présente les différentes activités du programme (qui ont un impact budgétaire sur le programme²) et les leviers d'activités (qui n'ont pas d'impact budgétaire) et qui participe à l'atteinte des objectifs et des valeurs cibles des indicateurs pour l'année budgétaire en question.

Ce tableau comprend aussi l'impact financier de chaque activité (prévision des crédits pour chaque activité)

Tableau 1 : Les Activités et interventions du programme 2

Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d’Ouvrage	Objectif 2.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	Ind 2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	98%	Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	Néant	164.500	
		Ind 2.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés	97%	Entretien des ouvrages de protection	quelques interventions de la part des Directions Régionales	30.500	
				Activité support		2739	
	Objectif 2.2: Protection du littoral contre l'érosion marine par des ouvrages sécurisant l'accès à la mer pour toutes les catégories et garantissant la sécurité des femmes et des hommes	Ind 2.2.1: taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral	25%	Elaboration des études et exécution des projet de protection du littoral	Néant	6 300	
		Indicateur 2.2.2: Performance technique des projets maritimes délégués.	72%	Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA, lac Nord et Sebket Ben Ghayadha Suivi des travaux des batiments civils	Intervention des opérateurs publics concernés Néant	1310	
				Suivi des travaux des ports de pêche		1070*	
	Objectif 2.3: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics	Ind 2.2.3.1: Performance énergétique du bâtiment	68%	Suivi des travaux des bâtiments civils Elaboration et suivi des études	Néant	5450 -	
				Elaboration et suivi des études support	Néant	- 15706**	
	Total programme 2						227575

* dont 970MD interventions des directions r2gionales pour la maintenance Des parties du littoral

** dont 526 MD support au niveau régional

2.3/Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme

Le programme 2 comporte 3 opérateurs publics (la société d'études et de promotion de Tunis Sud SEPTSS, la Société d'études et d'aménagement des côtes Nord de la ville de Sfax TAPAROURA et la société des études et d'aménagement de Sebkhha Bou Ghayath) qui sont tous en relation avec la protection du littoral étant donné que les propriétés dont disposent ces sociétés sont situés sur le littoral qui est en liaison direct avec la mer.

Le tableau suivant présente les interventions de ces opérations publiques en relation avec le programme 2 ainsi que leurs contributions dans l'attente de ses objectifs stratégiques et les crédits qui leur sont alloués pour l'année 2023.

**Tableau numéro 2 :
La contribution des opérateurs publics dans la performance du programme
Et montant des crédits**

Acteur public	Objectifs du programme	Les activités et projets les plus importants dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État Intitulé année 2023
La société d'études et d'aménagement des côtes nord de la ville de Sfax SEACNVS	Les opérateurs publics veillent sur la réalisation des projets installés sur le littoral et par la suite ils contribuent à la protection du littoral et à sa préservation	Assurer le suivi de tous les travaux liés au suivi environnemental du projet TAPAROURA et mettre en gage toute la zone qui couvre 420 hectares sur le littoral de la ville de Sfax	500
Société d'Etudes et de Promotion du Sud Tunisien SEPTS		Surveillance de la qualité de l'eau du lac sud de Tunis, entretien des vannes d'eau et réalisation de travaux de génie civil pour préserver le lac, en attendant la mise en œuvre d'un projet d'investissement dans celui-ci.	200
La Société d'Etudes et de Développement de Sebkhath Ben Ghayadha à Mahdia		Poursuivre la libération de l'emprise du site du projet qui s'étend sur 142 hectares sur le littoral de la ville de Mahdia, entretenir les installations réalisées et réaliser des études économiques pour commercialiser le projet	610

3-Budget et Cadre des Dépenses à moyen terme 2023-2025

TABLEAU N° 3

Désignation des dépenses		Réalizations 2021	L.F.C 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Evolution	
					Manant (2)-(1)	Pourcentage %
Rémunérations Publiques	Crédit d'engagement	15742	16360	17093	733	4%
	Crédit de paiement	15742	16360	17093	733	4%
Moyens des Services	Crédit d'engagement	2299	2255	2322	67	3%
	Crédit de paiement	2299	2255	2322	67	3%
Interventions Publiques	Crédit d'engagement	0	0	0	0	0%
	Crédit de paiement	0	0	0	0	0%
Dépenses d'Investissements	Crédit d'engagement	146327	197750	353950	156200	79%
	Crédit de paiement	113140	115628	206850	91222	79%
Dépenses des Opérations Financières	Crédit d'engagement	2200	800	1310	510	64%
	Crédit de paiement	2200	800	1310	510	64%
Total Programme2	Crédit d'engagement	166568	217165	374675	157010	72%
	Crédit de paiement	133381	135043	227575	92532	68%

TABLEAU N°4

Cadre des Dépenses à moyen terme 2023-2025

Distribution selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité : Mille dinars

Nature des dépenses	Réalisations 2021	L.F.C 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Rémunérations Publiques	15742	16360	17093	17546	18666
Moyens des Services	2299	2255	2322	2392	2463
Interventions Publiques	0	0	0	0	0
Dépenses d'Investissements	113140	115628	206850	213056	219447
Dépenses des Opérations Financières	2200	800	1310	1356	1440
Total Programme 2 sans Ressources propres des établissements Publics	133381	135043	227575	234178	248812

Le cadre de dépenses à moyen terme (2023-2025) du programme 2 montre que le rythme d'évolution des dépenses varie selon les sous-programmes et leurs activités.

- Quant au sous-programme 1 (Protection des villes contre les inondations) : Le budget d'investissement pour l'année 2023 connaîtra une évolution remarquable par rapport à 2022, puisque la valeur des investissements est passée de 107 millions de dinars à 195 millions de dinars, dont 176,800 millions de dinars sont sur le budget de l'Etat et 18,200 millions de dinars sur les prêts des bailleurs de fonds . Cela est dû au nombre important de projets en cours. Un montant de 30,5 millions de dinars a également été proposé pour l'entretien des ouvrages hydraulique au cours de l'année 2023, car il est devenu nécessaire de renforcer les crédits alloués à cette activité en raison du développement de réseaux des ouvrages de protection des villes contre les inondations, en relation avec les changements climatiques observés et la fréquence élevée des précipitations annuelles.
- S'agissant du sous-programme 2 (Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages) : En ce qui concerne les projets de protection du littoral contre l'érosion marine, le budget d'investissement a connu une augmentation passant de 5,8 millions de dinars pour l'année 2022 à 6,4 millions de dinars en 2023, dont 4,600 millions de dinars pour les projets en cours.
- Le budget de la Direction Générale des Bâtiments Civils augmentera également et passera de 2,800 millions de dinars en 2022 à 5,450 millions de dinars en 2023 (ce qui est principalement dû à l'achèvement du projet d'aménagement de postes de frontières).
- Quant au sous-programme 3 (le sous-programme régional) : Le budget proposé est passé de 1453 mille dinars en 2022 à 1496 mille dinars en 2023, soit de 3%, ce qui est un pourcentage acceptable pour la gestion des services de la protection du littoral et la réalisation des bâtiments civils.

Le montant total de crédits alloués pour les années 2023, 2024 et 2025 pour le programme représente le montant total de crédits nécessaires pour atteindre les objectifs et atteindre la valeur cible des différents indicateurs de performance du programme.

Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

Responsable Programme : Nejib Snoussi

Date de nomination « Responsable Programme » :

07 février 2020

1-PRESENTATION DU PROGRAMME 3 :

1.1 La stratégie

L'orientation stratégique du Programme d'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme et de l'Habitat est d'établir un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions, et d'établir une planification urbaine durable pour les villes, et les agglomérations rurales en resserrant la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national, En favorisant le logement social et abordable, la réhabilitation et intégration des quartiers résidentiels tout en assurant la qualité de vie et l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

Concernant l'impact de la situation mondiale et nationale sur la performance du programme, et suite à la participation de la République tunisienne à la conférence « Habitat III » à Quito, Equateur, en octobre 2016, et à l'occasion de la participation de la République tunisienne aux les activités de la deuxième Conférence internationale sur les "Politiques urbaines nationales" tenue à Paris du 15 au 18 mai 2017, il a été approuvé l'élaboration de la "Politique urbaine nationale en Tunisie" afin de fournir un cadre unifié pour le développement urbain et gérer l'extension urbaine de manière efficace et coordonnée aux niveaux régional, national et local au cours de l'année 2021, le rapport final relatif à l'élaboration de la « Politique urbaine nationale » a

été préparé et approuvé par le comité de pilotage chargé du suivi l'étude au cours de l'année 2022.

Le Nouvel Agenda Urbain comprend la reconnaissance du lien entre l'urbanisation et le développement durable, Ce lien met également en évidence cette corrélation entre le nouvel agenda urbain et le programme de développement durable à l'horizon 2030 (l'Agenda 2030), qui a une dimension mondiale qui comprend 17 objectifs et 169 cibles, en particulier l'objectif 11 sur les villes et les communautés durables.

Se référant à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, le onzième objectif du développement durable vise principalement à atteindre plusieurs cibles d'ici 2030, notamment assurer l'accès universel à un logement et à des services de base adéquats, sûrs et abordables, et améliorer les bidonvilles.

La coopération entre la République tunisienne et le Programme des Nations Unies (ONU Habitat) pour les établissements humains constitue une priorité majeure dans les orientations du gouvernement tunisien, compte tenu de l'importance de la phase actuelle de la Tunisie, où le taux d'urbanisation dépasse 68%, alors que les différents domaines de coopération nous aident à atteindre un accès équitable et approprié aux services de base et durables dans les zones urbaines qui contribuent à promouvoir un développement social et économique global.

La coopération entre la mission d'équipement et le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) s'est développée à travers l'ouverture d'un bureau local du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains en Tunisie, conformément au décret présidentiel n° 2019-115 du 09 juillet 2019.

La Tunisie a accueilli la sixième conférence arabe sur le logement, "Politiques et stratégies pour développer les zones informelles et limiter leur propagation", qui s'est tenue en décembre 2020.

Aujourd'hui, la Tunisie, comme le reste du monde, connaît une série de changements économiques et politiques, en plus des changements climatiques, des problèmes environnementaux et de l'extension urbaine sur les terres agricoles, ce qui représente de fortes pressions sur la qualité de vie et une menace pour les générations futures. Afin de faire face à ces difficultés, la Tunisie a mis en place des stratégies et des outils concrets pour réorganiser l'espace territorial et urbain, liant l'économique, le social, le culturel et l'environnemental.

Des textes et des lois ont été élaborés en vue de réglementer l'espace territorial, améliorer la qualité de vie, parvenir à un développement économique équitable entre les régions et réduire les disparités sociales, notamment le Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de 1994 et un certain nombre de ses textes d'application. Dans le cadre du renforcement de la gestion du domaine territorial et urbain, le code des Collectivités Locales a été publié en 2018.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme font partie des attributions des collectivités locales, de sorte que la révision du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est devenue nécessaire conformément aux dispositions du code des collectivités locales.

D'où la nécessité d'accélérer la reformulation du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

-L'absence d'harmonie entre les politiques sectorielles de développement économique et social de l'Etat, et l'absence de mécanismes spéciaux qui aideraient l'Etat à l'exécution des travaux d'infrastructures, des grands projets et des équipements structurés pour assurer un développement global et durable du territoire national et accroître sa compétitivité.

- L'absence d'articulation entre les plans d'aménagement territoriaux et urbains et les plans de mobilité urbaine et les plans de circulation,

- L'absence de mécanismes spéciaux pour aider la municipalité à financer les programmes d'aménagement et d'équipement énumérés dans les plans d'urbanisme,
- Le phénomène de monopolisation des terrains, notamment constructibles, avec leurs prix élevés, et situés au sein des plans d'urbanisme, qui a poussé les groupes sociaux faibles, voire moyens, à s'installer dans des zones résidentielles informelles sans permis de bâtir préalable,

Il existe d'autres problèmes, qu'ils soient organisationnels, procéduraux ou techniques, principalement liés aux points suivants :

- La longueur des procédures d'approbation des dossiers de lotissement et des permis de bâtir qui ont contribué à la perturbation du paysage urbain représenté par les opérations de lotissement non organisées sans leur approbation,
- Le taux élevé de construction non organisée, qui a atteint environ 40%, qui contribue de manière significative à la perte de terres agricoles, d'espaces verts, d'espaces de divertissement et de bâtiments respectueux de l'environnement. Elle représente également un obstacle à la jouissance par le citoyen d'une vie décente et d'un bien être qui lui garantit une bonne qualité de vie. Ce qui nécessite la fourniture de fonds pour l'aménagement et la réhabilitation de ces quartiers.

Et tandis que les données font référence à l'importance des résultats enregistrés et à l'évolution du cadre législatif en matière d'urbanisme et d'aménagement, du financement du logement social et de son amélioration, de l'enregistrement des biens immobiliers, ainsi de permettre aux promoteurs immobiliers privés de fournir des logements, le secteur de l'habitat et du logement social en particulier, dans sa totale articulation avec le secteur de l'aménagement urbain et de la planification urbaine, souffre de nombreuses difficultés notamment :

- Problèmes liés à la liquidation immobilière et aux longues procédures de règlement,

- La baisse de l'offre de terrains constructibles dans les diverses voies de production et l'absence d'économies sur l'immobilier, outre l'augmentation de ses prix,
- L'intensification de la spéculation immobilière et son impact négatif sur la hausse du prix du logement destiné à la vente,
- Le coût élevé des terrains aménagés et le coût élevé de la construction en raison de l'augmentation de la matière première et de la main-d'œuvre, et la hausse du coût des logements qui en résulte,
- Une quasi-stagnation du marché du logement locatif et le désintérêt des investisseurs pour la réalisation de ce type de projets.

En ce qui concerne l'inclusion d'une approche genre, on peut reconnaître que les programmes existants n'adoptent pas une approche genre et le droit des femmes à un logement convenable, et ne fixent pas de critères qualitatifs pour l'inclusion des groupes vulnérables de femmes et d'hommes. Comme il n'existe pas d'approches sexospécifiques ou paritaires entre les femmes et les hommes dans la mise en œuvre des différents critères financiers et techniques en vigueur dans l'acquisition directe d'un logement ou en ce qui concerne les étapes de construction d'une maison, et le droit d'accès à une source de financement qui tient compte de la capacité de remboursement des femmes et de leur statut social.

Au cours de l'année 2023, les données seront suivies et des indicateurs liés au secteur du logement seront déduits, avec un accent particulier sur les indicateurs sexospécifiques qui visent à mesurer l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le bénéfice des programmes de logement.

Les axes stratégiques du programme d'aménagement du territoire, urbanisme et habitat sont les suivants :

- **Le premier axe** : Parvenir à un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions.

- **Le deuxième axe** : Etablir une planification urbaine durable pour les villes et les communautés résidentielles.

- **Le troisième axe** : Fournir un logement convenable à tous les groupes sociaux.

Le premier axe : Parvenir à un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions :

L'aménagement du territoire représente l'ensemble des choix, d'orientations et de procédures réglementés au niveau national ou régional pour réglementer l'utilisation de l'espace territorial et assurer une cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructures, d'équipements publics et d'agglomérations résidentielles selon une vision à long terme qui tient compte des spécificités nationales et de la répartition étroite de la population et des activités économiques sur le territoire national.

Les principales orientations du développement territorial sont les suivantes :

- Accroître la compétitivité du territoire national et soutenir l'ouverture sur le Maghreb et l'intégration dans l'économie mondiale.

- renforcer le développement régional global et équilibré afin de réduire les écarts entre les régions, de diversifier leurs bases économiques, et d'explorer les opportunités offertes par les différentes régions et pôles économiques.

- Valoriser les centres des gouvernorats en pôles urbains actifs capables d'attirer les investissements nationaux et étrangers et de promouvoir les petites et moyennes villes.

-Exploitation appropriée des ressources naturelles disponibles afin de parvenir à un développement durable.

- Développer des mécanismes de suivi des usages de l'espace territorial basés sur les technologies modernes dans le domaine de la géographie numérique, des banques de données et des technologies de communication.

- Accompagner le parcours de la métropole des grandes villes, comme la Tunis, Sfax et Sousse, pour devenir une locomotive du développement dans ces régions, et promouvoir une vision globale de leur développement et en renforçant leur compétitivité à l'échelle méditerranéenne.

Deuxième axe : établir une planification urbaine durable pour les villes et les communautés résidentielles.

Les grandes orientations de l'aménagement urbain sont :

- Proposer et évaluer la politique et les stratégies nationales dans le secteur de l'urbanisme
- Développer une nouvelle politique de la ville pour lutter contre la construction anarchique et l'extension des bidonvilles, et améliorer la qualité de vie dans les villes pour les rendre attractives pour les investissements.
- Surveiller et suivre la croissance urbaine et mise en service des systèmes d'information géographique pour mieux contrôler l'étalement urbain,
- Couvrir les villes par le réseau géodésique.
- Aider les municipalités, en particulier celles qui sont nouvellement créées, à élaborer des plans d'aménagement urbain PAU en créant et en fournissant les instructions nécessaires et en les aidant à adopter une approche participative et à l'adapter aux stratégies de développement urbain.

Troisième axe : fournir un logement décent à tous les groupes sociaux

La politique du logement, en général, consiste à créer des mécanismes pour aider les groupes vulnérables et à revenu moyen à fournir des logements et des lotissements décents à des prix raisonnables d'une part, et à fournir des moyens pour promouvoir des logements existants, et à réhabiliter et intégrer des quartiers résidentiels au profit

des femmes et des hommes, sans discrimination, à travers les grandes lignes et les grandes orientations énoncées dans la stratégie nationale de l'habitat, qui sont principalement représentées comme suit :

- Réaliser des études qui servent à développer la politique du logement, soutenir et matérialiser les tendances vers la construction durable, les technologies modernes et la pression sur les coûts,
- mise en place d'un système législatif intégré qui répond à tous les changements et soumis à une mise à jour périodique chaque fois que nécessaire,
- Une meilleure utilisation des ressources, une bonne gestion des terres et une production accrue des lots sociaux qui limitent l'extension aléatoire,
- Mettre en place un système de financement diversifié et intégré qui répond aux différentes catégories de la société évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Instaurer des programmes de logement qui répondent aux besoins de tous les groupes sociaux, en particulier ceux à moyens et faibles revenus, et œuvrer pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les structures Intervenantes :

Le programme d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitat comprend un sous-programme central et 24 sous-programmes régionaux :

- Le premier sous-programme au niveau central est l'aménagement de l'espace territorial et urbain et politique de l'habitat. Il s'agit d'un des axes stratégiques de la mission d'équipement qui se caractérise par son caractère horizontal, sa vision globale, et son lien étroit avec le reste des secteurs vitaux (activités économiques, communication, transport...).

-Les sous-programmes régionaux, qui comprennent 24 sous-programmes régionaux pour l'aménagement du territoire, urbanisme et habitat.

Les différentes unités opérationnelles du Programme 3 contribuent respectivement à la réalisation de ces priorités:

- Direction Générale de l'Aménagement de Territoire
- Direction d'Urbanisme
- Agence d'Urbanisme du Grand Tunis
- Direction Général de l'Habitat
- Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du Programme Spécifique du Logement Social.

Les opérateurs publics contribuent également à la mise en œuvre des différentes activités liées au Programme d'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme et de l'Habitat et à la mise en œuvre de la politique de la mission dans le domaine de l'habitat, à travers les différents programmes nationaux concernés par l'amélioration des conditions urbaines et du logement, visant à améliorer les conditions de vie des habitants, à améliorer les services urbains et à fournir des logements.

2-OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA PERFORMANCE

2.1 Présentations des objectifs et des indicateurs de performance

✓ Objectif 3.1: Promouvoir l'aménagement du Territoire

La planification territoriale vise à coordonner les différentes interventions sectorielles dans le cadre d'une vision unifiée et cohérentes pour réaliser un développement économique et social global, durable, juste et équilibré dans toutes les régions du pays et pour tous les groupes. Où les schémas directeurs d'aménagement (SDA), que ce soit au niveau national ou régional, fixent des options, des orientations stratégiques et des priorités pour différents secteurs à moyen et long terme, et définissent une vision pour leur mise en œuvre de manière harmonieuse dans leurs

dimensions temporelles, spatiales et financières, pour atteindre le développement souhaité dans le cadre de la politique publique de développement.

Afin d'assurer la mesure de l'indicateur et l'évaluation des interventions de la Direction Générale de l'Aménageur du Territoire, il a été convenu de fixer un indicateur qui relève principalement des activités qui lui sont confiées, où la Direction Générale de l'Aménageur du Territoire peut le contrôler et ainsi travailler à fournir les conditions nécessaires à sa réalisation dans les meilleures conditions

✓ **Indicateur 3.1.1 Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.**

L'indicateur national de couverture du Territoire a été adopté pour les études de préparation et de suivi du Territoire afin de pouvoir suivre et consolider l'évolution de la répartition géographique de ces études pour couvrir l'ensemble du territoire national, où Les études fournissent le cadre approprié pour régler l'orientation générale de la mise en place, des programmes ,projets sectoriels et des grandes équipements sectoriels, qui tendent à améliorer la compétitivité des régions concernées et à renforcer l'unité du territoire national .

En outre, des mécanismes de suivi sont prévus pour adapter les techniques modernes de suivi territorial afin de rationaliser l'exploitation des ressources et des spécificités des régions pour parvenir à un développement durable, **équitable et équilibré** de l'ensemble du territoire national.

Indicateurs de performance	unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.	%	83	85	87	90	95

Le taux de couverture du territoire national continue d'être renforcé par les études d'aménagement du territoire au cours de l'année 2023 à travers la programmation de la préparation de l'étude du schéma directeur d'aménagement des agglomérations urbaines du Grand Sousse, en plus d'initier de la préparation de l'étude stratégique "le schéma directeur d'aménagement du territoire national 2050 (SDATN2050)" et de travailler à achever la préparation des études continues, qui comprennent les schémas directeurs pour la l'aménagement des zones urbaines et sensibles et certaines études privées. Ainsi, l'indice de mesure de la performance est renforcé pour passer de 83% enregistré en 2021 à 85% en 2022 et 87% en 2023, pour atteindre un taux équivalent à 95% fin 2025, notamment avec l'avancement du schéma directeur d'aménagement du territoire national.

✓ **Objectif 3.2 :Renforcer la planification urbaine et le contrôle des extensions urbaines**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Etat au niveau de la planification urbaine, qui vise à réaliser un développement global, équitable et durable entre les différentes régions de la Tunisie sur les plans économique, social et urbain, afin de jouer son rôle principal dans la restructuration et la réhabilitation des tissus urbains et la recherche d'un équilibre entre les différentes régions au niveau national tout en préservant les terres agricoles.

Les stratégies de développement urbain reposent principalement sur l'organisation et la rationalisation de l'utilisation de l'espace territorial en général, afin d'assurer un équilibre entre les exigences de la croissance urbaine et l'amélioration du cadre de vie économique et social, et s'attachent à consacrer ces principes lors de l'élaboration des plans d'aménagement urbain, y compris le renforcement du rôle économique de la ville et son développement en créant des zones désignées pour les activités

économiques et les pôles technologiques nécessaires, et la dotation de divers équipements et installations de base, tout en prenant en compte l'aspect environnemental et esthétique de l'aménagement de la ville à travers la création d'espaces verts, la création des parcs urbains et la préservation des ressources naturelles et des zones sensibles.

✓ **Indicateur 3.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain (PAU)**

L'indicateur du taux de conformité entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain a été adopté en tant qu'un élément actif dans la régulation de l'utilisation de l'espace territorial au niveau des villes, des municipalités et des communautés résidentielles et rurales, dans le but de parvenir à un développement urbain équitable et durable.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains	%	19	35	37	37.5	37.6

✓ Plusieurs normes ont été fixées au niveau international qui classent les pays selon "l'indice de qualité de vie", notamment en considérant une superficie minimale pour les espaces verts alloués à chaque citoyen, et la disponibilité des services et le nombre d'équipements et services publics mises à la disposition des citoyens est considérée

comme un indicateur du niveau d'urbanisation... Par conséquent il a été pris en compte pour calculer « l'indice du pourcentage de concordance entre les stratégies d'aménagement urbain et les plans d'aménagement urbain ».

✓ Ainsi, l'indice de mesure de la performance est passé de 19 % en 2021 à 35 % en 2022, étant donné qu'il est prévu que le nombre des plans d'aménagements urbains qui seront examinés au cours de cette année devrait augmenter et enregistrer 37 % en 2023 et 37,5 % en 2024 pour atteindre un taux équivalent à 37,6 % fin 2025.

✓ **Indicateur 3.2.2 Taux d'extension urbaine au détriment des terres agricoles :**

✓ La préservation des terres agricoles est l'une des priorités et des piliers les plus importants de la politique de l'Etat, soit au niveau du développement des ressources agricoles ou pour la réalisation de la sécurité alimentaire en Tunisie, c'est l'un des points les plus importants où la stratégie de développement du pays se réunit au niveau de plusieurs ministères, en particulier les ministères de l'Equipement et de l'Habitat et le ministère de l'Agriculture.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 3.2.2 :Taux d'extension urbaine au détriment des terres agricoles :**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'extension urbaine au détriment des terres agricoles	%	19	9	8.5	8.5	8.5

✓ L'indicateur a été renommé du taux de consommation des terres agricoles inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2022 en taux d'extension au détriment des terres agricoles, afin de le clarifier davantage en utilisant le terme « extension».

L'indicateur du taux d'extension urbaine au détriment des terres agricoles est l'un des indicateurs importants qui évaluent l'efficacité des mécanismes adoptés pour atteindre l'orientation stratégique de l'État, qui vise à limiter l'étalement urbain au détriment des terres agricoles et à les préserver.

Ainsi, l'indice de mesure de la performance est passé de 19% en 2021 à 9% en 2022, étant donné qu'il est prévu que le nombre des plans d'aménagements urbains qui seront examinés au cours de cette année devrait augmenter, et enregistrer un taux de 8,5 % en 2023. Il est prévu que la valeur de l'indice se stabilise à un taux de 8,5 % d'ici fin des années 2024 et 2025, étant donné qu'il est prévu de revoir les plans d'aménagements urbains approuvés il ya 5 ans ou plus.

Objectif 3.3: Promouvoir l'habitat social et abordable

L'objectif principal de la politique du logement est de fournir un logement adéquat et d'améliorer les conditions de logement grâce à l'élaboration des programmes qui répondent aux besoins de tous les groupes sociaux, femmes ou hommes, en particulier ceux à des moyens et faibles revenus, et à la fourniture des équipements de base et des équipements collectifs.

L'objectif stratégique reflète la promotion du logement social et abordable, et l'orientation stratégique de la politique publique en matière de logement, en adoptant deux indicateurs de performance, qui sont représentés dans l'indicateur du nombre de logements sociaux et abordables réalisés et les lots sociaux viabilisés, et l'indicateur du taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation dans le cadre des programmes nationaux.

Indicateur 3.3.1: Nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés

L'indicateur du nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et de lots viabilisés a été adopté afin de mesurer l'ampleur de l'évolution du nombre de logements et de lots sociaux qui sont fournis d'année en année au profit de divers groupes sociaux, qui sont mises en dans le cadre des programmes : le Fonds de Promotion des Logements au profit des Salariés (FOPROLOS), le programme Spécifique du Logement Social, programme du premier logement.

✓ **Réalisation et Prévision de l'indicateur 3.3.1 : Nombre cumulé de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés :**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés	Nombre total	15938	21082	23773	27375	32129

Les estimations du nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et de lots viabilisés ont atteint 21082 au cours de l'année 2022, répartis entre 15126 logements et lotissements dans le cadre du programme spécifique du logement social, 3836 logements et lotissements dans le cadre du FOPROLOS et 2120 logements dans le cadre du premier logement.

Les estimations des logements qui seront réalisées jusqu'à la fin de l'année 2023 seront de 23 773 logements et des lots sociaux, soit un taux de croissance de 13% par rapport à 2022, et de 27 375 logements en 2024 pour atteindre 32129 jusqu'à fin 2025.

Le nombre cumulé de logements réalisés dans le cadre du programme spécifiques des logements sociaux jusqu'à l'année 2021 est de 10 618 logements et lots, et le nombre en 2022 devrait atteindre 15 126.

Les estimations de l'indicateur pour l'année 2023 seront de 16 517 logements, avec un taux de croissance estimé de 9 % par rapport à 2022, et pour les années 2024 et 2025, les estimations seront de 18 715 et 21 979 logements et lots sociaux.

Quant aux logements réalisés dans le cadre du FOPROLOS, il est prévu que des demandes supplémentaires soient enregistrées pour les logements financés dans le cadre de ce mécanisme, Considérant que, le projet de promulgation du décret gouvernemental n° 1126 du 18 août 2016, relatif à la fixation des modalités et conditions des interventions du FOPROLOS, prévoyait plusieurs facilités qui visent à élargir le cercle des bénéficiaires des financements du Fonds et encourager les promoteurs immobiliers à produire ce type de logement.

3.3.2 Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux

Le taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux a été adopté pour mesurer l'évolution de la réhabilitation des quartiers d'habitation qui visent à améliorer les conditions de logement et l'environnement urbain des habitants.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation 155 (1 ^{ère} génération)	%	88	98	100	0	0
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation 159		0	0	12	35	64

(2 ^{ème} génération)						
Total*		45	49	56	67	82

* Le calcul du total du pourcentage cumulé concerne les réalisations de tous les programmes nationaux, premières et deuxièmes génération

✓ **Réalisation et Prévision de l'indicateur 3.3.2 : taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux**

Il est prévu que le taux de réalisation de 98 % pour le programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans sa première génération (PRIQ1) sera atteint d'ici la fin de 2022, où les résultats suivants ont été atteints :

*Achèvement des travaux d'infrastructure dans 143 quartiers sur un total de 155,

*Achèvement de 104 composantes de travaux d'amélioration des logements sur un total de 104 composantes programmées,

* Réalisation de 84 projets d'équipements collectifs sur 119 projets programmés,

On espère que toutes les composantes du programme seront achevées en 2023.

Quant à la deuxième génération du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation (PRIQ2), et après l'achèvement des études fin 2022, la réalisation des travaux débutera au cours de l'année 2023.

Ainsi, l'indice de mesure de la performance est passé de 44% enregistré en 2021 à 49% en 2022, 56% en 2023, pour atteindre un taux équivalent à 82% fin 2025, notamment avec l'achèvement de la réhabilitation et de l'intégration des quartiers d'habitation dans sa première génération et le rythme élevé d'achèvement des travaux de la deuxième génération.

3.3.3 Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social

L'indicateur du taux cumulé des femmes qui bénéficient d'un logement ou d'un lot social a été adopté comme indicateur qui intègre l'approche genre, dont l'objectif est de mesurer l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes sans discrimination dans l'utilisation des programmes de logement, en particulier l'utilisation des logements et terrains construits dans le cadre du programme spécifique du logement social.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 3.3.3 : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	%	30	33	36	38	40

Les estimations du nombre total de bénéficiaires de logements et de lots sociaux dans le cadre du programme spécifique du logement social s'élèvent à 8216, et les estimations des femmes qui en bénéficieront jusqu'à fin 2022 sont de 2706 femmes contre 5509 hommes, soit un taux cumulé de 33 % répartis comme suit :

* 2532 femmes ont bénéficié d'un logement dans le cadre de l'éradication des logements rudimentaires et de leurs remplacements par des nouveaux logements, ou leurs rénovations ou leurs extensions, soit 32% du nombre total de logements affectés, estimé à 7403 logements.

* 354 femmes ont bénéficié de logements ou de lots sociaux dans le cadre du volet réalisation et dotation de logements et de lots sociaux, soit 44% du nombre total de logements et de lots qui ont été affectés, qui est estimé à 813 logements.

Le pourcentage de femmes qui bénéficieront d'un logement ou d'un lot social est estimé à 36% en 2023 et 40% en 2025. Ainsi, l'objectif est d'atteindre la parité entre

les femmes et les hommes dans le bénéfice des programmes de logement sur une période relativement longue dépasse 5 ans.

2.2 Présentation des activités et leur rapport avec les objectifs et les indicateurs de performance

Tableau 1 :
Les Activités et les fondements des activités

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions des crédits 2023	Fondements des activités
Objectif 1 Promouvoir l'aménagement du territoire	3-1-1 Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.	87%	-Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire	900	<ul style="list-style-type: none"> - Représenter l'administration publique et le ministère dans les commissions sectorielles et les groupes de travail pour émettre des avis et étudier des projets dans le domaine du développement territorial, - Représenter la direction générale et participer à des forums et séminaires nationaux et internationaux, visites de terrain dans le cadre de l'expression d'avis sur des projets de développement, - Contribuer à l'élaboration des plans de développement dans les secteurs impliqués dans le domaine de l'aménagement urbain, et participer aux commissions sectorielles et équipes de travail pour émettre des avis et étudier des projets urbains dans divers domaines (santé, transport, industrie, environnement...

<p>Objectif 2 : Renforcer la planification urbaine et le contrôle des extensions urbaines</p>	3-2-1 Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)	37%	2- élaboration des stratégies durables pour l'aménagement et le développement urbain	16150	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'avancement des études, - Etudier des dossiers liés aux grands projets urbains et donner un avis sur les projets de création des zones industrielles et les grands espaces commerciaux, - Suivre la réalisation des études stratégiques et prospectives liées à l'aménagement urbain. 	
	<p>3-2-2 Taux de d'extension urbaine au détriment des terres agricoles</p>		8.5%	3- Travaux Géodésique	2000	<ul style="list-style-type: none"> -Effectuer des visites sur terrain pour la préparation des procès-verbaux de réception des travaux géodésiques et des projets d'extensions proposées dans le cadre de la révision des plans d'aménagement urbains, -Visites sur place pour constat dans le cadre de la commission chargée des constats des agglomérations d'habitations, - Etude des dossiers de demandes de modification du caractère agricole des terrains.
				4-Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	350	<ul style="list-style-type: none"> -Assistance technique aux collectivités locales, - Encadrement et formation des services d'aménagement urbain aux directions régionales de l'équipement.
				5-Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	4497	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche, développement et suivi de la mise en œuvre d'études stratégiques et dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, dont la plus importante est le plan de la mobilité urbaine dans la région du Grand Tunis, - Suivi de la réalisation d'une étude sur l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions du gaz, - Assistance aux municipalités à compléter plans d'urbanisme et les plans de circulation.
<p>Objectif 3 : Promouvoir l'habitat social et abordable</p>	3-3-1 Nombre cumulé de logements	23773	6-Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	58000	<ul style="list-style-type: none"> -Coordination avec la Banque centrale et diverses banques pour l'exécution du programme de premier logement. -Approbation des projets achevés par le comité consultatif de la promotion 	

<p>Objectif 3 : Promouvoir l'habitat social et abordable</p>	<p>sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés</p>		<p>D-Réalisation des logements et des lots sociaux</p>		<p>Immobilière. -Participation aux travaux du Comité national pour l'attribution des crédits FOPROLOS à la Banque d'habitat.</p>
	<p>3-3-2 Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux</p>	<p>56%</p>	<p>7- Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation</p>	<p>69400</p>	<p>-Suivi de l'avancement de la réalisation de la 2^{ème} génération du projet de réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation par le Comité de pilotage. -Suivre l'avancement de la réalisation des projets de régénération des anciens centres urbains par le Comité de pilotage, -Suivi de la mise en œuvre du programme de régénération des anciens centres urbains par les comités locaux au sein des municipalités.</p>
			<p>8- Réhabilitation et régénération urbaine</p>	<p>10000</p>	
			<p>9- Amélioration de l'habitat</p>	<p>10000</p>	<p>-Etude des dossiers par les comités régionaux d'amélioration de l'habitat pour approuver la liste des bénéficiaires de subventions et de prêts pour l'amélioration de l'habitat, -envoyer les dossiers approuvés au Ministère afin de transférer des crédits. - Suivi des réparations pour les habitations touchées par des catastrophes naturelles, en coordination avec les services régionaux.</p>
	<p>3-3-1 Nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés</p>	<p>0</p>	<p>A- Programme d'investisseme nt des collectivités locales</p>		<p>-Le groupe de travail émanant du comité régional Réalise des inspections techniques du logement et de la situation sociale des familles qui pourront bénéficier du programme. -Identification des listes de catégorie sociaux par la Commission régionale après les avoir classées selon les critères, étudier les objections, puis approuver les listes définitives et les transmettre au comité de pilotage du programme. -Le comité régional prépare les listes</p>
		<p>23773</p>	<p>C-Eradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements ou leur rénovation ou leur extension</p>	<p>12000</p>	

Objectif 3 : Promouvoir l'habitat social et abordable	3-3-3 Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	36%	D-Réalisation des logements et des lots sociaux	28000	préliminaires en fonction de chaque accréditation et les classe selon des critères basés sur une application informatique, puis approuve la liste finale après avoir étudié les objections et les avoir transmises au comité de pilotage du programme pour information. -L'approbation du comité de pilotage sur le montant de la subvention et le montant de la dette pour chaque bénéficiaire.
			Z-Activité d'appui	16295	
			Z- Activité d'appui pour 24 sous programmes régionales	795	
	TOTAL			228387	

3-2 Contribution des opérateurs publics à la performance du programme

Le programme comprend la participation de huit opérateurs publics, à savoir :

- Office de la Topographie et du Cadastre (OTC)
- Agence Foncière d'Habitation (AFH)
- Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU)
- Société de Promotion des Logements Sociaux (SPROLS)
- Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT MERE)
- Société Nationale Immobilière de Tunisie NORD
- Société Nationale Immobilière de Tunisie CENTRE
- Société Nationale Immobilière de Tunisie SUD

Les opérateurs publics contribuent à la réalisation des différentes activités du programme d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de l'habitat et à la mise en œuvre de la politique de la mission dans le domaine de l'habitat. Cela se fait à travers les différents programmes nationaux concernés par l'amélioration de l'habitat et des conditions urbaines, qui visent à améliorer les conditions de vie des habitants en améliorant les services urbains et en fournissant des logements.

-Parmi les opérateurs publics figure l'Agence de Réhabilitation et de rénovation Urbains, qui assure la mise en œuvre des programmes nationaux de réhabilitation et de rénovation urbaine qui lui sont confiés en tant que maître d'ouvrage délégué.

-La Société de Promotion des Logements Sociaux et la Société Nationale Immobilière de Tunisie avec ses différentes filières contribuent à la mise en œuvre de la stratégie du programme dans le domaine du logement en trouvant des mécanismes pour aider les citoyens à fournir un logement adéquat dans lequel toutes les facilités de vie sont disponibles pour tous les groupes sociaux et allouer le plus grand nombre de logements aux personnes à faible revenus, afin de préserver le caractère social pour lequel ils ont été envoyés en ajustant les prix et en faisant pression sur le coût d'achèvement des logements.

- L'agence Foncière d'habitation s'engage également à la mise à disposition de terrains aménagés à l'habitation par l'acquisition, l'aménagement et la vente de terrains destinés à l'habitation (aux particuliers, aux promoteurs immobiliers, à l'État et aux collectivités locales) afin de permettre à toutes les catégories sociales d'obtenir un terrain aménagé et constructible dans un environnement urbain et civilisé qui répond à leurs besoins tout en tenant compte de leur pouvoir d'achat.

Ainsi que l'agence cherche à continuer à contribuer à l'ajustement du marché des terrains habitables et à résister au monopole en exerçant une pression sur les prix, sur

le coût et sur les délais d'aménagement par la réalisation de l'aménagement différentiel des logements et le développement des ressources internes pour achever les études et soutenir l'effort municipal dans la réalisation des plans d'urbanisme et contribuer à la création de nouvelles villes dans le cadre des exigences de l'harmonie sociale et environnementale et du développement durable.

Le tableau suivant présente les interventions des opérateurs publics précités en rapport avec le Programme n°3 et l'étendue de leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques qui leur sont confiés à cet effet et l'importance des crédits qui leur sont alloués pour l'année 2023.

Tableau 2:

Contribution des opérateurs publics à la performance du programme et le montant des crédits transférés

Opérateur public	Objectifs du programme (laquelle l'opérateur public contribue à sa réalisation)	Principales activités et projets à réaliser dans la contribution des objectifs du programme	Crédits transférés du budget d'Etat au titre de l'année 2023
Office de la Topographie et du Cadastre (OTC)	Objectif2.3 : Renforcer la planification urbaine et le contrôle es des extensions urbaines	Travaux Géodésiques	2000
		Projet de système de gestion des informations foncières (TLIS)	15 450
Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU)	Objectif3.3 : Promouvoir l'habitat social et abordable	Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation (2ème génération)	69 400
		Construction des logements et des lots sociaux	2 035
Société de Promotion des Logements Sociaux (SPROLS)			3 150
Total			92035

3- Budget et cadre des dépenses moyens du programme (2023-2025)

Tableau 3:
Prévisions du budget programme
Répartition selon la nature économique de la dépense (crédits de paiement)

Nature des Dépenses		Réalizations 2021	L.F 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	progression	
					Montant (2) –(1)	%
Dépenses de Rémunérations	Crédits d'engagement	16846	18180	18353	173	1
	Crédits de paiement	16846	18180	18353	173	1
Dépenses de gestion	Crédits d'engagement	1348	1372.2	1484	111.8	8
	Crédits de paiement	1313	137.2	1484	11.8	8.1
Dépenses d'Interventions	Crédits d'engagement	5356	20380	20380	0	0
	Crédits de paiement	5356	20380	20380	0	0
Dépenses d'Investissements	Crédits d'engagement	93370	89533	97890	8357	9
	Crédits de paiement	166639	109963	188170	78207	71.1
Dépenses des Opérations Financières	Crédits d'engagement	0	0	0	0	0
	Crédits de paiement	0	0	0	0	0
Total	Crédits d'engagement	116920	129465.2	138107	8641.8	7
	Crédits de paiement	190154	149895.2	228387	78491.8	52.4

Tableau 4
Le cadre des dépenses à moyen terme 2023-2025
CDMT 2023-20225 selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2021	L.F complémentaire 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de Rémunérations	16846	18180	18353	18840	20041
Dépenses de gestion	1313	1372.2	1484	1529	1574
Dépenses d'Interventions	5356	20380	20380	20958	22301
Dépenses d'Investissements	166639	109963	188170	193659	205812
Dépenses des Opérations Financières	0	0	0	0	0
Total Programme 3 sans Ressources propres des Entreprises	190154	149895.2	228387	234986	249728
Ressources propres des Entreprises	12381	11970	12209	12460	12800
Total Programme 3 avec Ressources propres des Entreprises	202535	161865.2	240596	247446	265828

-Le total des dons programmés dans le budget 2023 est estimé à 1763 mille dinars, dont 1500 mille dinars pour financer le projet de réalisation du complexe résidentiel de Doha à Sidi Hssine al-Séjoui, et 263 mille dinars dans le cadre du projet " Plan National d'Adaptation : Renforcement de la Planification dans les domaines du développement et de l'aménagement du territoire ". Le montant total du don est de 330 000. Dollars américains financés par le Fonds vert pour le climat. (Green Climate Fund)

-les crédits de paiement inscrits au titre du Programme d'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme et d'Habitat pour l'année 2023 sont estimés à 228 387 mille dinars. Les dépenses d'investissement estimées à 170188 mille dinars sont réparties entre 38770

mille dinars sur les ressources générales du budget, 101400 mille dinars sur les ressources des crédits extérieurs affectés, et 48000 mille dinars sur les comptes spéciaux du trésor. En 2023, on constate une augmentation de 71 % du volume des crédits de paiement des dépenses d'investissement, par rapport aux crédits inscrits dans la loi de finances rectificative de 2022, et une augmentation de 16 % en 2024 et de 5,61 % en 2025. En raison de plusieurs facteurs, dont le plus important est le pic d'avancement des projets de la deuxième génération du programme Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation et l'inscription des crédits concernant le projet du système de gestion des informations foncière pour la Tunisie (TLIS).

-S'agissant de l'activité d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et observation du territoire, les prévisions de crédits pour l'année 2023 s'élèvent à 900 mille dinars, soit un taux de croissance estimé à 13% par rapport aux crédits inscrits dans la loi de finances rectificative pour l'année 2022. Au cours de l'année 2023, le rythme de réalisation des études continues sera accéléré et la préparation de nouvelles études pour les schémas directeurs seront lancées pour la préparation des grandes agglomérations urbaines et pour les schémas directeurs pour la préparation des zones sensibles et pour l'observation du territoire, en plus d'étudier le schéma directeur de territoire national, et cela explique l'évolution de l'indicateur mesurant la performance du pourcentage de couverture du territoire national par les études d'aménagement et d'observation du territoire de 83% enregistré en 2021 à 85% en 2022 puis à 95% en 2025.

-En ce qui concerne l'activité d'élaboration de stratégies durables d'aménagement du territoire urbain, on constate une augmentation des dépenses d'investissement passant de 1590 mille dinars au cours de l'année 2022 à 18500 mille dinars au cours de l'année 2023. Ceci est dû à l'importance des fonds alloués au projet du système de gestion des informations foncières pour la Tunisie (TLIS), qui sera lancé au cours de

l'année 2023, qui est un projet qui s'inscrit dans la politique de l'État en matière de numérisation, de gouvernance électronique et des données ouvertes (open data).

Ce projet est considéré comme un pilier essentiel dans l'avancement du taux d'investissement et est conforme aux exigences des « Objectifs de Développement Durable » des Nations Unies relatifs aux systèmes d'information de base à atteindre d'ici 2030.

Quant à l'activité des travaux géodésiques et l'activité d'appui à la décentralisation par l'appui aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans et la préparation des levés topographiques, on note qu'on a inscrit les mêmes crédits de l'année précédente.

- S'agissant de l'activité liée à la construction des logements et viabilisation des lots sociaux destinés aux salariés, les prévisions de crédits pour l'année 2023 se sont élevées à 58000 mille dinars, soit un taux de croissance estimé à -15% par rapport aux crédits inscrits pour l'année 2022, et les crédits alloués pour le financement de l'acquisition des logements dans le cadre du programme de premier logement sont estimés à 20000 mille dinars au cours de l'année 2023 où le taux de logements financés dans le cadre du programme varie annuellement d'environ 400 logements.

- Quant aux crédits alloués au Fonds de promotion de l'habitat au profit des salariés (FOPROLOS) au cours de l'année 2023, ils sont estimés à 38000 mille dinars, et connaîtront une augmentation de 10000 mille dinars au cours des années 2024 et 2025, car il est prévu que des demandes supplémentaires seront enregistrées pour les logements financés par le biais des FOPROLOS, ainsi que pour l'acquisition des lots viabilisés, car les estimations atteindront 4 726 logements et lots sociaux au cours de l'année 2023, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année 2022. Cela est dû à ce qui figurait dans le projet de promulgation du décret gouvernemental n°1126 de 2016 en date du 18 août 2016, relatif à la fixation des modalités et conditions des interventions du fonds de promotion de logement au profit des salariés

pour plusieurs facilités qui permettront d'élargir le cercle des bénéficiaires des financements du fonds et d'encourager les promoteurs immobiliers à produire ce type de logements.

-Les crédits de paiement inscrits pour la réalisation de l'activité la réhabilitation et intégration des quartiers d'habitations au cours de l'année 2023 sont estimés à 69400 mille dinars, soit une augmentation de 239% par rapport à l'année 2022. Du fait que les crédits alloués au projet de réhabilitation des quartiers d'habitations inscrits au cours des années 2019, 2020, 2021 et 2022 ont été alloués pour achever les travaux liés à la réhabilitation et à l'intégration des quartiers d'habitation pour la première génération et à l'achèvement des études pour le projet de la deuxième génération.

Quant aux crédits qui étaient programmés pour les années 2023, 2024 et 2025, ils sont destinés à l'exécution des travaux du projet de deuxième génération. Ceci explique la progression des estimations sur les ressources générales du budget et sur les ressources des crédits extérieurs, et ceci est mis en évidence par l'augmentation du pourcentage cumulé de la réhabilitation des quartiers d'habitations qui est estimé à 49% en 2022 et 56% en 2023, pour passer à 67% en 2024 et 82% en 2025.

- Quant aux crédits pour les activités de l'éradication des logements rudimentaires et de leur remplacement par de nouveaux logements ou leur restauration ou extension, et de réalisation des logements et des lots sociaux dans le cadre du programme spécifique pour le logement social, les crédits inscrits pour l'année 2023, estimés à 40000 mille dinars, ont connu une augmentation de 56% par rapport à l'année 2022, en raison des crédits inscrits qui ont été réduits par le Ministère des Finances et prévu dans la loi de finances rectificative pour l'année 2022, et les crédits connaîtront une évolution au cours des années 2024 et 2025.

Les crédits pour l'année 2023 seront affectés aux projets en voie d'achèvement et liés à l'élément éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements, leur rénovation ou leur extension, et à l'élément de réalisation des logements et des lots sociaux par des promoteurs immobiliers publics ou privés.

Ceci est indiqué par l'indicateur du nombre cumulé de logements sociaux et abordables achevés et de lots sociaux aménagés, où l'on remarque une évolution dans les estimations du nombre cumulé de logements achevés jusqu'à la fin de l'année 2022, qui atteindra 21082 logements et lots sociaux, 4736 sous le FOPROLOS, et 2520 sous la première habitation. Il est programmé que le nombre total de logements et des lots atteindra 32 129, répartis à la fin de l'année 2025.

Ceci est démontré par l'indicateur du nombre cumulé de logements sociaux et abordables achevés et les lots sociaux aménagés, où on note une évolution dans les estimations du nombre cumulé de logements réalisés jusqu'à la fin de 2022, qui atteindra 21082 logements et lots sociaux, et il est prévu d'atteindre 23773 logements et lotissements au cours de l'année 2023, répartis entre 16 517 réalisés dans le cadre du programme spécifique du logement social, 4 736 dans le cadre des FOPROLOS et 2 520 dans le cadre du premier logement. Il est prévu que le nombre total de logements et des lots sociaux atteindra 32 129 d'ici fin 2025.

PROGRAMME 9 : PILOTAGE ET APPUI

Responsable Programme : Hatem ICHAOUIA

Date de nomination « Responsable Programme » :

07 février 2020

1. Présentation du programme 9 et de sa stratégie :

1.1. Présentation de la stratégie du programme :

Vu l'existence des plusieurs obstacles dont faire face le programme 9 liés essentiellement à la diminution de l'effectif du ministère d'une année à l'autre à cause de départ optionnel, à la retraite de toutes types avec un défis de redéploiement de l'effectif existant sans recours au recrutement selon les orientations gouvernementales qui ont opté pour des solutions autres plus adéquates pour combler l'insuffisance des personnels tel que la mobilité fonctionnelle etc....

De plus, un autre défi s'ajoute qui est la généralisation des fiches postes pour faire une statistique bien claire des postes vacantes cet acte est efficace pour optimiser la gestion des ressources humaines et à la fois renforcera l'accès de la femme aux postes décisionnelles d'une façon égalitaire que l'homme.

Un autre obstacle qui surgit est celui de l'insuffisance des ressources budgétaires qui explique bien évidemment l'optimisation à titre égale des dépenses en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire et prioriser les dépenses obligatoires (les arriérés).

Sans oublier les défis visant la numérisation de l'administration et sa modernisation pour améliorer la qualité des services fournies aux administrés et au citoyen.

De ce fait, la finalité du programme 9 pilotage et appui est d'améliorer la qualité des services fournis aux usagers et de moderniser les moyens de travail administratif pour

soutenir les programmes opérationnels de la mission et de coordonner entre eux afin de les aider à atteindre leurs objectifs, améliorer leurs performances, rationaliser la gestion des ressources de la mission de l'équipement, et assurer la soutenabilité de leur budget et ce conformément aux obligations liées aux objectifs de développement durable et surtout l'ODD 16 et 5

S'alignant aux engagements nationaux tels qu'indiqués dans la loi organique du budget et les orientations et recommandations de la présidence du gouvernement à travers les circulaires de préparation du budget, ainsi qu'aux engagements sectoriels inclus dans le plan triennal 2023 -2025 sans oublier toutes les législations nationales qui font face à la violence à l'égard des femmes et surtout le décret 58/2017.

A moyen terme, la stratégie du programme 9 est d'atteindre une qualité de service assurant la satisfaction du citoyen et tous les intervenants du secteur, la rationalisation de l'utilisation des ressources matérielles et budgétaires afin d'assurer une meilleure gouvernance de la mission tous programmes confondus, l'atteinte des objectifs de la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion des projets, en plus de la garantie de la soutenabilité du budget afin que tous les programmes de la mission Equipement puissent remplir leurs obligations, atteindre leurs objectifs et améliorer leur performances, ceci stimulera la croissance du secteur de l'équipement et de l'habitat dans son ensemble d'ici 2025.

Cet objectif se décline en deux axes stratégiques :

- Assurer la gouvernance de la mission et ses programmes

- Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources de la mission de l'équipement et de l'habitat par l'appui de ses programmes et par l'optimisation de la gestion des ressources humaines, financières et logistiques.

1.2. Présentation de la carte du programme

Le programme 9 pilotage et appui comprend deux sous-programmes centraux, pilotage et appui, et 24 sous-programmes régionaux.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs :

□ Objectif 1.1 : Améliorer la gouvernance de la mission

L'objectif stratégique de l'amélioration de la gouvernance de la mission lié au premier axe stratégique Assurer la gouvernance de la mission et ses programmes se manifeste à travers des indicateurs stratégiques de performance qui mesurent l'amélioration de la performance du programme, un premier indicateur qui mesure le pourcentage de la réalisation des objectifs des différents programmes liés à la mission d'équipement et de l'habitat.

Le deuxième indicateur mesure l'évolution annuelle des visites du sites Web de la mission Equipement, l'évolution de cet indicateur témoigne de la satisfaction des citoyens en consultant la page du Ministère avec une qualité des services numériques garantissant la transparence, l'efficacité et la responsabilité en activant le dialogue d'action.

Présentation des indicateurs

Indicateur 1.1.1: Pourcentage de la réalisation des objectifs de la mission

Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.1.1

Indicateurs de performance de l'Objectif 1.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes	Unité	Réalisations		Prévisions		
			2022			
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 1.1.1 : Pourcentage des objectifs de la mission atteints	%	93	96	97	98	99

Cet indicateur va atteindre le 97% en 2023 puisque il y a une intention d'améliorer les différents indicateurs et surtout l'indicateur 1.1.1 « le taux cumulatif de l'avancement de la réalisation du plan des auto-routes » qui va atteindre 61% puisque on va assister la fin de lot lemdo-medenine de l'auto-route Tunis-Medenine à la 2^{ème} trimestre de 2023 et l'avancement des travaux de l'auto-route Tunis-Jelma et l'initiation du lot Sbikha-Jelma (4 lots) au debut de l'année 2023.

Egalement l'indicateur 2.2.2 niveau de la performance technique des projets marines réalisés qui va atteindre grâce à la DSAM 72% en 2023.

L'indicateur 1.3.3 taux cumulatif des logement sociaux et lots aménagés qui atteindra en 2023 16517 logements avec une augmentation de 1391 logements et 10159 logements en 2024 lot 1 et 8556 logements (lot2), en 2025 atteindra bientôt 21979 logements lot 1 en 2025 et 11010 logements lots 2 en 2025.

L'indicateur 2.3.3 qui va atteindre 56% en 2023

l'indicateur 9.2.1 remplacement des départs à la retraite qui va s'améliorer en ce qui concerne le comblement des en compensant les vacances résultant des départs à la retraite par l'augmentation optionnel de l'âge de retraite et l'augmentation des ressources humaines à travers les recrutements bien étudiés dans la limite des besoins et par d'autres moyens plus adéquat tel que la mobilité d'emploi tel que stipulé par les directives gouvernementales en vue de réaliser l'équilibre au sein de la mission pour atteindre un valeur cible 100%

et l'indicateur 9.2.2 taux des agents formés dans les domaines prioritaires qui va atteindre le 11.5% en 2023 qui est mieux que 2022 9.5%.

Indicateur 1.1.2 : L'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement

L'indicateur présente la communication avec les citoyens à travers le site Internet du ministère, il est lié à l'amélioration de la gouvernance de la mission, en particulier l'un des piliers de la bonne gouvernance qui est le principe de la transparence.

Réalisations et estimations de l'indicateur 1.1.2

Indicateurs de performance de l'Objectif 1.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et ses différents programmes	Unité-	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.1.2 : Évolution annuelle des visites de sites Web pour la mission de l'équipement	Unité/jour	394	500	800	1000	1200

Cet indicateur montre le niveau de la transparence de la mission vis-à-vis du citoyen et le renforcement de la gouvernance ouverte, qui est considérée comme l'un des mécanismes d'amélioration de la gouvernance de la mission d'équipement.

Le nombre de visiteurs du site devrait atteindre 500 citoyens par jour, et cela enregistre une augmentation par rapport à l'année 2021 avec 106 visiteurs par jour et avec les améliorations qui seront apportées en intégrant la page Facebook dans le calcul de cet indicateur et les améliorations qui seront apportées sur le site en 2023, 2024 et 2025, cet indicateur enregistrera une augmentation successive à partir de 2023 avec 800, 1000 et 1200 visiteurs par jour, et cela impacte positivement la performance du Programme 9 en ce qui concerne l'axe stratégique soutenir la gouvernance de la mission à moyen terme .

Objectif 1.2 : optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

Présentation des indicateurs

Indicateur 1.2.1: remplacement des départs à la retraite

C'est un indicateur stratégique qui vise à maîtriser la masse salariale et l'affectation rationnelle des ressources humaines en fonction des besoins et à assurer la continuité de la politique publique dans le domaine d'équipement et de l'habitat en compensant les vacances résultant des départs à la retraite par des recrutements bien étudiés dans

la limite des besoins et par d'autres moyens plus adéquat tel que la mobilité d'emploi tel que stipulé par les directives gouvernementales.

Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.2.1

Indicateurs de la performance de l'Objectif 1.2 : optimiser de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre hommes et femmes	Unité	Réalizations		Prévisions		
			2022			
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 1.2.1: remplacement des départs à la retraite	Base 100	48	57	100	100	100

Une reprise relative a été enregistrée dans le recrutement pour les postes vacants liés à certaines spécialités techniques au cours de l'année 2021 pour atteindre l'indice 48, qui devrait évoluer pour atteindre environ 57 par rapport au nombre d'employés partis à la retraite pour l'année 2022 , mais l'effort reste insuffisant, vue que ce renforcement s'est limité aux seules catégories A1 et A2 d'ingénieurs et de techniciens, alors que les autres catégories n'ont pas pu renforcer leurs capacités à soutenir leurs ressources humaines, tels que le corps administratif commun et le corps des ouvriers.

Les années 2023, 2024 et 2025 verront une amélioration relative dans le remplacement des postes vacants suite aux départs à la retraite, en profitant du mécanisme de relèvement volontaire de l'âge de départ à la retraite d'une part, en cherchant à profiter des mécanismes de mobilité récemment introduit, en tirant plus

d'efficience des ressources humaines à travers la formation et l'affectation selon des fiches de poste, et en ajustant les ressources aux besoins pour atteindre un rythme garantissant l'équilibre des moyens humain au sein des structures.

L'ajustement des estimations assurant la stabilité des ressources humaines en maintenant le plafond de la valeur souhaitée fixée à 100 à l'horizon 2025, malgré les distorsions par rapport aux besoins réels par catégories d'agent, permet de maintenir le niveau qui assure le fonctionnement de l'administration.

Indicateur 1.2.2 : Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires

L'indicateur stratégique vise à atteindre l'égalité des chances entre les agents, en particulier dans les domaines de formation prioritaires, sans marginaliser aucun corps et en assurant l'égalité entre eux.

Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.2.2

Indicateurs de la performance de l'Objectif 1.2 : optimiser de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.2.2 : Pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires	%	8.6	8	11.5	14	14

Malgré les faibles résultats enregistrés au début de 2021, des progrès ont été réalisés, atteignant 8,6 % de plus que prévu, grâce à la tendance à la formation à distance d'une part, et au succès de la plupart des formations prioritaires répertoriées dans la demande de propositions d'autre part.

En ce qui concerne les années 2023 jusqu'au 2025 le taux va atteindre 14%.

Indicateur 1.2.3: Représentativité des femmes dans les emplois fonctionnels

C'est un indicateur stratégique en relation étroite avec l'objectif qu'il représente. Il présente la bonne disposition des ressources humaines et assure l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en termes de représentation dans les emplois fonctionnels. Il vise à réduire les différences en termes de genre dans l'obtention des privilèges indiqués par la loi.

Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.2.3

Indicateurs de la performance de l'Objectif 1.2 : Rationalisation de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.2.3: Représentativité des femmes dans les emplois fonctionnels	Base 100	100	108	109	109	109

Malgré l'augmentation continue du pourcentage des femmes cadres au ministère, au cours de l'année 2021, un indicateur positif de la représentativité des femmes a été enregistré dans les emplois fonctionnels (la valeur minimale est de 100) et il est prévu que cette augmentation se poursuive au cours de l'année 2022 pour atteindre 108. Quant aux trois prochaines années, on assiste à une stabilité de l'indicateur du fait de la stabilité dans nombre d'emplois fonctionnels occupés d'une part, et de la stabilité du pourcentage de cadres féminins d'autre part.

Objectif 2.2 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficience du programme 9

Présentation des indicateurs

Indicateur 2.2.1 : taux de la réalisation de la soutenabilité budgétaire

Cet indicateur stratégique mesure la couverture de dépenses réalisées au sein des différentes rubriques du budget par celles programmées. Il est en plein lien avec l'objectif stratégique qui vise à assurer la soutenabilité du budget et à rationaliser l'affectation des ressources financières d'une manière efficace pour avoir la certitude que la programmation budgétaire couvre les dépenses obligatoires (les arriérés de la mission) les dépenses courantes et celles nouvelles.

Cet indicateur vise à atteindre un taux de réalisation de 100% pour les crédits prévus.

Réalisations et prévisions de l'indicateur 2.2.1

Objectif 2.2 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers tout en assurant l'efficacité du programme	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 2.2.1 : taux de la réalisation de la soutenabilité budgétaire	%	58.1	97.3	98	99	100

Malgré le faible taux enregistré de l'indice en 2021 en raison du gel des crédits d'investissement, les estimations de réalisation pour l'année 2022 pourraient atteindre 97,3%.

Quant aux projections de moyen terme pour les années 2023, 2024 et 2025, il est prévu que le pourcentage atteindra progressivement 100%, et les réalisations se conformeront à ce qui sera programmé sans besoins d'augmentation ni de diminution, tout en assurant une programmation qui répond aux instructions de la circulaire de la présidence du gouvernement et une programmation qui adopte des critères objectifs et précis.

Indicateur 2.2.2: Le coût de gestion de chaque fonctionnaire

Cet indicateur stratégique vise le suivi annuel de l'évolution des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement affectées à chaque fonctionnaire, afin d'atteindre le but de l'objectif stratégique, c'est-à-dire rationaliser les dépenses et utiliser les ressources financières d'une manière efficace qui assure la soutenabilité du budget.

Réalisations et prévisions de l'indicateur 2.2.2

Objectif 2.2 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalisations	2022	Prévision		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 2.2.2: Le coût de gestion de chaque fonctionnaire	Mille dinars	4.04	4.174	4.443	4.731	5.038

Les charges de gestion par rapport à chaque employé au cours de l'année 2022 sont en augmentation par rapport à l'année 2021, compte tenu de la diminution continue du nombre d'employés d'une part (-1,27 %) et de l'augmentation des frais de gestion d'autre part (3%) pour que l'indicateur atteigne 4.174 MD, le ratio a enregistré 103

- L'indice devrait connaître une stabilité au cours des trois prochaines années, atteignant une valeur de 106 les frais de gestion par agent va atteindre 5 MD en 2025 suite à la diminution de nombre des agents.

Indicateur 2.2.3 : le taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à la fin septembre

Cet indicateur stratégique vise à atteindre la soutenabilité du budget et à rationaliser la disposition des ressources financières d'une manière efficace qui assure l'ordonnancement des crédits de paiement de manière progressive égale au pourcentage estimé pour assurer la soutenabilité du secteur BTP par le paiement dans les délais des entrepreneurs et fournisseurs du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat.

Objectif 2.2 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalisations	2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 2.2.3 : le taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à la fin de moi septembre	%	35	72	74	75	79

On s'attend à partir des résultats de 2022 que le pourcentage augmentera par rapport à l'année 2021 pour atteindre 72%, et cela est dû à la reprise progressive de l'économie nationale, la reprise des projets, le lancement de nouveaux chantiers et la poursuite des travaux des chantiers en cours d'exécution, on estime une progression de l'indicateur pour atteindre 79 % d'ici fin 2025

Tableau 1 : Activités et piliers d'activités du programme de pilotage et appui

Objectifs	indicateurs		Activités	Prévisions des crédits des activités pour l'année 2023	Appui des activités
	Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Prévisions des activités pour l'année 2023			
Objectif 9.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes	Indicateur 9.1.1: Pourcentage de réalisation des objectifs de la mission	*	1- Coordination, Communication, Supervision et Relations Internationales	103	Des réunions pour améliorer la numérisation de l'administration Des réunions pour renforcer les relations internationales Réunions open data
		800	2- intervention publique	3.429	Programme ALESQUA
	Indicateur 9.1.2 : L'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement 500 unité/jour		Z-appui	7.249	Réunions des directeurs régionaux pour le suivi de la consommation
Objectif 9.2 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre homme et femmes	Indicateur 9.2.1: remplacement des départs à la retraite 100	Base 100 210	Z-appui	34.267	séminaire des cadres régionaux Comité de pilotage p9 Programme de la Généralisation des fiches postes
	Indicateur 9.2.2 : Pourcentage d'agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires 8%	11.5%	3- gestion immobilière et matérielle	1.770	Réunions pour régler les problèmes foncières
	Indicateur 9.2.3: Représentation des femmes dans les fonctions 108	Base 100 109			

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financier tout en assurant l'efficacité du programme	Indicateur 9.3.1 : taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire	98%	4- transfert des crédits	3.180	Réunions de suivi de consommation réunion des directeurs régionaux réunions des cadres régionaux comité de suivi de l'installation de l'approche genre
	Indicateur 9.3.2: Le coût de gestion de chaque fonctionnaire 4.09	-3.17%			
	Indicateur 9.3.3 : le taux de consommation des crédits de d'investissement jusqu'à la fin de mois de septembre 72%	72%			

3-Cadre des dépenses de programme à moyen terme 2023-2025

Le budget 2023 est estimé à 62.399 MD, répartis-en 48 950 MD, le budget de fonctionnement, y compris la rémunération, le fonctionnement et le budget d'intervention, et 13 449 MD pour le budget d'investissement. Il est prévu que le programme pilotage et appui atteindra 69 222 MD à l'horizon 2025.

Tableau 3 : prévisions du budget programme 9

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : milles dinars

	Réalisation 2021	L.F.C 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Le montant (2)-(1)	Pourcentage (2)/(1)
Rémunération Publique	26.443	32.651	33.779	1.128	3%
Fonctionnement	5.631	7.175	7.390	215	3%
Interventions Publiques	2.424	3.429	3.429	0	0%
Investissements	1.690	6.103	5.400	-1.405	-21%
Autres dépenses	0	0	0	0	0%
Total sans prise en compte des ressources propres des entreprises	36.188	50.060	49.998	-62	0%

Tableau 4 :Cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025)
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : milles dinars

	Réalisation 2021	L.F.C 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Rémunération Publique	26.443	32.651	33.779	34.675	36.887
Fonctionnement	5.631	7.175	7.420	7.612	7.840
Interventions Publiques	2.424	3.429	3.429	3.526	3.752
Investissements	1.690	6.103	5.400	5.558	5.906
Autres dépenses	0	0	0	0	0
Total sans prise en compte des ressources propres des entreprises	36.188	50.060	49.998	51.371	54.385

Le budget 2023 du p9 est de 49.998MD devisés en 44.598 MD budget de fonctionnement : rémunération, moyens de services et interventions et 5.400 MD budget d'investissement.

Le budget de programme 9 va atteindre 54.385 en 2025.

Les prévisions de la rémunération sont basées sur des scénarios réalistes et objectifs qui tiennent compte de la politique gouvernementale et les orientations de la Circulaire de la Présidence du Gouvernement pour la préparation du budget, ces orientations préconisent la continuité de la maîtrise de la masse salariale, compte tenu des besoins urgents et vitales de la mission, les discussions avec le ministère des Finances pour la préparation du budget 2023 prendront en compte les précédentes autorisations de recrutement accordées au cours de 2022 et leurs répercussions sur le budget 2023 en plus de l'effet de la dernière augmentation de l'indemnité spéciale de l'équipement,

Et ça ce qui montre L'indicateur du taux de réalisation de la soutenabilité du budget et l'indicateur de coût de gestion pour chaque fonctionnaire se stabiliseront durant l'année 2023, sans dépasser 3% en ce qui concerne l'évolution des prévisions des dépenses de fonctionnement.

Quant aux crédits d'investissement programmés, la priorité a été donnée aux projets en cours.

Les demandes reçues ont été pris en considération, selon les priorités, la réalisation des projets en cours dans les services centraux du ministère de l'équipement et habitat, au niveau régional la priorité à été donnée à l'entretien des bâtiments destinés aux archives et aux ateliers régionaux d'entretien des engins de travaux publics, en plus de la continuité du programme de sécurisation des bâtiments administratifs.

Afin de préserver davantage les finances publiques et de rendre les interventions régionales plus efficaces les responsables d'activités du programme œuvrent pour garantir la bonne exécution des projets, l'atteinte de la bonne performance du programme et la réalisation de ses objectifs en améliorant le cadre de performance du programme et respectant les prévisions budgétaires.

Soutenir la gouvernance et rationaliser la disposition des ressources humaines et financières au profit des programmes opérationnels de la mission reste l'objectif suprême pour assurer les politiques publiques liées au secteur de l'équipement et de l'habitat.

ANNEXES

Fiches indicateurs de performance du programme « Infrastructure routière »

Fiche indicateur : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

2. Code de l'indicateur : 1.1.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

2- Définition de l'indicateur : développement de la longueur des autoroutes en exploitation.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité socio-économique.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes et la Société Tunisie Autoroutes.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuelle

5- Valeur cible de l'indicateur : 71% en 2025.

6- Le responsable de l'indicateur : Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation		Estimation		
		2021	2022	2023	2024	2025
Longueur des autoroutes réalisées	Km	733	762	817	904	947
Taux de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	55,4	57,0	61,0	68,0	71,0

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La longueur des autoroutes programmée = 1323 km. Cette longueur est la somme de la longueur des voies en cours d'exploitation, des voies en cours d'achèvement, des voies en cours d'étude, des voies qui ont été étudiées, et le linéaire des voies en phase de lancement d'appel d'offres de travaux :

- Longueur des autoroutes en cours d'exploitation= 659 km (Tunis - Bousalem 121 km, Tunis - Bizerte 51 km, Tunis - Gabès 395 km et Médenine - Ras Jedir 92 km).
- Longueur des autoroutes en cours de réalisation = 72 km (El Madaou - Médenine 72 km ; ces travaux devraient être achevés d'ici 2^e trimestre 2023).
- La longueur des autoroutes dont les études sont terminées et au stade de l'appel d'offres = 186 km (l'autoroute Tunis-Jelma, dont l'appel d'offres a été lancé tranche Sbikha-Jelma en octobre 2020, et l'appel d'offres de la tranche Tunis-Sbikha a été lancé en avril 2021, il est prévu de commencer la réalisation de l'ensemble du projet, après l'ouverture de l'emprise (le taux d'avancement est à seulement 40% jusqu'à fin mars 2022), c'est-à-dire le commencement des travaux sera début du troisième trimestre 2022 dans l'espoir de les compléter avec la fin de l'année 2025).
- La longueur des autoroutes dont les études sont terminées et au stade de recherche de financement pour la réalisation des travaux est de 199 km (L'autoroute Jelma - Sidi Bouzid d'une longueur de 44 km, l'autoroute Sidi Bouzid - Gafsa d'une longueur de 96 km, et l'autoroute Jelma - Kasserine d'une longueur de 59 km). Après disponibilité de financement, il est prévu que l'appel d'offres pour les travaux des deux tranches, Jelma - Sidi Bouzid et Jelma - Kasserine, seront lancés au début de l'année 2025 et début de l'année 2027 l'appel d'offre sera lancé pour la tranche de la liaison entre Sidi Bouzid et Gafsa).
- Longueur des autoroutes en cours d'étude = 195 Km =
 - autoroute Bousalem - Frontière algérienne (80 km) il est prévu que l'étude sera achevée deuxième trimestre 2023, et après la disponibilité des fonds nécessaires, il est espéré que l'appel d'offre des travaux sera lancé au cours de l'année 2024 pour la tranche reliant Bousalem et Jendouba d'une longueur de 37 km, et au cours de l'année 2028 pour la tranche reliant Jendouba et la frontière algérienne) ;
 - et tronçon de liaison du gouvernorat d'El Kef à l'autoroute (115 km) est prévu que l'étude sera achevée d'ici la fin de 2023, et après que les crédits nécessaires seront disponibles, il est prévu que les travaux démarreront au cours de l'année 2025).

3-Limites de l'indicateur

- Achèvement de l'étude de l'autoroute Bousalem - frontière algérienne et du projet de liaison de l'autoroute à la ville du Kef (les réponses des différents acteurs impliqués dans le projet prennent beaucoup de temps et le refus de certains propriétaires fonciers de réaliser les travaux topographiques et géotechniques sur leurs terrains. En plus la tâche de photographie aérienne du projet de liaison de l'autoroute à la ville d'El Kef a été perturbée (Troubles dus à la propagation de la pandémie de Corona et à la longueur des procédures administratives pour obtenir les licences).
- Recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- La libération d'emprise des projets autoroutiers nécessite de longues démarches administratives et judiciaires du fait de l'implication de nombreuses parties (détermination du tracé et du domaine autoroutier avec la réalisation des recherches foncières sur le terrain, élaboration des exemples et de la liste graphique par le Office de la Topographie et du Cadastre, réalisation d'essais sur le terrain et l'élaboration des procès-verbaux par le Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, la tenue de commissions d'acquisition au profit des projets publics dans les différents gouvernorats concernés par le projet, l'élaboration des décrets d'expropriation et la conclusion de contrats avec les propriétaires de terrains, le dépôt d'actes de succession et l'attente de l'émission de jugements de possession et la mise en œuvre des dispositions de possession du terrain de la part des gouvernorats concernés par le projet).

- Objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains, (il était prévu d'achever les travaux des deux autoroutes, Gabès-Médénine et Médénine-Ras Al-Jdir au cours de l'année 2020, mais les problèmes fonciers ont provoqué la perturbation des travaux, notamment au niveau de la quatrième tranche de Gabès - Médénine en raison de l'opposition de certains citoyens à la réalisation du projet et des demandes incessantes d'ajout d'échangeurs dans chaque région sans faisabilité économique).
- Travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.

Fiche indicateur : Taux de normalisation du réseau routier

Code de l'indicateur : 1.1.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

2- Définition de l'indicateur : Le pourcentage de routes dont la largeur répond aux spécifications techniques, c'est-à-dire dont la largeur est égale ou supérieure à 7 mètres, à travers le développement et la réhabilitation de routes classées.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité socio-économique.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La longueur du réseau routier revêtu d'une largeur égale ou supérieure à 7 m jusqu'en décembre de l'année / La longueur totale du réseau routier revêtu jusqu'en décembre de la même année.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : statistique réalisé par la direction de l'exploitation et de l'entretien routier

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuelle

5- Valeur cible de l'indicateur : 69,8% en 2025.

6- Le responsable de l'indicateur : direction de la programmation et de suivi des projets à la Direction générale des Ponts et chaussées.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation		Estimation		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.1.2 Taux de normalisation du réseau routier	%	68,7	68,9	69,6	69,8	69,8
La longueur du réseau routier revêtu d'une largeur égale ou supérieure à 7 m jusqu'en décembre de l'année	km	11 434,1	11 534,1	11 720,1	11 828,1	11 898,1
La longueur totale du réseau routier revêtu jusqu'en décembre de la même année.	km	16 641,2	16 741,2	16 841,2	16 941,2	17 041,2

* Calcul d'une augmentation annuelle estimée de 100 km liée à la numérotation de certaines pistes rurales vers les routes locales

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Nous notons que la longueur du réseau routier revêtu d'une largeur égale ou supérieure à 7 mètres jusqu'à fin décembre de l'année augmente d'année en année, mais comme la longueur totale du réseau routier revêtu jusqu'à fin décembre de la même année augmente également, l'indicateur n'a pas connu de croissance au cours des années 2024 et 2025.
- De nombreux projets de routes structurées, ainsi que la réhabilitation et le développement de routes classées en cours de réalisation contribuent à l'élaboration de cet indicateur :
 - doublement de RVE533 entre RVE546 et Kalaate landalous, travaux prolongement X20 (MC31- Sortie Ouest), et aussi travaux liaison X4-X20 y c échangeur (X4-X20). Ce ci concernant voiries grand Tunis.
 - travaux 8 échangeurs sur la rocade km 4 de la ville de Sfax ont été achevé sauf un sur MC 82
 - Les travaux de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax partie I, II et III se poursuivent
 - Les travaux se poursuivent pour dédoublement de la route régionale 27 entre Nabeul et Korba, la première section et la deuxième section entre korba et Menzil Temim.
 - Les travaux de la liaison de Tataouine à l'autoroute A1 et le doublement de la Voie Romaine (MC 117) à Médenine et la construction d'un ouvrage d'art sur la route régionale 128 à Nabeul se poursuivent.
 - L'achèvement de certaines section du programme de réhabilitation de la première tranche (344,6 km) et de la deuxième tranche (361,3 km) de routes classées et des travaux de réhabilitation de la Route Nationale 16 en 2*2 voies d'une longueur de 21,3 km financés par la Banque Africaine de Développement.
 - Les travaux de réhabilitation des routes classées - programme 2019 d'une longueur de 195,8 km se poursuivent.
 - Les travaux de quelque lot de comblement de lacunes des routes classées d'une longueur de 200 km se poursuivent.

3- Limites de l'indicateur

- L'absence d'un système d'information pour calculer l'évolution de l'indicateur
- Le développement de la longueur du réseau revêtu par la classification de nouvelles routes fait diminuer le pourcentage de développement de l'indicateur
- La programmation et la réalisation des activités sont liés à la disponibilité de financement extérieur.

Fiche indicateur : Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier praticable

Code de l'indicateur : 1.2.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur met en évidence l'évolution de la longueur du réseau de pistes rurales aménagées.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité socio-économique

4- Type de l'indicateur : produit

6- relation de l'indicateur avec l'approche genre : indicateur sensible au genre

II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Longueur des pistes aménagées/ Longueur totale des pistes à aménager.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : statistique réalisé par la direction de l'exploitation et de l'entretien routier

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuelle

5- Valeur cible de l'indicateur : 47.1% en 2025.

6- Le responsable de l'indicateur : la Direction générale des Ponts et chaussées.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation		Estimation		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.2.1 Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales au bénéfice des femmes et des hommes	%	46,79	45,9	46,3	46,6	47,1

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Les projets les plus importants qui ont un impact sur les résultats de cet indicateur sont l'achèvement de l'aménagement de 912 km de pistes rurales réparties sur 22 gouvernorats avec un

financement du Fonds Koweïtien pour le Développement économique Arabe. la première tranche est d'une longueur d'environ 464 km a démarré en septembre 2021. La deuxième tranche est de 450 kilomètres commencera au cours du premier trimestre de 2023 après l'approbation du bailleur de fonds. Cela contribuera au développement de la longueur du réseau aménagé, ce qui favorisera un meilleur accès des femmes et des hommes aux services sanitaire et socio-économiques et assurera la sécurité des femmes travaillant dans le domaine agricole.

3- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement
- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude
- La diversité des intervenants lors d'exécution des pistes. Cet indicateur prend en compte les pistes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement régional et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.
- La classification des pistes rurales au niveau de routes locales, ce qui affecte la longueur du réseau aménagé.

Fiche indicateur : indice de qualité du réseau routier

Code de l'indicateur : 1.3.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maintenir la qualité du réseau routier classé

2- Définition de l'indicateur : Le maintien de l'état de surface de la route et ses dépendances et des équipements (sauf les sections des routes qui sont en cours de travaux) en **bon état**, d'une façon permettant une circulation facile et aisée des usagers en toute sécurité.

4- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité socio-économique

5- Type de l'indicateur : efficacité

6- relation de l'indicateur avec l'approche genre : indicateur insensible au genre

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

$$\text{Indice de Qualité} = \frac{((R. B. E \times 100) + (R. E. P \times 50) + (R. M. E \times 10))}{L. R. R. R. I.}$$

Abréviation :

R.B.E : Route en Bon Etat : (Ce sont toutes les sections de routes qui ne présentent aucun aspect d'usure)

R.E.P : Route en Etat Passable : (Ce sont les chaussées dégradées superficiellement sans que cette dégradation puisse être imputée à coup sûr à une insuffisance nette des couches inférieures et qui font l'objet de nombreux emplois partiels)

R.M.E : Route en Mauvais Etat (Ce sont toutes celles qui présentent des dégradations profondes dues à une insuffisance généralisés du corps de chaussée)

I.Q.R.R.C : Indice de Qualité du Réseau Routier Classé

L.R.R : Longueur des routes revêtues.

L.R.N.R : Longueur des routes non revêtues.

L.R.R.R.I. : Longueur des routes revêtues relatifs à l'indicateur.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : statistique réalisé par la direction de l'exploitation et de l'entretien routier suite à au données collectés des directions régionales de l'équipement

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuelle

5- Valeur cible de l'indicateur : 73,7% en 2025.

6- Le responsable de l'indicateur : la Direction de l'exploitation et de l'entretien routier.

(Karem Kamerji)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2021	2022	Estimation		
				2023	2024	2025
Taux de qualité du réseau routier	%	66	67,9	69,9	71,8	73,7
Longueur des routes revêtues	Km	16641	16741	16841	16941	17041
Longueur des routes revêtues relatifs à l'indicateur	Km	15800	15900	16000	16100	16200
Route en Bon Etat	Km	7507	8007	8507	9007	9507
Route en Etat Passable	Km	5214	5014	4814	4614	4414
Route en Mauvais Etat	Km	3079	2879	2679	2479	2279
Longueur des routes non revêtues	Km	3194	3119	3044	2969	2894

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Réduire les sections des routes qui sont en mauvais état en leur donnant la priorité absolue lors de la programmation et l'intervention en urgence lors des travaux suivant :

- **Le maintien de l'état de surface de la route et ses dépendances** (Les travaux de Colmatage et réparation de la totalité du réseau routier revêtu, reprofilage des accotements, le désherbage et curage des fossés, le rechargement des accotements, les travaux d'entretien des ouvrages d'art et hydraulique, l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale, balisage, bornage, mise en place de barrière de sécurité, désensablement dans les régions du sud, le traitement des points noirs et bleus recensés, l'entretien des pistes rurales...),
- **Le renouvellement de la couche de revêtement superficiel et le revêtement en béton bitumineux** des routes nécessitant l'intervention. Ainsi que la stabilisation des accotements des routes qui ont une largeur > à 7 mètre.
- **et le maintien de l'état des équipements de la Route** (l'entretien de l'éclairage et des feux de circulation, l'exploitation du pont mobile de Bizerte, des tunnels de Bâb Saâdoun, Bab Souika, pont de Radès-La Goulette et les bacs de Djerba....).

3- Limites de l'indicateur

- Insuffisance des capacités des entreprises pour mener les travaux d'entretien,
- Nombre limité des entreprises qualifiées pour certaines tâches spécifiques d'entretien routier,
- Manque de coordination au cours des travaux des concessionnaires,
- Non-respect des charges réglementaires par les transporteurs des marchandises

Fiches indicateurs de performance du programme 2

Protection des zones urbaines, du littoral et maîtrise d'ouvrages

Fiche Indicateur : Taux de réalisation des projets du plan stratégique

– Code de l'indicateur : 2.1.1

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

2. La définition de l'indicateur : Taux de réalisation des projets du plan stratégique

3. Type de l'indicateur : Résultat

4. Nature de l'indicateur : Qualité

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: Le taux cumulé du nombre des projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement jusqu'à la date d'actualisation de l'indicateur par rapport au nombre total des projet prévus par le plan stratégique

2. Unité de mesure : Pourcentage (%)

3. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : PVs de réception provisoire des projets fournis par les chefs projets.

4. Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de l'année.

5. Valeur cible de l'indicateur : 100 % en 2025.

6. Responsable (s) de l'indicateur : Ahlam Khammassi

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2021	2022	Estimation		
				2023	2024	2025
Taux de réalisation des projets du plan stratégique	%	96	97	98	98	100

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 96 % en 2021 par rapport aux prévisions de la même année, le taux d'avancement de l'indicateur pour l'année 2022 devient alors 97% au lieu de 100% et par conséquent l'indicateur atteindra un taux de réalisation de 100% en 2025.

Pour les années 2022 et 2023 les estimations indiquées dans le tableau sont liées essentiellement aux taux d'avancement des projets en continuation alors que pour les années 2024 et 2025 les estimations ont été calculées sur la base des prévisions d'achèvement des travaux des projets en cours de réalisation ou projetés.

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Les difficultés rencontrées lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- Infraction sur le domaine public hydraulique engendrant des difficultés d'exécution des travaux.

Fiche Indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages de protection

- Code de l'indicateur : 2.1.2

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.
2. La définition de l'indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages réalisés pour la protection des villes contre les inondations
3. Type de l'indicateur : Résultat
4. Nature de l'indicateur : qualité

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Le rapport entre la longueur totale annuelle des ouvrages de protection curés et nettoyés dans les différents gouvernorats et la longueur totale des ouvrages exécutés jusqu'à la date d'actualisation de l'indicateur.
2. Unité de mesure : Pourcentage (%)
3. Modes de collecte des données de base : Le service entretien
4. Date de disponibilité des données : La fin de chaque année
5. Valeur cible de l'indicateur : 100 % en 2026.
6. Responsable (s) de la collecte des données de base : Khelifi Chokri

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2021	2022	Estimation		
				2023	2024	2025
Taux annuel de curage des ouvrages exécutés pour la protection des villes contre les inondations	%	96	97	97	98	99

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

L'estimation de cet indicateur est liée essentiellement au nombre des projets réalisés au cours de l'année n-1 puisque la programmation de curage des ouvrages s'effectue durant la même période dans le cadre de la programmation annuelle de l'intervention pour le nettoyage et le curage des ouvrages en relation ce qui explique la prévision de l'augmentation du taux de l'indicateur entre les années 2023 et 2025.

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Jetant toutes les vertus de toutes sortes dans les ruisseaux des vallées.
- L'écoulement de grandes quantités d'eaux usées suite à un raccordement aléatoire, ce qui gêne parfois les travaux nécessaires.

Fiche Indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral

- Code de l'indicateur: 2.2.1

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines et du Littoral et maîtrise d'ouvrage.
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages.

L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Protection du littoral contre l'érosion marine par des ouvrages sécurisant l'accès à la mer pour toutes les catégories et garantissant la sécurité des femmes et des hommes

3. La définition de l'indicateur: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine programmés durant la période du plan 2016 - 2022.
4. Type de l'indicateur: Produit
5. Nature de l'indicateur : qualité
6. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : taux cumulé des linéaires du littoral protégé par rapport au linéaire total du littoral à protéger durant la période 2023-2025
2. Unité de mesure: pourcentage
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les différents projets en cours de réalisation ou achevés (linéaire)
4. Modes de collecte des données de base: les chefs de projets
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Générale
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de Mars de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % à l'horizon 2025
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne): Klai Nehed

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	2022	Estimation		
				2023	2024	2025
Taux cumulé de protection du littoral.	%	89	100	25	60	100

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- Pour l'année 2021, l'indice atteint 89%, car de nombreux projets sont en cours d'achèvement tels que (travaux de protection des plages de Tabarka, travaux de protection de la corniche de Bizerte : tranche 2, travaux de protection de la corniche de Bizerte : tranche 3, travaux de protection de Falaise de Monastir - tranche 3, travaux de protection de l'embouchure nord du plan d'eau Sebkha Ben Ghayada, travaux de protection d'un tronçon du littoral à Jebiniana : Lot 3, travaux de protection d'un tronçon du littoral à Beni Ftayl-Zarzis, travaux de protection d'un tronçon du littoral à Cab Zbib, travaux de reconstruction du quai de l'ancien port de Ghar El Melh
- Pour l'année 2022, il est prévu que le pourcentage de réalisation de l'indicateur passe à 100%, et ainsi tous les projets programmés dans le plan 2016-2022 seront réalisés.
- Quant aux estimations pour les années 2023-2024-2025, la valeur cible (km protégés) a été déterminée en fonction des projets qui ont été proposés dans le cadre du plan de développement 2023-2025.
- Un plan directeur pour la protection du littoral a été initié à l'horizon 2050, qui sera adopté plus tard dans la fixation de la valeur cible à long terme.

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Conditions climatiques engendrant l'arrêt des travaux.
- Budget limité.
- L'opposition de la société civile dans quelques projets.

Fiche Indicateur : Performance technique des projets maritimes délégués

- Code de l'indicateur : 2.2.2

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise des ouvrages

L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Protection du littoral contre l'érosion marine par des ouvrages sécurisant l'accès à la mer pour toutes les catégories et garantissant la sécurité des femmes et des hommes

3. La définition de l'indicateur: C'est le taux de l'efficacité du maitrise de l'exécution des projets maritimes délégués tout en respectant les délais et les montants des marchés et en assurant la qualité des travaux en réponse aux exigences du maitre d'ouvrage et des utilisateurs du port.
4. Type de l'indicateur: Qualité
5. Nature de l'indicateur : Produit
6. L'indicateur est lié au genre : Non

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur:
La base des calculs sont les projets achevés et en cours d'exécution à l'année en question : On fait une moyenne pondérée des notes attribuées à chaque projet selon le cout du projet.
1. Unité de mesure : pourcentage.
2. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Chefs des projets.
3. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de Mars de chaque année.
4. Valeur cible de l'indicateur : 77 % année 2025
5. Responsable (s) de l'indicateur : Thouraya Ben Jamour

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne des résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025

Indicateur 2.2.2: Performance technique des projets maritimes délégués.	%	-	65	72	75	77
---	---	---	----	----	----	----

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- Pour l'année 2021, aucun projet n'a été réceptionné, en raison du retard dans l'achèvement des travaux résultant des répercussions négatives de la nouvelle pandémie de Corona.
- Pour l'année 2022, il est prévu que l'indicateur de performance technique des projets maritimes délégués s'élève à 65 %, ce qui est un bon pourcentage par rapport aux années précédentes.
- Afin d'améliorer le taux de performance technique des projets, la direction générale des services aériens et maritimes a estimé le taux pour les années 2023-2024-2025 de manière croissante.

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- L'absence de textes juridiques qui organisent les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué.
- L'absence de mécanisme spécifique de programmation des projets délégués avec le maître d'ouvrage délégué,
- L'absence de système d'information dans les services d'études et de travaux de l'administration.
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base de la houle

Fiche Indicateur : Performance énergétique des bâtiments

– Code de l'indicateur : 2.3.1

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics
2. La définition de l'indicateur : Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).
3. Type de l'indicateur : produit
4. Nature de l'indicateur : quantité
5. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)
2. Unité de mesure: kwh/m²/an
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP,
4. Modes de collecte des données de base : Document élaboré par les concepteurs du projet et validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)
6. Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante.
7. Valeur cible de l'indicateur : inférieure 75 kwh/m²/an
8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :
 - Structure : Direction des études architecturales et techniques
 - Responsable de la collecte des données de base : Ahmed Ben Othmen

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations 2020	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Performance énergétique du bâtiment	kwh/m ² /an	72	70	68	68	67

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Les prévisions de réalisation des valeurs de cet indicateur pour les années 2021 et 2022 sont respectivement 70 et 68 kwh/m2/an « classe1 », sachant que la réglementation exige une valeur maximale de 95 kwh/m2/an « classe3 » et l'administration veillera à l'amélioration des valeurs prévisionnelles de cet indicateur.

Pour l'année 2023, il est estimé une valeur 68 pour cet indicateur et l'administration veillera à l'amélioration des valeurs prévisionnelles de cet indicateur pour les années à venir. Aussi, une révision du texte régissant cette réglementation est en phase de révision.

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Insuffisance des textes juridiques dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Limite du champ d'application du rationnement thermique dans les bâtiments.
- Manque de sensibilisation et de prise de conscience de l'importance de l'économie d'énergie et de l'utilisation de matériaux écologiques.
- Absence d'utilisation optimale des matériaux écologiques disponibles sur le marché local.

Fiches indicateurs de performance du programme Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

Fiche indicateur : Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire

Code de l'indicateur : 3.1.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Objectif auquel se rattache l'indicateur : Etablir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions

2-Définition de l'indicateur : Calcul le taux des gouvernorats, qui ont au moins une/des études des schémas directeurs pour l'aménagement de territoire ou d'observation territoriale

3- Nature de l'indicateur : Indicateur de performance.

4-Type de l'indicateur : indicateur de résultat.

5-Relation de l'indicateur au concept genre : indicateur insensible au genre.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $((\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des gouvernorats} / \text{nb de gouvernorats}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des CL} / \text{nb de CL}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des zones sensibles} / \text{nb de zones sensibles})) / 100$

Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement en cours (a)

Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement prêts (b) : Le nombre des études qui n'ont pas dépassé 10 ans a la date de leur règlement définitif.

Nombre des études de l'observatoire du territoire prêts (c) : Le nombre des études qui n'ont pas dépassé 5 ans a la date de leur règlement définitif.

Pour calculer le nombre des études pour une gouvernorat (d1) = a+b+c (La somme de cet gouvernorat est 1 lorsqu'il y a une ou plusieurs études des trois catégories, à L'exception ce cas, il est toujours 0)

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin Décembre de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur : 95 % en 2025

6- Le responsable de l'indicateur : Mr Rouiss Jameleddine

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance		Réalisations		Prévisions
---------------------------	--	--------------	--	------------

	Unité	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire	pourcent age	83%	85%	87%	90%	95%

1-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les estimations liées à l'évolution de l'Indicateur de performance de de 83% enregistré en 2021 à 85% en 2022 puis à 95% en 2025 dépendent de la réalisation d'études continues et de la programmation et du lancement de nouvelles études, qu'il s'agisse de lignes directrices pour le développement de grandes agglomérations urbaines ou de zones sensibles, ou de plans d'aménagement et de développement des gouvernorats, en plus des études de de l'observatoire du territoire, notamment les atlas des gouvernorats.

A- Réalisation des études des schémas directeur de l'aménagement du territoire

A-1- les schémas directeurs de l'aménagement de grandes agglomérations urbaines

Il est prévu qu'au cours de l'année 2022, la préparation de 4 études d'intérêt pour les groupes urbains des villes des centres de gouvernorat, à savoir Zaghuan, Tataouine, Mahdia et Médenine, sera lancée pour être achevée avant la fin de 2024, en plus de préparer le lancement de la révision du schéma directeur de l'aménagement des grandes agglomérations urbaines dans le gouvernorat de Monastir.

A-2- les schémas directeurs de l'aménagement des zones sensibles

Lors d'achèvement du schémas directeurs de l'aménagement d'une zone sensible de l'île de Djerba, 3 études en cours concernant les zones sensible de l'extrême nord à Bizerte et les zones côtières au cap bon et la zone du côte est de Bizerte, ainsi la préparation de lancement de l'étude des bas steppes qui s'intéresse à 28 délégation répartis sur 5 gouvernorats qui sont Kairouan, Mehdiya, Sousse, Monastir et Sfax .Il est également prévu de commencer l'étude sur le schéma directeur d'aménagement de la zone sensible des hauts steppes d'ici la fin de 2022.

A-3- les schémas directeurs de l'aménagement et de développement des gouvernorats

Sur un total de 14 gouvernorats de l'intérieur, 9 qui ont été achevée les études des schémas directeurs de l'aménagement et de développement ; Jendouba, El Kef, Siliana, Zaghuan, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Kebili et Gabes. Alors qu'il reste en cours de réalisation 4 études concernant les gouvernorats de Tataouine, Mehdiya, Beja et Tozeur pour achever la mise en œuvre des schémas directeurs pour l'aménagement et le développement de 13 gouvernorats.

B- Concernant la réalisation des études de l'observatoire du territoire

L'indice de performance a été renforcé grâce à l'achèvement des études de 3 Atlas des gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia, complétant ainsi la couverture de tous les gouvernorats de la République avec des documents numériques d'observation territoriale avec une variation temporelle qui doit être corrigée en les actualisant à un rythme plus rapide et dans un cadre unifié afin d'utiliser plus efficacement le contenu de ces atlas géographiques numériques.

Parmi les études spécifiques qui ont été lancées en 2022 et qui recouvrera tout le territoire national est l'étude de planification territoriale stratégique et le potentiel foncier qui a pour but d'élaborer une stratégie de contrôle et de gestion pour le potentiel foncier sur la zone territoriale de manière à répondre aux défis soulevés et aux exigences d'un développement régional efficace et durable. L'étude devrait être achevée en 2023.

2- Limites de l'indicateur :

L'indicateur et leur évolution d'une année sur l'autre, compte tenu du mode de calcul de l'indicateur, sont affectés par trois facteurs : l'état d'avancement des études concernées, leur répartition géographique et la fréquence de leur mise à jour. Compte tenu de son mode de calcul, l'évolution de la valeur reflétée par l'indicateur est liée d'abord à la répartition géographique des études dans les gouvernorats puis à leur achèvement récent, car malgré la multiplicité et la diversité des études pour un gouvernorat ou groupes de gouvernorats spécifiques et l'effort requis pour maîtriser les caractéristiques naturelles, économiques et de développement des gouvernorats, cela n'a aucun effet sur la valeur de l'indicateur Comparé au facteur de répartition géographique de ces études pour couvrir le plus grand nombre de gouvernorats.

Fiche indicateur : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Code de l'indicateur : 3.2.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- objectif auquel se rattache l'indicateur : renforcer la planification urbaine et le contrôle des extensions urbaines.

2- Définition de l'indicateur : Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain signifie connaître le degré d'engagement et de respect du contenu et des exigences des stratégies de développement urbain dans la préparation des plans d'aménagement urbain. Dans une première étape, des normes seront adoptées pour la programmation de divers types d'équipements et d'espaces verts.

Afin de consolider le principe de durabilité dans le domaine de la planification urbaine, le pourcentage de surfaces allouées aux équipements et le pourcentage d'espaces verts alloués au sein des plans d'aménagements approuvés (PAU et SDA) seront calculés.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

4-Type de l'indicateur : indicateur de résultat.

5-Relation de l'indicateur au concept genre : indicateur non sensible au genre.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de zones vertes et de zones allouées aux équipements incluses dans les plans d'aménagement urbain approuvés par rapport à la superficie totale

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités de gestion par objectifs crée au niveau de la Direction de l'Urbanisme chargée de suivi des études des plans d'aménagement urbain, directions régionales de l'équipement et conseils régionaux

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : moi de mars de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 37.6 % d'ici 2025.

6- Le responsable de l'indicateur : Gobji Salma

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025

Indicateur 3. 2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)	pourcentage	19 %	35 %	37%	37.5%	37.6%
---	-------------	------	------	-----	-------	-------

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur de Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU) est un indicateur stratégique, on s'attend à une augmentation acceptable dans les années à venir d'environ 37 % en 2023 et 37.5% en 2024.

3- Limites de l'indicateur

Malgré les efforts déployés dans ce domaine, plusieurs problèmes sont apparus au niveau de la planification dans les différents régions du pays, et de coordination entre les acteurs des politiques sectorielles, ainsi qu'au niveau des mécanismes adoptés pour maîtriser l'occupation de l'espace territoriale et de planification urbaine par les différents acteurs ,

Ainsi que les plus importants problèmes qui ont empêché d'atteindre les estimations sont :

- Longueur des procédures d'élaboration et de révision des PAU,
- Absence de procédures spécifiées, urgentes et simplifiés pour l'élaboration des PAU des communes résidentielles,
- Ne pas accorder la priorité et l'importance nécessaire à la préparation du lancement d'étude des PAU et de son suivi par les communautés locales malgré le suivi continu par les services centraux,
- Le non-respect des délais contractuel,
- La longueur des consultations administratives des différents intervenants et la prédominance de la vue sectorielle de certains d'entre eux et le manque de respect des délais légaux,
- Absence des textes législatifs réglementant les délais qui ont été fixé par le code d'aménagement du territoire et d'urbanisme telles que les procédures d'approbation de la décision de délimitation et d'inspecter les zones d'extensions urbaines et les procédures d'approbation au niveau de la Présidence du Gouvernement,
- L'incapacité des services régionaux et locaux à suivre la mise en œuvre des exigences des PAU et à prendre les mesures juridiques pour respecter les permis de bâtir et de lotir et réduire la construction anarchiques.

Fiche indicateur : Taux d'extension urbaine au détriment des terres agricoles

Code de l'indicateur : 3. 2.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **L'objectif auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- **Définition de l'indicateur :** Taux des terres agricoles inclus dans les plans d'aménagement urbain (plans d'aménagement urbain et plans d'aménagement détaillés) approuvés.

3- **Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

4- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultat.

5- **Relation de l'indicateur au concept genre :** indicateur non sensible au genre.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur :** taux des terres agricoles consommées inclus dans les plans d'aménagement urbain des municipalités approuvées par décret.

2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Unités de gestion par objectifs crée à la direction d'urbanisme chargé de suivi des études des plans d'aménagement urbain, les directions régionales de l'équipement et les municipalités

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois de mars de chaque année.

5- **Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 8,5 % fin 2025

6- **Le responsable de l'indicateur :** Mohamed Nabil hajji

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
Indicateur 3. 2.2 : Taux d'extension urbaine au détriment des terres agricoles	%	19 %	9. %	8.5 %	8.5 %	8.5 %

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur de Taux d'extension urbaine au détriment des terres agricoles est un indicateur stratégique, on s'attend à une hausse acceptable au cours des années prochaine d'environ 8.5 % en 2023 et 8.5% en 2024

3- Limites de l'indicateur :

- Existence des constructions, et d'un tissu urbain anarchique basé sur des terres agricoles,
- Absence de procédures spéciales, urgentes et simplifiées pour régler les situations des bâtiments existants et des communautés résidentielles sur les terres agricoles,
- Absence de textes réglementaires qui fixent les délais des procédures d'approbation de décision de délimitation et d'inspecter les zones d'extension urbaine.
- Les capacités humaines et matérielles limitées des services d'aménagement urbain des directions régionales de l'équipement et des communes concernées représentent un obstacle à l'accélération du rythme de réalisation.

Fiche indicateur : Nombre cumulé des logements sociaux et abordables réalisés et des lots viabilisés.

Code de l'indicateur : 3.3.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable .

2-Définition de l'Indicateur : Il consiste à calculer le nombre cumulé de logements rudimentaires et leurs remplacement par des nouveaux logements ou leurs restauration ou leurs extension, des logements sociaux acquis et achevés, et des lots qui ont été aménagés dans le cadre du programme spécifique des logements sociaux et dans le cadre de l'acquisition de logements et de lots sociaux financés par le Fonds de Promotion des Logements au profits des Salariés et de logements bénéficiés dans le cadre du programme de premier de logements.

3-Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité

4-Type de l'indicateur : indicateur de résultat.

5-Relation de l'indicateur au concept genre : indicateur non sensible au genre.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : taux cumulé de logements sociaux achevés, de lotissements aménagés qui ont été exécutés dans le cadre des différents programmes (Foprolos, programme spécifique du logement social et premier logement).

2-Unité de l'indicateur : nombre cumulé

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la Direction Générale de l'Habitat, l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique pour le logement social, BH, BCT

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Première trimestre de l'année suivante

5- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 33.000 logements et lots d'ici fin 2025

Le responsable de l'indicateur : Kmar Chebbi (DGH), Hana Zouaghi (Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du Programme Spécifique du Logement Social).

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2023	2025
Taux cumulé de logements réalisés dans le cadre du « programme spécifique pour le logement social »	%	10618	15126	16517	18715	21979
Taux cumulé de logements réalisés dans le cadre du « FOPROLOS »		3486	3836	3836	5740	6800
Taux cumulé de logements financés dans le cadre du « premier logement »		1834	2120	2520	2920	3350
Total taux cumulé de logements sociaux et abordables		15938	21082	23773	27375	32129

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le nombre cumulé de logements achevés dans le cadre du programme spécifique du logement social jusqu'à l'année 2021 a atteint 10 618 logements et lotissements, répartis comme suit : 6 127 logements au titre du premier élément, éradication de logements rudimentaires et leurs remplacement par des nouveaux logements ou leurs restauration ou leurs extension, des logements sociaux acquis et achevés, et 4 491 logements dans le cadre du deuxième élément, la construction de logements sociaux et l'aménagement des lots sociaux. Il est prévu que le nombre de logements achevés en 2022 atteindra 15 126, dont 7 400 logements font partie de l'éradication de logements rudimentaires et leur remplacement par des nouveaux logements ou leur restauration ou leur extension et 7 726 logements font partie de la construction de logements sociaux.

Les estimations de l'indicateur pour l'année 2023 seront de 16 517 logements, soit une augmentation par rapport à 2022 de 1 391 logements sous la composante de l'éradication de logements rudimentaires et leur remplacement par des nouveaux logements ou leur restauration ou leur extension, et pour l'année 2024, les estimations seront de 18 715 logements, soit 10 159 logements dans le cadre de la premier élément et 8 556 logements au titre du second élément, tandis que pour l'année 2025, les estimations seront les suivantes : 21 979 logements sociaux, dont 10 969 logements dans dans le cadre du premier élément et 11 010 logements dans le cadre du second élément.

Quant aux logements réalisés dans le cadre du FOPROLOS il est prévu que des demandes supplémentaires soient enregistrées pour les logements financées dans le cadre de ce mécanisme, car le projet de décret révisé du décret gouvernemental n° 2016-1126 du 18 août 2016 réglementant les formules et les conditions des interventions du Fonds de Promotion du Logement au profit des salariés comprenait de nombreux dispositifs qui

permettraient d'élargir le cercle des bénéficiaires du Fonds et d'encourager les promoteurs immobiliers à produire ce type de logements, notamment :

- Ajout d'une nouvelle catégorie "Fopros4" pour les salariés dont le salaire est compris entre 4,5 et 6 fois le salaire minimum garanti,
- Allongement de l'âge maximum d'obtention d'un prêt FOPROLOS à 75 ans,
- Ouvrir la possibilité aux salariés pour combiner entre un crédit pour l'acquisition d'un terrain et un crédit pour la construction d'une maison,
- Permettre à la catégorie de FOPROLOS 2, 3 et 4 de posséder des maisons individuelles, avec une augmentation de la surface couverte à 100 mètres carrés.
- Permettre aux salariés d'obtenir des crédits FOPROLOS dans la limite de 90% du prix de l'immobilier en dessous du plafond actuel,
- Augmentation du plafond du prix de vente de mètre carré couvert de 3 à 3,3 fois le SMIC
- Augmentation du plafond du prix de vente du mètre carré aménagé pour le terrain à bâtir de 0,7 à 0,75 fois le salaire minimum professionnel garanti (SMIG).

3- Limites de l'indicateur :

- Les faibles capacités matérielles et humaines nécessaires pour assurer le suivi des projets de logements sociaux dans tous les gouvernorats,
 - Le manque d'information sur le nombre de logements achevés et de lotissements dû à la multiplicité des intervenants,
 - Le nombre élevé de demandes pour obtenir un logement ou un lot social, et l'incapacité de répondre à toutes les demandes,
 - Existence de problèmes techniques avec les concessionnaires publics qui ont causés des retards dans la réalisation de certains projets de construction de logements sociaux,
 - Le manque de fonds immobiliers pour la réalisation de logements neufs au lieu de logements primitifs dans d'autres régions,
- Quant aux logements achevés dans le cadre du premier logement, le programme a connu une réalisation lente, le rythme des logements financés dans le cadre du programme s'échelonnant annuellement à environ 400 logements, pour les raisons suivantes :
- Emploi de taxe sur la valeur ajoutée sur les logements réalisés par les promoteurs immobiliers,
 - La hausse continue des prix des logements proposées à la vente,
 - Une augmentation du taux d'intérêt appliqué sur les crédits bancaires en raison du pourcentage élevé du marché monétaire,
 - Diminution du pouvoir d'achat du citoyen en raison de la hausse extrême des prix.

Fiche indicateur : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux.

Code de l'indicateur : 3.1.3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1-Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le logement social et abordable.
- 2- Définition de l'indicateur :** taux cumulé des quartiers d'habitation informels à réhabiliter annuellement par rapport aux quartiers programmés.
- 3-Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité
- 4-Type de l'indicateur :** indicateur de résultat.
- 5- Relation de l'indicateur au concept genre:** indicateur non sensible au genre

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le nombre cumulé des quartiers d'habitation informels réhabilités annuellement / le nombre total des quartiers programmés.

2-Unité de l'indicateur : taux cumulé

3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Agence de réhabilitation et du rénovation urbaine.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre

5- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 82% d'ici 2025

6- Le responsable de l'indicateur : Moncef Soudeni

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 155 (première génération)	%	88	98	100	0	0
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 155 (deuxième génération)		0	0	12	35	64
Total		45	58	56	67	82

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Notons que l'augmentation totale du pourcentage cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation de première génération de 88% en 2021 à 98% en 2022 est due à l'atteinte d'un stade avancé de réalisation de la plupart des composantes à la fin de 2022, à l'exception d'un faible pourcentage de l'ordre de 2 % en 2023.

Une progression satisfaisante a été enregistrée pour l'achèvement du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans sa première génération d'ici fin juin 2022 réalisant Ce qui suit :

- Des travaux d'infrastructure ont été achevés dans 143 quartiers sur un total de 155.
 - Des travaux d'amélioration de logement ont été réalisés dans 104 quartiers programmés et des interventions ont été réalisées dans 10 250 logements.

 - Réalisation de 84 projets d'équipement collectif sur un total de 119 projets programmés.
- On espère que toutes les composantes du programme seront achevées en 2023.

Quant à la deuxième génération du Programme de réhabilitation des quartiers d'habitation ce programme se caractérise par la réalisation de plusieurs études avant le démarrage effectif de la réalisation des travaux, qui sont les suivantes :

- Etudes urbaines et techniques des projets,
- Etudier l'efficacité énergétique des projets,
- Des études de programmation fonctionnelle d'équipements collectifs et d'espaces industriels,
- Etudes de plan environnemental et social des projets,
- La mission d'appui technique à l'approche sociale et environnementale des projets,
- La tâche d'appui technique pour la mise en œuvre de la composante des lotissements préparées pour le bâtiment.

Des études ont débuté depuis le lancement du programme en 2019 et se poursuivront en 2020, ce qui retarderait le calcul de l'indicateur lié au pourcentage cumulé de quartiers achevés, dont on espère qu'il démarrera en 2021.

Il est à noter que, le taux de réalisation de 16% des estimations du programme pour l'année 2022 a été calculé dans le projet annuel du performance pour l'année 2022, à condition qu'environ 25 quartiers soient complétés, et cela n'est pas fait pour les raisons suivantes :

- Le retard dans l'achèvement des études (la durée des procédures d'annonce de la demande d'acceptation des candidatures pour la sélection des bureaux d'études).
- L'approche environnementale et sociale des projets (mise à disposition de bureaux d'études spécialisés en efficacité énergétique).

Note : En plus des programmes nationaux précités, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement encadre plusieurs autres programmes de réhabilitation des quartiers populaires, notamment le programme spécial de réhabilitation des quartiers populaires pour réduire les disparités régionales, qui se traduit par la réhabilitation de 220 quartiers d'un coût d'environ 225 millions de dinars, il consiste à réhabiliter 146 quartiers pour une valeur de 153 millions de dinars.

3- Limites de l'indicateur :

- Difficulté à fournir des fonds pour réhabiliter les bidonvilles, d'autant plus que l'Etat supporte l'intégralité du coût sans la contribution des citoyens.
- La rareté des terrains internationaux alloués par les autorités pour la réalisation du volet équipement collectif.
- La complexité des procédures d'appel d'offres.
- Mise à disposition de bureaux d'études spécialisés en efficacité énergétique.

Fiche indicateur : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social

Code de l'indicateur : 3.3.3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et de la réhabilitation et de l'intégration des quartiers

2-Définition de l'indicateur : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre du programme spécifique pour le logement social soit par l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements, ou par l'achèvement et prestation de logements et de lots sociaux

3- Nature de l'indicateur : Indicateur de performance

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social / Taux cumulé de bénéficiaires de logements et de lots sociaux

2- Unité de l'indicateur :taux cumulé.

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Liste finale des bénéficiaires approuvée par les commissions régionales.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Les données sont mises à jour régulièrement

5- Valeur cible de l'indicateur : 40% d'ici fin 2025.

6- Le responsable de l'indicateur : Monia Bel Haj Farhat

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social par l'éradication des logements rudimentaires et leurs substitution par de nouveaux logements ou leurs restauration ou extension.	Taux cumulé	29	32%	35%	38%	41%
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.		41	44%	47%	50%	50%
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social / Taux cumulé de bénéficiaires de logements et de lots sociaux		30	33%	33%	38%	40%

2-Analyse des résultats et les estimations d'achèvement de l'indicateur:

Les estimations du nombre total de bénéficiaires de logements et de lots sociaux dans le cadre du programme spécifique du logement social s'élèvent à 8216. Les estimations de

femmes qui en bénéficieront jusqu'à fin 2022 sont de 2706 femmes contre 5509 hommes, soit un taux cumulé de 33 % répartis comme suit :

* 2532 femmes ont bénéficié d'un logement dans le cadre de l'élément éradication des logements rudimentaires et leurs remplacements par des nouveaux logements ou leurs restaurations ou leurs extensions, soit l'équivalent de 32% du nombre total de logements affectés, qui est estimé à 7403 logements.

* 354 femmes ont bénéficié de logements ou de lots sociaux dans le cadre de l'élément réalisation de logements et réhabilitation des lots sociaux, soit 44% du nombre total de logements et de lots qui ont été affectés, estimé à 813 logements.

* La diminution du pourcentage de femmes bénéficiant d'un logement s'explique dans le cadre de l'élément l'éradication des logements rudimentaires et leurs remplacements par des nouveaux logements ou leurs restaurations ou leurs extensions par la nécessité de fournir une condition pour occuper un logement primitif par le bénéficiaire, les hommes ayant plus de chance que les femmes dans l'exploitation d'un bien.

* On note que le pourcentage le plus élevé de femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot social se situe au sud-ouest dans les gouvernorats de Tozeur, Gafsa et Kebili (46%), où le pourcentage de femmes à Tozeur était (58%), ce qui est le plus élevé par rapport au reste des gouvernorats de la République quant aux gouvernorats du nord-ouest de Beja, Jendouba, El Kef et Siliana, il est considéré Le pourcentage de femmes ayant bénéficié d'un logement ou d'un lot social au minimum est de (29%) par rapport au reste des régions, où le pourcentage se situe dans le gouvernorat de Jendouba est de (24%).

Le pourcentage de femmes qui bénéficieront d'un logement ou d'un lot social est estimé à 36% en 2023 et 40% en 2025. Ainsi, l'objectif est d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans le bénéfice des programmes de logement sur une période relativement longue de plus de 5 ans.

3-Limites de l'indicateur :

-L'application informatique pour organiser les candidats au logement et les catégories sociales selon des critères ne comprend pas le sexe du bénéficiaire.

-Les critères adoptés pour bénéficier d'un logement ou d'un lot social ne prend pas en considération l'état civil de bénéficiaire (divorcée, veuve...) alors qu'ils tiennent compte des membres de la famille ayant des besoins spécifiques.

-Les données adoptées pour le calcul de l'indicateur ne comprennent pas tous les programmes de logement destinés à des catégories à moyen et faible revenu, tels que le programme de FOPROLOS et le programme du premier logement, ainsi que pour les logements réalisés par divers promoteurs publics, ceux-ci est dû à l'absence d'une base de données.

- Les estimations du nombre des bénéficiaires de logement dans le cadre de l'éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements ou leur restauration ou leur extension , liée principalement à la disponibilité de logements présentant des difficultés liées au coût fréquent des matériaux de construction et à la rareté

de la main-d'œuvre, surtout que le coût maximal d'un logement ne peut être dépassé selon le décret 2012-1224 du 10 Aout 2012 et les textes qui l'ont promulgué.

-Le calcul des estimations de l'indicateur pour l'achèvement de logements et de lots sociaux est principalement lié à l'état de disponibilité des listes finales, qui sont parmi les attributions des commissions régionales dans les différents gouvernorats.

***FICHES INDICATEURS
DU PROGRAMME 9***

Fiche indicateur : Taux de réalisation des objectifs de la mission

Code de l'indicateur : 9.1.1.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes.

2- Définition de l'indicateur : Mesure de taux de réalisation des objectifs de la mission par rapport aux prévisions.

3- Type de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur

1- Formule de calcul de l'indicateur : Moyen de pourcentage de réalisations par rapport aux estimations de tous les indicateurs

2- Unité de l'indicateur : %

3- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Données de nature administrative.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de juin de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 99% à l'horizon 2025.

8- Le responsable de l'indicateur : DGPCFC

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateurs de performance de l'Objectif 1.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes	Unité	Réalizations		Estimation		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.1.1 : Taux de réalisation des objectifs de la mission	%	93	96	97	98	99

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

On s'attend à ce que le taux de réalisation de la mission atteigne 97% pendant 2023, du fait que les différents programmes et sous programmes exercent des efforts pour améliorer les niveaux de leurs indicateurs, on cite essentiellement :

Indicateur 1.1.1 «Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur » : Ce taux est estimé d'atteindre 61 %, puisqu'il est prévu que les travaux de l'autoroute Gabes-Medenine sont estimées d'être achevées avec la deuxième moitié de l'année 2023, ainsi que les travaux de l'autoroute Tunis-Jelma, et le démarrage des travaux du tronçon Sbeikha -Jelma (4 tranches) au début de l'année 2023, ce qui aura un impact sur les estimations pour 2023.

Indicateur 2.2.2 «performance technique des projets maritimes délégués » : La Direction Générale des Services Aériens et Maritimes cherche à développer progressivement le niveau de performance technique des projets pour atteindre 72% en 2023, alors qu'il était estimé à environ 65% en 2022.

Indicateur 1.3.3 «Nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés » : Les estimations de l'indicateur pour l'année 2023 seront de 23 773 logements et lots, soit une augmentation par rapport à 2022 d'environ 2 691. Dont 1 391 logements et lotissements réalisés dans le cadre du programme spécifiques des logements sociaux en passant de 15 126 logements et lotissements en 2022 à 16 517 logements et lotissements.

Indicateur 3.3.2 «Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux» : Ce taux est prévu d'atteindre 56% pendant l'année 2023, car on espère que toutes les composantes du programme de réhabilitation des quartiers d'habitation (1^{ère} génération) seront achevées en 2023 (l'objectif est d'atteindre 98% en 2022). Quant à la deuxième génération du programme de réhabilitation des quartiers d'habitation (2^{ème} génération) de nombreuses études ont été menées, et il est prévu que le démarrage effectif de la mise en œuvre des travaux aura lieu en 2023.

Indicateur 1.2.9 «remplacement des départs à la retraite » On espère que l'année 2023 verra une amélioration relative dans le remplacement des postes vacants suite aux départs à la retraite. Et ceci, en profitant du mécanisme de relèvement volontaire de l'âge de départ à la retraite d'une part et en cherchant à profiter des mécanismes de mobilité récemment introduits, en tirant plus d'efficacité des ressources humaines à travers la formation et l'affectation selon des fiches de poste, et en ajustant les ressources aux besoins pour atteindre un rythme garantissant l'équilibre des moyens humains au sein des structures. L'ajustement des estimations assurant la stabilité des ressources humaines en maintenant le plafond de la valeur souhaitée est fixé à 100 à l'horizon 2025.

Indicateur 9.2.2 «Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires» enregistre une tendance pour atteindre 11,5 % en 2023, soit un pourcentage plus optimiste qu'en 2022 (9,5 %).

-Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

- Mettre l'accent dans l'élaboration du budget sur les projets en cours d'exécution et sur les nouveaux projets et programmes émanant des conseils ministériels.
- La bonne application du décret gouvernemental 2017-394 en date du 29 mars 2017 portant sur la création d'un cadre commun pour l'évaluation et l'administration des investissements publics.
- Mettre l'accent sur l'amélioration des activités liées aux indicateurs qui ont atteint des pourcentages inférieurs aux estimations attendues.

3- Déterminer les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

Le taux de réalisation des objectifs des différents programmes dépend du taux de réalisation par rapport aux estimations de tous les indicateurs. Cette méthode ne détermine pas précisément le taux de réalisation des objectifs des différents programmes car le poids des différents programmes

dans le secteur de l'équipement et la qualité des projets sont différents (délais, obstacles et problèmes qui peuvent être rencontrés).

Fiche Indicateur : Evolution annuelle de visite du site web du Ministère

Code indicateur:9-1-2

Intitulé indicateur: évolution annuelle de visite du site web du Ministère

Date mise à jour indicateur:Mars 2022

I- Caractéristiques de l'indicateur

Programme: Pilôtage et Appui

Sous-programme:Appui

Objectif: Renforcement de la gouvernance de la mission

Description de l'indicateur: évolution de la moyenne annuelle de visite du site web du Ministère

Type indicateur:Résultat

- **Nature indicateur:**

- **Déclinaison de l'indicateur:**

-

II- Détails techniques de l'indicateur

- **Méthode de calcul de l'indicateur:**évolution de la moyenne annuelle de visite journalière du site web du Ministère
- **Unité indicateur:** unité/jour
- **Données principales de calcul de l'indicateur:**
- **Méthode de collecte des données principales de calcul de l'indicateur:**navigateur internet
- **Source des données principales de calcul de l'indicateur:**Google Analytics
- **Date de disponibilité de l'indicateur:** à tout instant
- **Valeur cible de l'indicateur:**
- **Service responsable de la collecte des données principales:** Direction de la recherche, de l'organisation et de l'informatique
-

III- III - Lecture dans résultats de l'indicateur

1- Chaîne des résultats (réalisations) et prévisions relatives à l'indicateur

Indicateur	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2019	2020	2021	L.F . 2022	2023	2024	2025
Evolution de la moyenne annuelle de visite du site web du Ministère	Unité/jour	241	384	394	500	800	1000	1200

2- Analyse des résultats et des prévisions de réalisation relatives à l'indicateur

La moyenne des visites journalières du site web du Ministère a bien évolué entre 2019 et 2020, cela est dû à la mise en place d'une version améliorée du site fin 2018.

Le Ministère a programmé la mise en ligne d'une nouvelle version améliorée du site web en 2022.

3- Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Un contrat a été signé avec le bureau d'études pour la mise en place d'une nouvelle version du site web plus esthétique et plus fonctionnelle.
- Coordonner avec les différentes structures du Ministère pour actualiser et enrichir le site web.

4- Limites de l'indicateur:

Cet indicateur exprime la communication du public à travers le site web seulement, et on peut penser à inclure l'accès à la page Facebook du Ministère dans cet indicateur.

Fiche Indicateur

Code indicateur:9.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de remplacement des retraités

Date de mise à jour de l'indicateur: Avril 2022

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9 : pilotage et appui
- 2-
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 1 : pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur :** maîtriser les équilibres liés aux ressources humaines
- 4- **Description de l'indicateur** fixer le taux de remplacement des retraités
- 5- **Type de l'indicateur :** produit
- 6- **Nature :** efficacité
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** catégories Services Centraux et Régionaux

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur :** le nombre des recrutements programmés / le nombre des retraités *100
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** Indice base 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** une base de données administrative des retraités / Système Insar
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** Base de données
- 5- **Source de base de données:** Statistique administratives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** fin d'année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:** 100.
- 8- **responsable indicateur :** Wajdi Abderrahim

III-Résultat de l'indicateur

1- Résultats et estimations de l'indicateur:

	2019	2020	2021
Nombre de postes programmés (1)	00	15	30
Nombre de retraités (2)	116	61	63
Indice de taux de remplacement des retraités(1)/(2)*100	00	24%	48%

taux de remplacement des retraités par catégorie et unité

M	Indicateur: 9.2.1.1	Unité	Réalizations	Prévisions
---	---------------------	-------	--------------	------------

Projet Annuel de Performance 2023

		2022	2023	2024	2025
Nombre de postes programmées pour les catégories A1et A2 (1)	Nombre	67	68	77	70
Nombre de retraités (2)	Nombre	40	68	77	70
Taux de remplacement des retraités	%	167	100	100	100
Nombre de de postes programmées pour les agents A3-B-C-D (1)	Nombre	00	18	33	27
Nombre de retraités pour les agentsA3-B-C-D (2)	nombre	10	18	33	27
Taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de de postes programmées pour les ouv 3 unité (1)	Nombre	00	64	43	56
Nombre de retraités les ouv 3 unité (2)	Nombre	59	64	43	56
Taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de de postes pour les ouv 2 unité programmées (1)	Nombre	00	11	17	10
Nombre de retraités pour les ouv 2 unité (2)	Nombre	03	11	17	10
Taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les ouv 1 unité (1)	Nombre	00	18	14	17
Nombre de retraités pour les ouv 1 unité (2)	Nombre	05	18	14	17
Taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Indicateur1/2*100	Règle 100	57	100	100	100

Taux de remplacement des retraités par corps :

Indicateur: 9.2.1.1.	Unité	Réalisations	Prévisions		
		2022	2023	2024	2025
Nombre de postes programmées de corps techniques (1)	Nombre	67	67	83	76
Nombre de retraités de corps techniques (2)	Nombre	37	67	83	76
Taux de remplacement des retraités	%	181	100	100	100
Nombre de postes programmées d'autres corps (1)	Nombre	00	19	27	24
Nombre de retraités d'autres corps (2)	Nombre	13	19	27	24

Projet Annuel de Performance 2023

Taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de postes programmés pour le corps des ouvriers(1)	Nombre	00	93	104	83
Nombre de retraités pour le corps des ouvriers (2)	Nombre	67	93	104	83
Taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Indicateur1/2*100	Règle 100	57	100	100	100

taux de remplacement des retraités par affectation centrale / régionale

Indicateur: 9.2.1.1	Unité	Réalizations		Prévisions					
		centrale	régionale	centrale			régionale		
		2022	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2025
Nombre de postes programmés pour les catégories A1 et A2 (1)	Nombre	03	64	19	20	23	49	57	47
Nombre de retraités A1 et A2 (1)	Nombre	12	28	19	20	23	49	57	47
Taux de remplacement des retraités	%	320	25	100	100	100	100	100	100
Nombre de postes programmés pour les agents A3-B-C-D (1)	Nombre	00	00	4	9	06	14	24	21
Nombre de retraités pour les agents A3-B-C-D (2)	Nombre	10	02	4	9	06	14	24	21
taux de remplacement des retraités	%	00	00	100	100	100	100	100	100
Nombre de postes programmés pour les tous les ouvriers(1)	Nombre	00	00	13	16	20	80	88	63
Nombre de retraités les tous les ouvriers (2)	Nombre	8	58	13	16	20	80	88	63
Taux de remplacement des retraités	%	00	00	100	100	100	100	100	100
Indicateur1/2*100	Règle 100	13.63	66.66	100	100	100	100	100	100

2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Les conclusions les plus importantes auxquelles on peut se référer sont principalement les points suivants :

Projet Annuel de Performance 2023

Une absence totale de recrutement durant l'année 2019 en contrepartie d'un relatif renforcement de corps des ingénieurs et des ouvriers durant les années 2020 et 2021 et ça ne s'harmonise pas aux besoins réels des ressources humaines du Ministère.

En revanche, on s'attend à ce qu'une reprise relative soit enregistrée pour pourvoir les postes vacants liés à certaines spécialisations techniques au cours de l'année 2021, et qui va être renforcé en 2022.

L'augmentation de l'indicateur au cours des deux dernières années, reste insuffisante, d'autant plus que ce renforcement était limité aux catégories A1 et A2 du corps des ingénieurs et techniciens en contrepartie d'un déficit persistant d'autres corps de renforcer de leurs ressources, comme le corps administratif commun ou encore le corps des ouvriers qualifiés.

Des estimations ont été établies en fonction d'assurer la stabilité des ressources humaines en maintenant le plafond de la valeur souhaitée fixée à 100, c'est-à-dire si elle ne répond pas aux besoins réels de toutes les catégories, corps et services centraux ou régionaux, mais elle maintient les exigences requises pour le fonctionnement du système de travail de l'administration.

Activer le mécanisme de mobilité fonctionnelle entre les structures publiques afin d'aider les services qui connaissent un déficit de leurs ressources humaines à maintenir la limite requise pour l'avancement du travail.

Adoption de mécanismes alternatifs au recrutement pour pourvoir les postes vacants dans les ressources humaines, tels que :

Rétablir le système de sous-traitance en contractualisant avec des sociétés spécialisées pour fournir les ressources humaines nécessaires à la structure publique dans certaines spécialités telles que le nettoyage, le gardiennage, le jardinage ou d'autres spécialisations, ce qui créerait un équilibre dans les ressources humaines de l'administration ainsi ce qui permet et faire pression sur la masse salariale.

- Activer la loi partenariat public-privé comme l'un des mécanismes pouvant contribuer à soutenir l'administration publique de manière indirecte en externalisant certaines activités et emplois qui connaissent une rareté progressive au niveau des ressources humaines vers le secteur privé tout en maintenant les métiers

dont l'administration a besoin et qui sont en relation avec la programmation, la planification, l'action discrétionnaire, le suivi, etc.

4- les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

Atravers ces indicateurs, le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et des Infrastructures vise à atteindre les objectifs suivants :

- Maintenir l'équilibre des ressources humaines.
- Programmer des recrutements qui répondent aux exigences des nouvelles technologies.
- Renforcer la loi de cadre par des compétences en coupant avec des mécanismes de recrutement engendrés par la régularisation des situation fragiles.
- Fixer les besoins en s'accentuant sur les compétences et profils adéquats des postes.

5- Limites de l'indicateur :

La programmation des besoins de recrutement en s'appuyant uniquement sur les remplacements des départs à la retraite se limite ainsi à un élément quantitatif, tandis que les besoins de programmation doivent prendre en compte le renforcement des capacités l'adaptation des moyens humains plus efficaces aux besoins de l'administration eu aux nouveaux métiers et savoir-faire requis.

Fiche Indicateur

Code Indicateur : :9.2. 2

Nom de l'Indicateur : Taux des agents formés dans les domaines prioritaires.

Délai de Mise A jour : Mois du Septembre chaque année

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- ✓ **Programme de l'Indicateur :** « 9 » : « Pilotage et Appui »,
- ✓ **Sous Programme de l'Indicateur :** « 2 » : Sous Programme : « Appui »,
- ✓ **Objectifs de de l'Indicateur :** Développement des ressources humaines et perfectionnement des compétences,
- ✓ **Définition de l'Indicateur :** l'indicateur exprime les efforts déployés pour développer et évoluer les ressources humaines,
- ✓ **Type de l'Indicateur :** Indicateur Qualité,
- ✓ **Nature de l'Indicateur :** Indicateur de Performance,
- ✓ **Déclinaison de l'Indicateur :** Services central.

V- Détails techniques de l'Indicateur

- ✓ **Méthode de Calcul de l'Indicateur :** $[\text{Nombre d'agents formés dans les activités de formation prioritaire} \div \text{Nombre Total des agents (cadre des directions centrale) ciblés par ces activités}] \times 100$,
- ✓ **Unité de Calcul :** Pourcentage (%),
- ✓ **Type des données de base utilisées pour le calcul de l'Indicateur :** Nombre des agents touchés par les activités de formation prioritaires X Population ciblée par ces activités.
- ✓ **Mode de collecte des données de base :** Tableaux de synthèse des formations prioritaires réalisées et et population cible inscrite dans l'application « INSAF ».
- ✓ **Source des données de base :** Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence de chaque formation réalisée , plan de formation annuel et l'application « INSAF ».
- ✓ **Délai de disponibilité de l'Indicateur :** Mois de Mars de chaque année.
- ✓ **Valeur Cible de l'Indicateur :** atteindre environ le taux de 14 % dans les trois prochaines années.
- ✓ **Responsable de la collecte des données :** Direction Générale de la Planification, la Coordination et la Formation des Cadres.

III-Interprétations des Résultats de l'Indicateur

1) Résultats des Réalisation et des Estimations de l'Indicateur

	2019				2020				2021			
Nombre des Agents formés dans les activités de formarmation prioritaire	346				147				220			
Nombre total de la population ciblée (cadres A1, A2, et A3) par les activités de formation prioritaire	A1	A2	A3	Total	A1	A2	A3	Tota l	A1	A2	A3	Total
	785	410	881	2076	795	423	850	2086	1427	328	802	2557
Indicateur	16,67 %				7,11 %				8,60 %			

	Unité	Prévisions	Estimation		
		2022	2023	2024	2024
Nombre des Agents formés dans les activités de formarmation prioritaire	Agent	200	250	300	300
Nombre total de la population ciblée (cadres A1, A2, et A3) par les activités de formation prioritaire		2480	2170	2110	2110
Indicateur	%	8%	11,5%	14%	14%

2) Analyse des Résultats des Réalisation et des Estimations de l'Indicateur

L'évolution de cet indicateur a été marqué par une régression en 2020 due à l'application des procédures et protocoles sanitaires pour faire face à la pandémie COVID-19 qui s'étalée jusqu'à 2021. En 2022 et malgré un démarrage un peu faible on a pu enregistrer une évolution de 02 points et atteindre un taux de 8 ,6%, cela résulte des de l'intensification des formations à distance et la réussite d'organiser la plupart des actions prioritaire lancées dans l'appel d'offre.

Concernant l'année 2022 toutes les conditions paraissent favorables et encourageante pour garder la valeur réalisée en 2021 et même avec un peu d'optimisme on vise à atteindre un taux de 9,5 %.

3) Actions à Entreprendre pour l'Atteinte des Objectifs

- ✓ Augmenter le budget alloué à la formation,
- ✓ Accroître les activités de formation des domaines prioritaire, aussi que le nombre des cadres bénéficiaire,
- ✓ S'orienter vers les formations à distance qui sont les moins coûteuses,

- ✓ Réviser les conditions exigées dans les appels d'offres et les assouplir à fin de mieux s'adapter aux disponibilités du marché de la formation.

4) **Inconvénients et Limites de l'Indicateur**

- ✓ Un même agent peut participer dans plusieurs activités de formation mais à chaque fois est pris en compte dans le calcul comme si sa première participation.
- ✓ Difficulté de fixer les actions prioritaire avec précision nécessaire surtout au niveau prévision de même pour la population cible.
- ✓ L'absence des formateurs qualifiés pour assurée l'animation de certaines actions dans thèmes pointus notamment celles prioritaires .
- ✓ Contrainte budgétaire.

Fiche Indicateur

Code indicateur :9.2.3

Intitulé de l'indicateur : Représentativité de la femme aux emplois fonctionnels

Date de mise à jour de l'indicateur: Avril

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur: programme 9:** pilotage et appui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur: sous- programme 1 :** pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur:** Allocation optimale des compétences.
- 4- **Description de l'indicateur:** Détermination du taux de participation de la femme aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision.
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** Performance
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** Selon l'affectation et selon la fonction

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** (Nombre de cadres féminins occupant des emplois fonctionnels/ nombre total des emplois fonctionnels vacants)/ (nombre des cadres féminins (A1 + A2) / nombre total des cadres au ministère (A1 + A2)) x 100.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** indice base 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** base de données par sexe + INSAF
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** base de données adm + INSAF
- 5- **Source de base de données:** Statistique adm
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de février.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:** 100
- 8- **responsable indicateur :** Mme Wissal Dai

III-Résultat de l'indicateur

2- Résultats et estimations de l'indicateur :

	2019	2020	2021
Taux des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	36%	38%	37%
Taux des cadres féminins aux ministère	32%	36%	37%
Indicateur de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels (1)/(2)*100	113	105	100

Indicateur: 9.1.1.1	Unité	estimations	Prévisions
----------------------------	--------------	--------------------	-------------------

		2022	2023	2024	2025
Nombre des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	Nombre	228	240	252	252
Nombre total des emplois fonctionnel vacants	Nombre	586	596	606	606
Le taux (1)	%	39%	40%	41%	41%
Nombre des cadres féminins (A2+A3)	Nombre	558	606	643	643
Nombre des cadres au ministère (A1+A2)	Nombre	1517	1656	1756	1756
Le taux (2)	%	37%	37%	37%	37%
Indicateur (1)/(2)*100	Règle 100	105	109	109	109

3- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:

1) Les résultats :

- Au cours de l'année 2021 et malgré l'augmentation continue du taux des cadres féminins au ministère, on a enregistré un indicateur positif de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels qui atteint la valeur minimal 100. Et il est prévu que cette augmentation se poursuive durant l'année 2022 pour atteindre 105.

-Quant aux trois prochaines années, on peut assister à une stabilité de l'indicateur en raison de la probable stabilité des postes non vacants et du taux des cadres féminins ou l'indicateur peut atteindre 109.

2) Les difficultés :

L'indicateur de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels trouve plusieurs difficultés à savoir :

-Manque de données nécessaires et suffisantes pour calculer l'indicateur que ce soit au niveau régional ou central.

-Difficulté à fixer les estimations et les prévisions du nombre total des emplois fonctionnels non vacants au cours des trois prochaines années d'une part, et la nature de ces emplois de l'autre part, et donc la difficulté de déterminer le taux de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels en général et aux postes de la prise de décision en particulier, et à quel niveau on a respecté le principe de parité.

-Difficulté à fixer les prévisions vu la multitude des critères de nominations aux emplois fonctionnels.

3) Les solutions et les propositions :

On peut adopter les solutions suivantes :

- Travailler à la coordination entre les services administratifs concernés par la gestion des emplois fonctionnels et toutes les directions centrales pour l'élaboration d'un programme annuel (ou semestriel) de la nomination aux emplois fonctionnels tout en prendre en considération l'approche genre.

-Prendre en considération le principe de parité lors de la programmation et la préparation du mouvement des cadres régionaux au titre de chaque année, et cela par la coordination entre les différents services et parties intervenantes en vue d'assurer l'allocation optimal des compétences féminines.

- Applications des procédures de la nomination des cadres supérieurs en vue de donner plus de chances aux cadres féminins au ministère et cela au profil des emplois fonctionnels de directeur, en programmant un minimum

de trois candidatures à soumettre au chef de l'administration en tenant compte le principe de parité hommes-femmes.

- De meilleures chances aux cadres féminins à la participation aux cycles de formation et de recyclage et énonciation du principe d'égalité et de parité dans le cadre de la préparation des listes des candidats.

➤ **Taus des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels selon la nature de l'emploi durant l'année 2021.**

Lesemplois fonctionnels	Femme	Homme	Nombre Totale	taux	Taux des cadres féminins	Indicateur base 100
Chef de service	124	163	287	43%	37%	116
Sous-directeur	53	110	163	33%	37%	89
directeur	26	60	86	30%	37%	81
Directeur général	06	16	22	27%	37%	72
Nombre total	209	349	558	37%	37%	100

	Central		Régional	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre des cadres chargés des emplois fonctionnels	127	159	82	190
Nombre total des emplois non vacants	286		272	
Taux (1)	44%	56%	30%	70%
Nombre des cadres	228	295	299	609
Nombre total des cadres	523		908	
Taux (2)	44%	56%	33%	67%
Indicateur (1) / (2)	104	90	100	100

- L'indicateur de représentativité des femmes aux emplois fonctionnels aux niveaux central et régional a enregistré une valeur positive en dépassant la valeur souhaitée de 100, contrairement à ce qui a été enregistré au niveau régional uniquement(sous le niveau souhaité : 90).

Cette disparité entre ces deux niveaux est principalement due au pourcentage élevé des cadres masculins dans le nombre totale des cadres au niveau régional (70%) par rapport au niveau central et ainsi en raison aux emplois fonctionnels limités dans l'organigramme régional.

4- Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Le ministère de l'équipement et de l'habitat a réussi à atteindre l'objectif souhaité d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de l'occupation des emplois fonctionnels.
Reste à favoriser d'avantage l'accès des femmesaux emplois fonctionnels superieurs(directeur, directeur général) et appeler à la condidature pour accéder à ces emplois et favoriser leur participation aux séminaires et sessions de formations des cadres superieurs.

5- Limites de l'indicateur :

Projet Annuel de Performance 2023

- Difficulté énorme à déterminer le taux des cadres féminins au sein du ministère en fonction de la nature des emplois fonctionnels, vue la multitude des conditions exigés pour la nomination.
- Difficulté à fixer les estimations et les prévisions vue la multitude des critères de nominations aux emplois fonctionnels.

Fiche Indicateur

Code indicateur:9.3.1

Intitulé de l'indicateur: le taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de mars

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur: programme 9:** pilotage e tappui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur: sous- programme 2 :** Appui
- 3- **Objectif de l'indicateur:** assurer la soutenabilité budgétaire et la rationalisation des ressources financière et garantir l'efficacité du programme 9
- 4- **Description de l'indicateur: Détermination de l'écart entre les crédits réalisés et ceux prévus au debut de l'année budgétaire**
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** resultat
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** directions centrales et régionales

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** (crédits consommés / crédits inscrits)*100.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:**pourcentage
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:**ADEB SIAD AMED
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** statistiques administratives
- 5- **Source de base de données:** Statistiques administraives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de Mars de chaque année.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:**Minimiser l'écart entre ce qui est réalisés et ce qui est prévu pour atteindre une consommation de 100% des crédits prévus et inscrit
- 8- **responsable indicateur** Amel sassi

III-Résultat de l'indicateur

1- Résultats et estimations de l'indicateur:

Indicateur: 9.2.2.1	Unité	Réalizations			2022	Prévisions		
		2019	2020	2021		2023	2024	2025
Crédits inscrits	MD	1.161.149	1.632.301	1.735.000	1.601.320	1.661.810	1.710.644	1.816.560
Crédits consommés	MD	1.221.968	1.625.975	1.008.600	1.557.950	1.628.574	1.693.537	1.816.560
Taux de réalisation	%	105.2	99.6	58.1	97.3	98	99	100

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Cet indicateur vise à atteindre un taux de réalisation de 100% pour les crédits estimés et délimités, afin de garantir d'une part le principe de crédibilité, c'est-à-dire la crédibilité de la programmation et d'assurer la couverture des crédits programmés pour l'ensemble des dépenses réelles effectuées au cours de l'exercice

Il vise également, d'autre part, à maintenir la soutenabilité du budget, c'est-à-dire à s'assurer que le programmeur couvre les dépenses obligatoires, inévitables et nouvelles qui doivent être programmées d'une manière qui assure qu'il couvre les dépenses de l'exercice an.

Malgré la baisse enregistrée par l'indice en 2021 en raison du gel des crédits d'investissement, les anticipations pour l'année 2022 pourraient atteindre 97,3%.

Comme pour 2023, 2024 et 2025, il est prévu que le pourcentage atteindra progressivement 100%, et ce qui est programmé coïncidera avec ce qui a été accompli sans augmentation ni diminution, en suivant les orientations de la Présidence du Gouvernement et la programmation qu'adopte des critères objectifs précis

3- les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- L'adoption des critères objectifs pour la programmation budgétaires et l'installation d'une application interne pour la collecte des demandes centrales et régionales
- Suivre des résultats de la programmation annuelle des dépenses avec ses différents mise à jour pour surmonter tous obstacles de réalisation.
- Faire les réunions périodiques des chefs des programmes et des chefs des sous programmes régionaux et centraux pour suivre l'exécution des budgets d'investissements.
- Fournir les crédits nécessaires d'avance et le paiement des entrepreneurs.

4- Limites de l'indicateur:

- L'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers.
- La lenteur des procédures administratives
- Les problèmes d'expropriation qui accablent la réalisations des projets.

Fiche Indicateur

Code d'indicateur : 9.3.2

Nom de l'indicateur : le coût de gestion de chaque agent

Date de mise à jour de l'indicateur : mois du février de chaque année.

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- Le programme auquel l'indicateur se réfère : Programme 9 « pilotage et appui »
- Sous-programme auquel se réfère l'indicateur : Sous-programme 2 « Appui »
- L'objectif auquel se réfère l'indicateur : assurer la soutenabilité du budget et rationaliser la gestion des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9
- Définition de l'indicateur : le suivi annuel de l'évolution des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement.
- Type d'indicateur : produit
- La nature de l'indicateur : un indicateur de résultat
- Branches de l'indicateur : directions centraux et régionaux de l'équipement

II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- Mode de calcul de l'indicateur : dépenses de fonctionnement réalisés / nombre de salariés
- Unité de l'indicateur : mille dinars
- Données de base pour le calcul de l'indicateur : données de source administrative
- Le mode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : statistiques administratives.
- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : systèmes « ADAB », « INSAF » et « AMAD ».
- Date de disponibilité de l'indicateur : Février.

- **Valeur cible de l'indicateur** : la stabilité de la valeur d'indice du coût de gestion de chaque agent.

- **Le service chargé de regrouper les données de base** : la Direction Générale des services Communs (Direction des Affaires Financières).

II- Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats (réalisations) et d'estimations pour l'indicateur

indicateur de performance	unité	réalisations			prévisions	Estimations		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre des agents	agents	4383	4456	4249	4195	4019	3850	3688
Frais de gestion	M.D	18.894	19.014	17.166	17.510	17.860	18.217	18.581
Coût de gestion pour chaque agent	M.D	4,31	4,27	4,04	4.174	4.443	4.731	5.038
La valeur d'indice	100	97	99	95	103	106	106	106

2- Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur

- Durant l'année 2021, on a enregistré une importante baisse du coût de gestion de chaque agent (4.04 MD) par rapport à l'année 2020 (4.27 MD) dû à la diminution des dépenses de fonctionnement (17.2MD en 2021) d'où la valeur d'indice au titre de l'année 2021 est de 95.

- En 2022, on attend que l'indicateur « le coût de gestion de chaque agent » enregistre une augmentation par rapport à l'année 2021. Il atteindra 4.174 MD, ceci est dû, d'une part à la diminution du nombre des agents (-1.27%) et d'autre part à l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+2%).

- Au cours des trois prochaines années, on peut assister à une stabilité de la valeur d'indice (106) sachant que le coût de gestion de chaque agent peut atteindre 5 MD en 2025 dû à la diminution du nombre des agents.

3- Les activités principales programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

- Assurer la bonne gestion des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses énergétiques
- Identification précise des besoins
- Bonne préparation du programme annuel des dépenses
- Regroupement des achats
- Répartition optimale des dépenses de fonctionnement entre les programmes

4- Déterminer les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Les projets importants du ministère de l'équipement nécessitent des dépenses de fonctionnement importantes afin de maîtriser les projets, les délais, la faisabilité et le coût.
- Déséquilibre entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
- Le coût de gestion de chaque agent varie d'un programme à l'autre
- La détermination des dépenses de gestion est soumise à l'approbation du ministère des Finances et non aux objectifs et activités

Fiche Indicateur

Code indicateur:9.3.3

Intitulé de l'indicateur: taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'au mois de septembre

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de septembre de chaque année

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- Le programme auquel l'indicateur se réfère : Programme 9 « pilotage et appui »
- Sous-programme auquel se réfère l'indicateur : Sous-programme 2« appui»
- L'objectif auquel se réfère l'indicateur : assurer la soutenabilité budgétaire et la rationalisation de la gestion des ressources financières et garantir l'efficacité du programme 9
- Définition de l'indicateur** : assurer l'ordonnancement des crédits de paiement d'une façon évolutive équivalente au pourcentage prévu
- Type d'indicateur** : de qualité
- La nature de l'indicateur** :
- **Branches de l'indicateur** : directions régionales et centrales

II-Caractéristiques techniques de l'indicateur

- Mode de calcul de l'indicateur** : les crédits d'investissements ordonnancés/les crédits d'investissements inscrits sur les ressources budgétaires et celles de ressources hors budget
- Unité de l'indicateur** : pourcentage
- **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : données administratives
- Le mode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : systèmes « ADEB », « SIAD »
- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : statistiques administratives
- **Date de disponibilité de l'indicateur** : mois de septembre.
- **Valeur cible de l'indicateur** : atteindre le pourcentage de 79% en 2025
- **Le service chargé de regrouper les données de base** : la Direction Générale des services Communs (Direction des Affaires Financières).

III-Analyse des résultats de l'indicateur

1- Série de résultats et d'estimations de l'indicateur

indicateur de performance	unité	réalisations			prévisions 2022	Estimations		
		2019	2020	2021		2023	2024	2025
Pourcentage des crédits ordonnancés jusqu'au mois de septembre	%	87	64	35	72	74	75	79
Crédits d'investissement ordonnancés	M.D	870	839	545	1025	1068	1130	1230
Crédit inscrits	M.D	1000	1308	1560	1418	1463	1507	1560

2- Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur

Le taux de consommation des crédits jusqu'au mois de septembre 2021 est de 35% et c'était moins que le pourcentage prévu qui est de 70% et cela est principalement dû à la situation épidémiologique que le pays a connue en 2021 et aux mesures qui ont été prises qui ont des mauvais reflets sur l'investissement surtout lors du confinement, il a conduit à la réalisation de 35%, ce qui représente 48% de ce qui était estimé, et est considéré comme une baisse par rapport au pourcentage enregistré en 2020, s'élevant à 64% , provient du paiement des arriérés de l'année 2019 au profit des entrepreneurs d'un montant de 360 MD avec un retour progressives aux nouveaux projets aux mois de juillet, août et septembre. Pour atteindre en 2021 comme c'était prévu le 70% grâce à l'exécution des nouveaux projets.

Les prévisions de 2021 ont indiqué que le pourcentage va augmenter par rapport à l'année 2020 à 70%, et cela est dû à la reprise des travaux même pendant la période du confinement dirigée et au retour du niveau normal des travaux et le lancement des nouveaux projets, notamment les grands projets qui devaient avoir un impact sur le rythme de consommation des crédits, mais le gel sur les crédits de paiement, qui a été décidé par le Ministère des Finances, a empêché l'atteinte du pourcentage souhaité.

3- Les activités principales programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

- Organisation des réunions périodiques des chefs de programmes et sous-programmes et des directeurs régionaux pour le suivi de l'exécution du budget de développement
- Effectuer des visites de terrain pour surmonter les diverses difficultés qui peut empêcher la réalisation des projets
- Suivi permanent de la réalisation des projets
- S'assurer de la fourniture des crédits pour tous les projets programmés
- organisation des réunions avec le Ministère des Finances pour présenter les préoccupations du secteur face au manque de crédits de paiement
- Actualisation des textes réglementaires liés aux problèmes immobilières, dont la loi sur l'expropriation
- Anticiper les liquidations immobilières, suivre les procédures et les alléger
- Obtention des autorisations nécessaires et coordination avec les acteurs publics avant l'annonce de l'appel d'offre
- Prévoir les crédits nécessaires à l'avance et accélérer le paiement des entrepreneurs
- Revoir le système et le mécanisme de transfert des crédits aux directions afin de réduire les délais et d'établir une flexibilité dans la gestion
- Activer le système national de suivi des projets publics

4- Déterminer les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- La lenteur des procédures administratives en matière immobilière et financière.
- Retard d'achèvement des travaux en raison de circonstances d'urgence et de force majeure dépassant le cadre de l'administration.
- La perturbation des projets en raison de problèmes immobiliers ou de problèmes contractuels
- L'évolution du mode de paiement des crédits d'investissement est due aux structures chargées de la mise en œuvre des projets

Projet Annuel de Performance 2023

-le montant des crédits approuvés a un impact direct sur l'indice par augmentation ou diminution.

FICHES OPERATEURS PUBLICS

Fiche opérateur : Société Tunisie Autoroute

I- Définition

1- Activité principale :

- L'exploitation du réseau autoroutier, à travers le système de péage, dans le cadre de contrat de concession qui relie l'état Tunisien avec la société
- L'entretien et la conservation du réseau autoroutier que la société exploite
- Construction et exploitation de tronçons neufs de voies autoroutiers et la gestion des biens mobiliers et immobiliers et des opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à l'activité sociale de l'entreprise
- Classement de l'entreprise "M"

2- Référence de création :

PV de réunion de l'assemblée fondatrice en date du 13 mai 1992

Les décrets 2197 - 2198 - 2199 et 2100 de l'année 2002

3- Date de signature du dernier contrat de programme, d'objectifs ou de performance entre la mission et l'opérateur public (le cas échéant) : Année 2010

II- Stratégie et objectifs

1- Stratégie générale :

Mise en œuvre des programmes de l'État dans le domaine du développement du réseau autoroutier.

2- Les objectifs stratégiques :

L'achèvement des projets en cours d'exécution : construction et exploitation des autoroutes Sfax- Gabes, Gabes – Mednine et Mednine – Ras Jdir et assurer l'équilibre financier de la société.

3- les contributions L'opérateur public :

<u>Indicateur</u>	<u>prévision 2022</u>	<u>probabilité 2023</u>	<u>prévision 2023</u>
Indicateur 1: Taux cumulé de la réalisation du programme de construction et d'exploitation de l'autoroute Sfax-Gabes	100%	100%	---
Indicateur 2: Taux cumulé de la réalisation du programme de construction de l'autoroute Gabes / Mednine	100%	95%	100%
Indicateur 3 Taux cumulé de la réalisation du programme de construction de l'autoroute Mednine / Ras Jdir	100%	100%	

Projet Annuel de Performance 2023

Indicateur 4 Taux cumulé de la réalisation du programme d'exploitation de l'autoroute Gabes / Mednine / Ras Jdir	50%	45%	100%
Indicateur 5: Taux cumulé des crédits portés par l'état pour la construction et l'exploitation de l'autoroute Sfax / Gabes / Mednine / Ras Jdir / Bouselim	100%	100%	100%
Indicateur 6: Taux cumulé des crédits extérieurs pour le financement de la construction et l'exploitation de l'autoroute Sfax / Gabes (BEI)	100%	100%	---
Indicateur 7: Taux cumulé des crédits extérieurs pour le financement de la construction et l'exploitation de l'autoroute Gabes / Mednine (JICA)	100%	100%	---
Indicateur 7: Taux cumulé des crédits extérieurs pour le financement de la construction et l'exploitation de l'autoroute Mednine /Ras Jdir (BAD)	100%	100%	100%
Indicateur 8: Taux de projets exécutés suivant les crédits alloués	100%	95%	100%
Indicateur 9: Taux de réalisation des investissements prévus au titre de l'entretien de la chaussée	100%	63%	100%
Indicateur 10: Taux de consommation des crédits programmés	100%	60%	100%
Indicateur 11: Taux de consommation des crédits programmés au titre de glissières de sécurité et siège en fer et signalisations	100%	57%	100%
Indicateur 12: Taux de régression des accidents déclarés	10%	10%	10%
Indicateur 13: La moyenne journalière des interventions des équipes de maintenance	100 interventions	98 interventions	100 interventions
Indicateur 14: réduction des délais de mise en exploitation des autoroutes ouvertes au usagers sans péages	6 mois	6 mois	6 mois
Indicateur 15: Taux d'augmentation des frais de péage	45%	20%	---
Indicateur 16: Taux de croissance du trafic routier	40%	35%	5%
Indicateur 17: Taux de croissance des revenus publicitaires	30%	30%	20%
Indicateur 18: Taux de remboursement des dettes extérieures	100%	100%	100%
Indicateur 19: Taux de paiement des dettes envers les entreprises	70%	100%	100%
Indicateur 20: Taux de respect des indicateurs financiers exigés par les bailleurs de fonds	100%	0%	---
Indicateur 21: Taux d'atteinte des prévisions annuelles de l'investissement	100%	85%	100%
Indicateur 22: Taux de réalisation des objectifs fixés par le programmes 1 et 2	100%	85%	100%
Indicateur 23: Taux de satisfaction client des usagers de l'autoroute	70%	100%	100%
Indicateur 24: Taux d'atteinte des prévisions annuelles des dépenses de rémunération	100%	100%	100%

Projet Annuel de Performance 2023

Indicateur 25: Pourcentage d'atteinte des prévisions annuelles des dépenses de fonctionnement	100%	100%	100%
Indicateur 26: Pourcentage de consommation des crédits alloué à la formation	100%	100%	100%
Indicateur 27: Pourcentage de vieillissement des voitures affectées à l'entretien et à l'exploitation	9%	3%	3%

4- Les plus importantes activités :

Les plus importants investissements que la société réalise est l'achèvement de la construction de l'autoroute Sfax / Gabes - Gabes / Mednine - Mednine / Ras Jdir et l'installation du système de péage à ses projets et leurs exploitation dans les plus brefs délais.

5- Les mesures d'accompagnements :

Pour réaliser la construction des autoroutes et leur exploitation cela nécessite un soutien financier de l'État à travers son injection de fonds dans le capital de la société pour mener à bien l'achèvement des projets :

- La libération du reste de la contribution de l'Etat de 160 MD sur un total de 170 MD et l'inscrire dans le capital de la société
- L'augmentation du tarif du péage.
- Mettre à la disposition de La société une subvention de solde de 178 MD pour faire face aux fardeaux de gestion (remboursement des prêts).

III- Le budget et Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

1- Présentation générale du budget de la société Tunisie Autoroute pour l'année 2023 :

Désignation	Probabilité budget 2022 TTC en millier de dinars	Prévision budget 2023 TTC en millier de dinars
Total des revenus d'exploitation	136 122	142 800
Financement extérieure	75 000	24000
Surplus des redevances	40 000	---
Subvention de l'Etat sous forme d'augmentation de capital de la société	160 000	---
revenu total	411 122	166 800
Budget de gestion	337 449	340000
Budget d'investissement	353 251	50000
au nom de budget 2022	114 922	
au nom de budget 2021 non régularisé	136 431	
Total des dépenses	588 802	390 000
Solde trésor	-177 680	-223 000
subvention d'équilibre	177 680	223 000

2- Prévision du budget à moyen terme 2023-2025 :

U= million de dinars

Désignation Dépenses	Réalisation	LF 2022	Prévision		
	2021		2023	2024	2025
<u>Budget de gestion :</u>					
Subvention de rémunération	--	--	--	--	--
Subvention de gestion (charges financières)	152,0	178,000	200,000	220,000	--
<u>Budget d'investissement :</u>	10,000	160,000			
<u>Total</u>	<u>162,000</u>	<u>338,000</u>	<u>200,000</u>	<u>220,000</u>	<u>0,000</u>

NB : Ce tableau concerne seulement la contribution de l'Etat

Fiche : Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebket Ben Ghayadha

1. Activité Principale :

- Exécuter toutes les études techniques, économiques, juridiques et financières nécessaires pour l'aménagement de la zone et poursuivre l'assainissement foncier de l'emprise du projet

-

2. Classification de la société :

- La société est en instance de classement parla Présidence de Gouvernement

3. Références de la création de la société :

- Assemblée générale constitutive en date du 22 Mars 2018 suite à :
 - La décision du Conseil ministériel restreint en date du 05 Mai 2015 pour la création d'une société afin de développer une conception globale du projet et exécuter les études nécessaires à cet effet
 - L'autorisation de la Commission supérieure des grands projets à la présidence du gouvernement en date du 10 et 15 septembre 2015 pour la création d'une société d'études qui développera dans un premier temps la conception globale du projet et de ses composantes et ultérieurement chercher un ou plusieurs investisseurs pour financer le projet.
 - L'accord de l'unité de Suivi de l'organisation des Entreprises et établissements Publics en date du 8 juin 2017, pour la création d'une société d'études et d'aménagement de Sebket Ben Ghayada à Mahdia sous la forme d'une « Société Anonyme » dont le capital est formé de participations d'entreprises et établissements publics ayant une activité connexe et similaire. Cette forme juridique permettra ultérieurement la participation d'un investisseur au capital de la société et ce, dans le cas de concrétisation des études.

4. Référence de l'organisation administrative et financière :

5. Date de la signature du dernier contrat programme et objectif entre le ministère et la société (s'il existe) : 2021

I. Cadre de performance

1. Stratégie générale

- Effectuer toutes les études techniques nécessaires pour déterminer les scénarios d'aménagement possibles en coordination avec tous les acteurs publics,
- Coordonner avec l'État à travers l'autorité de tutelle en ce qui concerne les questions liées aux hypothèses d'aménagement de la zone du projet et aux outils proposés pour son exploitation,
- Préparer et déterminer tous les plans et programmes liés à l'aménagement de Sebket Ben Ghayadha répondant aux spécificités du site,

Projet Annuel de Performance 2023

- Préparer et mener à bien toutes les opérations nécessaires à la réalisation directe ou indirecte des programmes mentionnés, ainsi qu'à l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires,
- Réaliser les études nécessaires pour réhabiliter le tissu urbain avoisinant le terrain du projet, afin de promouvoir la zone,
- Protéger et entretenir les ouvrages hydrauliques et maritimes et suivi de la qualité des eaux du plan d'eau,
- Chercher des investisseurs privés pour la mise en œuvre du projet dans le cadre du Partenariat public privé,
- Chercher auprès des organisations et structures internationales les aides nécessaires au financement des études du projet dans le cadre de la coopération internationale selon les lois en vigueur et après approbation des autorités concernées,
- Effectuer toutes les tâches liées au développement de l'activité de la société ou celles qui lui sont octroyées dans le cadre de ses attributions,
- Prendre toutes les mesures et effectuer tous les travaux qui faciliteraient la réalisation des tâches confiées à l'entreprise,
- Activité de promotion immobilière,
- D'une manière générale, réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, foncières et non foncières se rattachant directement ou indirectement aux objectifs cités ci-dessus et qui contribueraient au développement de la société.

2. Situation foncière

La superficie de Sabkhet ben Ghayadha est d'environ 142 hectares répartis comme suit :

- La superficie du bassin 26 hectares
- La superficie des routes existantes 11,5hectares
- La superficie du réseau ferroviaire 1,35hectares
- La superficie du domaine public 4,19hectares
- La zone des servitudes du domaine public maritime 10,65 hectares
- La superficie des ouvrages existants 1,2 hectares.

Si l'on exclut la superficie des routes nécessaires au projet, la superficie nette allouée aux diverses composantes du projet sera de l'ordre de 86 hectares.

3. Aménagement urbain et promotion immobilière :

Le tribunal immobilier de Mahdia en date du 05 avril 2017 a jugé que toute la zone devait être enregistrée au profit de l'État, à l'exception des parties faisant objet d'oppositions, qu'il a distingué par des demandes d'enregistrement de réquisitions individuelles dont le jugement a suivi ultérieurement pour 4ha au profit des propriétaires et 3,5 hectares qui font à cette date l'objet de contentieux.

A cette date, la société est en train de préparer un outil technique juridique efficace qui ait à la fois une dimension de planification et d'exécution et qui permettrait de maîtriser l'ensemble des biens immobiliers dans la zone du projet. Il s'agit de la création d'un périmètre d'intervention foncière au sens de l'article 30 et suivants du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au profit de l'Etat.

4. Détermination des contributions aux objectifs du programme :

Protection et développement de la zone du projet en tant que zone côtière
Mission Equipement et Habitat

5. Priorités principales et objectifs :

- Poursuivre l'assainissement foncier de la zone du projet
- Entretien des ouvrages dans la zone du projet
- Réaliser les diverses études pour développer le projet

6. Des indicateurs de performance:

Le pourcentage d'utilisation des fonds alloués pour atteindre les objectifs :

I- Budget

Budget de l'entreprise pour l'année 2023 : 610 MD

Fiche: Société d'études et de Promotion de Tunis-Sud

I. Introduction :

- **L'activité principale :** Aménagement et développement du Lac Sud de Tunis / Préparation des terrains à aménager.
- **Classement de l'entreprise :** Classe C.
- **Référence de création :** l'Assemblée Générale Constitutive, tenue le 26 Juin 1990 (Jort N°62 du 07 Aout 1990) en application des décisions du Conseil Ministériel Restreint en date du 16 février 1990 suivantes :
 - L'assainissement et la restauration du Lac Sud de Tunis ;
 - La reconversion du Port de Tunis en Port de Plaisance dans le cadre du projet d'aménagement ;
 - La création d'une société qui se charge des études techniques et urbanistiques et de la coordination entre les différents intervenants pour la réalisation du projet.
- **Références de l'organisation administrative et financière :**
 - Décret N° 2001-2807 du 06 Décembre 2001, fixant l'organigramme de la société d'études et de promotion de Tunis-Sud
 - Décret N° 2001-2808 du 06 Décembre 2001, fixant les conditions d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels au sein de la société d'études et de promotion de Tunis Sud
- **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectif entre le Ministère et l'Etablissement/Institution :** 2021

II. Cadre de Performance :

2-1 : La Stratégie générale :

Suite à la réalisation des travaux d'assainissement du lac Sud de Tunis et l'aménagement de ses berges, la zone a vu une nette amélioration du système écologique et de l'état environnemental et sanitaire. En effet, on a enregistré une amélioration des indicateurs environnementaux à l'instar de la qualité des eaux du lac, la biodiversité et les ressources halieutiques, ce qui a permis l'activité dans le lac à plus que 50 pêcheurs. Cette réussite revient à la large expérience de la SEPTS dans le domaine.

Les points forts de la stratégie de la SEPTS sont les suivants :

- **Dans le domaine de dépollution et d'assainissement des plans d'eau :**

- Elaboration des procédures d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de maintenance et d'entretien des installations civiles du Lac-Sud de Tunis.
- Préservation de la qualité des composantes écologiques du Lac Sud de Tunis.
- Supervision de la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.
- Elaboration des plans de gestion et de suivi après réalisation des travaux d'assainissement et de création de « Zone humide » classée Zone Ramsar.

- **Aménagement du territoire et promotion immobilière :**

- Elaboration d'un plan d'aménagement détaillé d'une zone d'environ 127 hectares du Domaine privée de l'État adjacent au terrain du projet de Sama Dubai et appartenant au périmètre d'intervention foncière. L'entreprise cherche actuellement à exploiter ces terrains en les aménageant et en les commercialisant, et il est prévu que ce projet soit présenté à un conseil ministériel.
- Réalisation des projets de construction et investissement dans le domaine d'immobilier, vu que la Société d'Etudes et de Promotion du Sud de Tunis a obtenu, depuis le 21 juillet 2015, un agrément d'exercice de la profession de promoteur immobilier par le Ministère de l'Equipement.
- Dans le cadre de développement de l'activité de la SEPTS, il est proposé de réaliser des projets d'investissement en partenariat avec des investisseurs privés ou du secteur public ce qui permettra d'améliorer les ressources de la société.

2-2 Contributions aux objectifs du Programme :

- Protection et développement de la zone du projet (Lac Sud de Tunis), qui est un domaine public maritime et une zone côtière.

2-3 Les principaux priorités et objectifs :

- Entretien et protection des équipements et des constructions civiles dans la zone du projet,
- Suivi des travaux d'assainissement du lac,
- Elaboration des études diverses.

2-4 Indicateurs de performance et activités les plus importantes:

- Consommation des crédits alloués afin d'atteindre les objectifs fixés.

III. Budget:

- Le financement sera assuré par les ressources propres de la SEPTS.
- Le budget alloué à la SEPTS pour l'année 2023 est de 200 MD

Fiche: Société d'études et d'aménagement des côtes nord de la ville de Sfax

I. Identification :

1. Activité : Aménagement et développement du site Taparura/promoteur immobilier.
2. Classification dans la société : société anonyme à participation publique constituée en vertu de l'assemblée générale constitutive en date du 31 mai 1985.
3. Référence constitutive : néant
4. Référence organisation administrative et financière : néant.
5. Date et signature du dernier contrat par objectif entre le ministère et l'entreprise : *****

II. Cadre de Performance

1. Stratégie générale :

La Société d'Etudes et d'Aménagement des Côtes Nord de la ville de Sfax (SEACNVS), Chargée du projet Taparura, a été créée en mai 1985. C'est une société anonyme à participation publique gérée par un Conseil d'Administration et présidé par un Président Directeur Général sous la tutelle du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat.

Après l'achèvement des travaux relatifs à la dépollution et le remblaiement de la zone du projet Taparura (première phase), ce qui a permis le gain de 420 hectares sur la mer, il est nécessaire de procéder à la gestion et la protection de la zone en réalisant de nombreux travaux à court, moyen et long terme par rapport au suivi environnemental, l'entretien et le gardiennage de la zone du projet Taparura en attendant de clarifier la deuxième phase relative à l'aménagement, le développement, l'urbanisation et la commercialisation des terrains.

2. La société a pour missions :

1) La réalisation de :

- Toutes les études techniques, économiques, juridiques et financières nécessaires à l'aménagement touristique, hôtelier et foncier des côtes nord de la ville de Sfax ;
- Tous les travaux nécessaires à la mise en valeur, au lotissement et à l'aménagement des terrains dans la zone ;
- Toutes les constructions et bâtiments rentrant dans le cadre des équipements généraux de la zone : centres commerciaux, aménagement des zones vertes, terrains de sport, équipements de loisir et portuaires.

2) L'établissement des plans et programmes relatifs aux travaux à exécuter et mise en valeur de la zone après son aménagement.

3) L'établissement et exécution des travaux nécessaires à la réalisation des programmes prévus, soit de façon directe, soit par voie interposée et de recevoir tous les avantages et autorisations administratives nécessaires

4) L'acquisition, le lotissement, l'aménagement et la commercialisation des terrains nécessaires à la réalisation des projets rentrants dans le cadre de la zone du projet Taparura et d'autres zones.

5) La prise de participation directe ou indirecte dans le capital des sociétés poursuivant des buts similaires ou connexes par voie d'apport en nature, en numéraire, d'acquisition de titre de capital, de fusion, de création de sociétés nouvelles ou autrement.

6) Et toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant favoriser l'évolution de la société.

2- Actions prioritaires et interférences par rapport aux objectifs du programme :

- La mise en œuvre du programme de suivi environnemental du projet Taprura par la SEACNVS permet de s'assurer de la durabilité de différentes composantes de l'écosystème qui ont subi durant des décennies des agressions environnementales dues à l'activité de l'usine de transformation des phosphates en acides phosphoriques.
- Le programme de gardiennage mis en œuvre par la SEACNVS permet de protéger le foncier (420 ha de terrains gagnés sur mer) contre toute exploitation ou occupation temporaire illégale.
- Outre les défis techniques (consolidation naturelle des talus du parc, comportement des plantes vis-à-vis un milieu artificiel) la végétalisation du futur parc urbain de Taparura a pour objectif de créer une zone verte qui attire les investisseurs.

Il reste entendu que les objectifs sont d'ordre qualitatif et non quantitatif et ne sont donc pas mesurables.

3- Activités du programme :

Objectifs	Indicateurs	Activités
1	Suivi de la qualité physico-chimiques des eaux et sédiments	Depuis l'achèvement des travaux de dépollution du projet, des campagnes d'analyses physico-chimiques et de métaux lourds sont réalisées sur des échantillons d'eau et de sédiments prélevés des différents milieux de l'écosystème. Les résultats d'analyses sont traités dans un rapport de suivi de l'évolution spatio-temporelle des paramètres physico-chimiques et de métaux lourds.
2	Etude d'évaluation du système d'isolement du dépôt de phosphogypse	- Depuis l'achèvement des travaux, un suivi rigoureux de la fiabilité des différentes composantes du système d'isolement est réalisé par la société. Et selon les résultats de ce suivi, une étude plus approfondie sera réalisée afin d'évaluer la performance du système d'isolement du dépôt toute en utilisant des moyens sophistiqués.
3	Travaux de maintenance des équipements de pompage	Des travaux d'entretien et de maintenance des équipements du système de pompage et de drainage du système d'isolement du dépôt sont réalisés annuellement dans le cadre d'une convention signée avec une société spécialiste en la matière.
4	Entretien des canaux de drainage des eaux pluviales de la zone du projet Taprura	Des travaux d'entretien mécanique des canaux de drainage des eaux pluviales juxtaposant la zone du projet sont réalisés annuellement et ceci dans le cadre de la prévention contre les inondations.
5	Entretien des canaux de drainage des eaux pluviales du dépôt de phosphogypse	Des travaux d'entretien des regards de drainage des eaux pluviales du dépôt de phosphogypse sont réalisés périodiquement dans le cadre d'une convention signée avec une société spécialiste en la matière.
6	Suivi radiologique de la zone du projet	Le suivi radiologique du projet Taparura avant, en cours et après travaux de dépollution a été finalisé depuis l'année 2015 et un certificat de libération du site du système réglementaire de radio protection a été établi par le Centre National de Radio Protection (Organisme national responsable de la radio protection de la population). Un programme de suivi radiologique à long terme a été proposé par le CNRP et mis en œuvre par la société.

Projet Annuel de Performance 2023

7	Travaux d'entretien des plantations du futur parc urbain de Taparura	Des travaux d'entretien des plantations (arrosage, désherbage, taille des arbres...) sont réalisés quotidiennement et ceci dans le cadre d'une convention spécialiste en la matière. L'objectif est d'assurer le bon développement et la durabilité de ces plantations.
8	Gardiennage de la zone du projet	Des conventions cadres sont signées chaque trois an avec des sociétés de gardiennage afin de protéger le foncier (terrain classé Domaine privé de l'Etat après le déclassement du domaine public maritime en vertu des décrets de 2010 et 2013).
9	Suivi de la ligne de côte du projet sur 06 km	Des levés topographiques et bathymétriques annuels depuis 2012 et années suivantes.
10	Etude de dépollution et de réhabilitation des côtes sud de la ville de Sfax	Le dossier d'appels d'offres a été élaboré suite à la désignation de la SEACNVS de réaliser l'étude.

Budget :

Le budget 2023 sera financé par les fonds propres de la SEACNVS, et un budget de 500MD a été alloué à la SEACNVS.

Fiche :Office de la Topographie et du Cadastre

I. Présentation :

1. Activité principale :

L'Office de la du Cadastre Topographie et a deux missions principales:

1- Travaux d'infrastructure pour le compte de l'Etat

- Assurer sur tout le territoire national, l'implantation et la conservation d'un réseau géodésique et d'un réseau de nivellement de précision.
- Exécuter et contrôler les travaux techniques d'immatriculation de la propriété foncière et du cadastre, en application de la législation en vigueur.
- Délimiter les terres et domaines publics, ainsi que les circonscriptions administratives.

2- Travaux à caractère commercial pour le compte des tiers ou de l'Etat

- L'exécution et le contrôle des travaux techniques d'immatriculation de la propriété foncière.
 - Les lotissements au sol et en copropriété.
 - Le rétablissement des bornes de propriété.
 - Les travaux topographiques particuliers divers (TPD).
 - L'établissement des cartes touristiques et thématiques.
 - L'exploitation et la connexion au réseau G.N.S.S en temps réel et en différé pour les professionnels.
 - La prise de vues aériennes et l'établissement des plans topographiques à grande échelle.

2. Référence de création :

Loi n° 74-100 du 25 décembre 1974 modifiée par la Loi n° 2009- 26 du 11 mai 2009

3. Date de signature du dernier contrat programme :

En 2016 (contrat non signé par le Ministère de tutelle).

II. Stratégie et Objectifs :

1. Stratégie :

- Préserver la position de l'OTC en tant que leader du marché dans son domaine d'activités
- Amélioration des équilibres financiers de l'OTC
- Investir dans l'acquisition des technologies nouvelles à forte valeur ajoutée et dans la numérisation de ses activités
- Concilier l'objectif de la rentabilité financière avec celui de la qualité du service rendu
- Création de la société OTC Internationale

2. Objectifs stratégiques :

- Amélioration des ressources de l'Office,
- Rationalisation et contrôle des dépenses,
- Soutenir la gouvernance de l'Office,
- Rationalisation et redéploiement des ressources humaines

3. Interventions de l'opérateur public :

- Doter le territoire tunisien d'un réseau géodésique qui couvre les différentes régions,
- Mettre en œuvre une politique de Gestion des Archives numériques pour la veille à la bonne conservation de l'intégralité de l'information (projet TLIS),
- Exécution des travaux cadastraux pour le compte de l'Etat et les travaux d'immatriculation foncière facultative pour le compte de l'Etat et des Tiers,
- Exécution des travaux topographiques divers pour le compte de l'Etat et des Tiers,
- Exécution des travaux de lotissements au sol et en copropriété et rétablissement des bornes,

III. Budget à moyen terme :

1. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025):

Libellé	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
			2023	2024	2025

Projet Annuel de Performance 2023

Budget de gestion :					
▪ Salaire	28 378	30 275	31 183	32 119	33 082
▪ Charges d'exploitation	4 961	7 637	8 019	8 420	8 841
Y compris subventions à titre de:					
▪ salaire	-	-	-	-	-
▪ Charges d'exploitation					
Budget d'investissement	197	5 959	3 423	3 423	4 000
(Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans les domaines économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier, le développement et la restructuration de l'institution.	-	-	-	-	-
Total	33 536	43 871	42 625	43 962	45 923

Fiche: Agence Foncière d'Habitation (AFH)

I- Présentation :

1. Activité principale : l'agence a pour rôle l'aménagement d'habitation à travers l'acquisition de terrain afin de les aménager et les vendre au citoyen, promoteurs et collectivité et entreprise publique, sous forme de divers types de lots à construire sans oublier les différents équipements collectifs nécessaires.

2. Référence de création :

- Loi n° 21-73 du 14 Avril 1973.
- Décret gouvernemental n° 2021-321 du 05 Mai 2021, portant fixation des missions de l'Agence Foncière d'Habitation, de son organisation administrative et financière et de ses règles de fonctionnement.

3- Date signature du dernier contrat programme: Schéma de développement 2016-2020 en date du 9 juin 2015. (Non signé)

II- Stratégie et objectifs :

1. Stratégie :

Dans le cadre de l'amélioration et de la valorisation de ses différentes tâches, l'Agence foncière d'Habitation a entamé une étude stratégique sur l'évolution de son activité et ce pour donner un caractère prospectif à sa future mission. Ainsi cette étude a été engagée depuis le mois de mars 2017, et a été achevée et mise en œuvre depuis le mois de juin 2019.

La stratégie de l'agence s'est focalisée en premier lieu sur les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels auxquels est soumis le secteur de l'habitat avec ses différents institutions et acteurs, elle a évoqué aussi le positionnement de l'agence par rapport aux intervenants publics et privés du secteur, Dans ce même cadre et afin de rechercher les plus importants facteurs affectant l'activité de l'agence, trois expériences similaires dans le secteur du logement (Turquie, Maroc et France) ont été analysées.

La stratégie de l'agence s'est entamée par la préparation d'un plan d'action contenant les différentes procédures et mesures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie proposée, avec un échéancier pour la mise en œuvre des résultats de l'étude à court, moyen et long terme, selon les cinq axes suivantes:

- . Le dispositif juridique, institutionnel et organisationnel et le partenariat avec les collectivités locales
- . Renforcer et optimiser la chaîne de valeur.
- . Mettre à niveau les fonctions de soutien.
- . Renforcer le système de suivi et de pilotage de la performance de l'AFH.
- . Renforcer l'orientation qualité et la promotion de la communication

2. Objectifs stratégiques :

L'Agence Foncière d'Habitation contribue au sein de sa stratégie à assurer la performance de la politique publique, ainsi certaines directives de l'étude stratégique se souscrivent dans ces orientations :

- ❖ Repenser la politique de prix en matière d'acquisition foncière et la péréquation en faveur des catégories sociales à faibles revenus.
- ❖ Etudier la faisabilité d'une filiale de promotion immobilière axée dans un premier temps sur le logement social.
- ❖ Définir les modalités de partenariat avec les collectivités locales et les agences foncières pour la réalisation de projets d'aménagement.
- ❖ Renforcer la fonction foncière, opérationnaliser les outils de maîtrise foncière actuels et en explorer d'autres.
- ❖ Concevoir et mettre en place un système de pilotage de la performance basé sur des indicateurs de performance prédéfinis.
- ❖ Consolider l'approche qualité de l'agence.
- ❖ Développer la communication avec les clients et les partenaires

- ❖ Continuer la régulation du marché des terrains aménagés pour habitat et la lutte contre le monopole en abaissant les prix.
- ❖ Limiter les coûts et les délais d'aménagements à travers la réalisation d'un aménagement adapté et le développement des ressources internes pour la réalisation des études.
- ❖ Contribuer à la création de villes nouvelles dans le cadre des exigences de l'harmonie sociale et environnementale et du développement durable.

3. Interventions de l'acteur public :

Dans le cadre de sa contribution à assurer la performance des politiques publiques, L'Agence Foncière d'Habitation s'est engagée dans des projets et des investissements dont les plus importants sont :

Gouvernorats	Lotissements	Coût (M.D)*	Etape
Manouba	Jardins de Manouba fajja Tranche 2	220	En cours d'étude
	Jardins de Manouba fajja Tranche 3		En cours d'étude
	Farah jdaida	10	En cours d'étude
	Baie Mornaguia	22	En cours d'étude
	Jardins de Tunis Tranche 5	85	En cours de Travaux
	Jardins de Tunis Tranche 2	37	En cours de Travaux
	Jardins de Tunis Tranche 1	40	En cours de Travaux
	Jardins de Manouba fajja Tranche 1	20	En cours de Travaux
Ariana	Jardins d'El Menzah 2	9	En cours d'étude
	Raoued City Center	40	En cours d'étude
	Jasmins Jardins d'El Menzah 2	6	En cours de Travaux
Bizerte	Fath 2 Tinja	10	En cours d'étude
	Andaloss Mateur 3	9	En cours d'étude
Tunis	Amal Sijoumi	45	En cours d'étude
	Jardins de Tunis Tranche 3	100	En cours d'étude
	Jardins de Tunis Tranche 4	91	En cours de Travaux
	Amal Sijoumi 2	40	En cours d'étude

Projet Annuel de Performance 2023

Beja	Beja Futur 3	49	En cours d'étude
	Testour Ichbilia	15	En cours d'étude
Kef	Jugurtha	14.5	En cours d'étude
Jendouba	Rayhane Ain Drahem	10	En cours d'étude
Siliana	Jardins de Siliana	170	En cours d'étude
	Siliana Nouvelle	50	En cours d'étude
	Mactaris	9.5	En cours de Travaux
	Siliana 3 tranche 1	4	En cours de Travaux
	Bargou 1 & 2	5	En cours de Travaux
Ben Arous	Ezzahra Rades	323	En cours d'étude
	Mhamdia Hneya 2	40	En cours d'étude
	Berges de Rades	23	En cours de Travaux
	Ezzahra Plage	34	En cours de Travaux
	Mhamdia Hneya 1	125	En cours de Travaux
Zaghouen	Fahs 2	1.2	En cours d'étude
Nabeul	Neapolis	160	En cours d'étude
	Yosr Hammamet	35	En cours d'étude
Sousse	Raeoubi	136.6	En cours d'étude
	Enfidha Nouvelle	31.7	En cours d'étude
	Rayhane 2	14.6	En cours de Travaux
	Cité Olympique Bouhssina	81.3	En cours de Travaux
Kairouen	Mansoura	51.8	En cours d'étude
	Houda Bouhajla	9.4	En cours de Travaux
	Sahbi 5	8.3	En cours de Travaux
Kasserine	Capitole	42	En cours d'étude
	Feriena	17.5	En cours d'étude
Sfax	Marsa Skhira	5	En cours d'étude
	Ons 6 Sekiet Ezzit	29	En cours de Travaux
	Lycée Pilote	4	En cours de Travaux
	Gremda 2	15	En cours de Travaux
	Gremda 3	15	En cours de Travaux

Projet Annuel de Performance 2023

Gabes	Mereth	6	En cours d'étude
	PIF Chamati Gabes	90	En cours d'étude
Kebili	Oasis Kebili Tranche 2	7	En cours d'étude
Gafsa	Ksar Oliviers	23	En cours d'étude
	Montazah Ras El Kef Gafsa	23	En cours de Travaux
Tozeur	PIF Tozeur	75	En cours d'étude

* Le coût du projet est actualisé en fonction de l'avancement de sa réalisation (étude, travaux,,).)

III- Budget et prévisions à moyen terme

1- Prévision Budgétaire à moyen terme (2023-2025) :

Unité : superficie en Hectare et valeur en mille dinars TTC

Libellé			Réalisation 2021	Budget 2022	Prévisions		
					2023	2024	2025
Production	Acquisitions	superficie	21,40	74,4	66	57	35
		Valeur	13 959	21 821	35864	20945	15155
	Etudes		799	2 584	2216	2396	2227
	Travaux d'aménagements		29 965	80 292	85411	94868	85504
	Autres charges de production		2 488	2 847	4404	3061	2540
Total production			47 212	107 544	127895	121270	105426
Frais de Fonctionnement	Frais du personnel		22 045	25 703	25790	27410	27612
	Frais généraux		5 586	7 960	9122	9224	9308
Frais d'Immobilisation			1 382	3 885	6544	5275	4200
Frais du Font sociale			1325	2097	2182	2262	2330

Projet Annuel de Performance 2023

Libellé	Réalisation 2021	Budget 2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Total frais de fonctionnement, d'immobilisation et du Fond sociale	30 338	39 645	43639	44171	43450
Total général	77 550	147 189	171533	165441	148876

Fiche : Agence de Réhabilitation et de Rénovation

I- Présentation

1. Activité principale :

1. Activité principale :

-La réhabilitation et la rénovation urbaine.

-Classement de l'entreprise : Classe -A-

2. Référence de création :

- La loi n° 81-69 du 01 Août 1981 portant création de l'Agence de Réhabilitation et de la Rénovation Urbaine telle que modifiée par la loi n° 1993-53 du 17 mai 1993.

3. Date de signature du dernier contrat programme :

(Aucun contrat n'est signé par le Ministère de tutelle).

II- Stratégie et Objectifs

1. Stratégie :

L'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat approuvée dans le secteur de l'habitat concrétisée à travers les programmes nationaux d'amélioration de l'habitat et de l'urbanisation qui visent l'amélioration des conditions de vie des habitants par la réalisation et l'amélioration des services urbains.

Dans ce cadre, l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine assure la mise en œuvre des programmes nationaux de réhabilitation et de rénovation urbaine qui lui sont confiés en tant que maître d'ouvrage délégué.

L'Agence Réhabilitation et de Rénovation Urbaine veille à consolider sa position en tant qu'institution nationale pionnière dans la mise en œuvre des programmes de développement urbain en rapport avec la réhabilitation et la rénovation urbaine, qui visent à améliorer les conditions de vie des habitants en assurant l'efficacité de la mise en œuvre

de ces programmes et en renforçant leur rendement et la maîtrise de leur exécution pour garantir la qualité de ses prestations pour répondre au mieux aux attentes de ses clients et partenaires.

L'Agence Réhabilitation et de Rénovation Urbaine veille également à diversifier ses activités pour promouvoir ses ressources financières et renforcer ses équilibres financiers sans recours à la subvention de l'État, en réalisant certaines opérations de promotion immobilière qui contribuent à l'amélioration de ses ressources propres.

2. Objectifs stratégiques :

Les principaux objectifs de l'Agence sont :

- L'intégration et la réhabilitation des quartiers en les dotant des services urbains et des réseaux d'infrastructures de base afin d'améliorer les conditions de vie des habitants ;
- L'appui des collectivités locales pour la mise en œuvre des projets de développement qui sont inscrits dans leurs programmes d'investissements ;
- La réalisation de projets d'habitation à caractère social ou économique ;
- Assurer l'efficacité de ses interventions, améliorer leurs rendement, promouvoir la qualité de ses services pour répondre aux attentes de ses clients et partenaires.

3. Interventions de l'opérateur public :

- Les principaux programmes de l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine qui sont en cours de réalisation se présentent comme suit :
- Le Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (première génération), qui concerne la réhabilitation de 155 quartiers habités par environ 864,5 mille habitants répartis sur 71 communes, pour un coût global actualisé qui s'élève à environ 610,6 millions dinars, ce programme sera exécuté au cours de la période (2012 -2023) ;
- Le Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (la deuxième génération), qui concerne la réhabilitation de 161 quartiers habités par environ 783,5 mille habitants répartis sur 101 communes, ce programme sera exécuté en trois tranches réparties sur la période (2019- 2026) pour un coût global actualisé qui s'élève à environ 671,1 millions dinars ;

- Le Programme Spécifique de Réhabilitation des Quartiers Populaires pour la Réduction des Disparités Régionales (PSDR) : l'ARRU a été chargée de réhabiliter 155 quartiers pour un coût global d'environ 185,6 millions dinars ;
- Les projets inscrits au Programme Spécifique des Logements Sociaux répartis sur 6 gouvernorats et concernent la construction de 815 logements sociaux et 516 lots sociales pour un coût total d'environ 55 millions dinars, ce programme est exécuté au cours de la période (2014 – 2023).
- Projets de promotion immobilière : l'activité de l'Agence concerne durant la période (2023-2025) l'achèvement d'un projet de complexe résidentiel à Jarzouna, qui contient 24 appartements, pour un coût total d'environ 3 millions dinars, l'achèvement de la première tranche du projet de construction d'un complexe résidentiel à Merezga à Nabeul, qui comprend 73 appartements pour un coût d'environ 13 millions dinars et le lancement des travaux de la deuxième tranche de ce projet, qui comprend 55 appartements, pour un coût d'environ 8 millions dinars.
- L'efficacité de la mise en œuvre des programmes et des projets confiés à l'ARRU est suivi par les indicateurs du système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2015. L'obtention du certificat de Management de la qualité a permis à l'ARRU d'améliorer la qualité des travaux réalisés conformément aux spécifications techniques requises, maîtriser les coûts et les délais de réalisation de ses projets et respecter les enveloppes allouées. En outre, le suivi inclut également l'aspect environnemental des projets selon des normes internationales, étant donné que l'ARRU est certifiée ISO 14001 version 2015.
- Au cours de l'année 2020, l'ARRU a été certifiée dans le domaine de Santé et de Sécurité au travail conformément aux normes de la norme ISO 45001.
- Dans le cadre de l'élaboration du budget selon la méthodologie de gestion par objectifs (GBO) , plusieurs indicateurs ont été élaborés pour mesurer les performances liées à la maîtrise de l'exécution des projets, le développement des ressources financières, la rationalisation des dépenses et la bonne exploitation des ressources matérielles et humaines disponibles, dont on peut citer :
 - Le pourcentage d'atteinte des prévisions annuelles d'investissements ;
 - Le pourcentage cumulé de réalisation des programmes ;

Projet Annuel de Performance 2023

- Le pourcentage de réalisation des prévisions annuelles des charges personnelle ;
- Le pourcentage de réalisation des prévisions annuelles des dépenses de fonctionnement ;
- Le pourcentage de consommation des crédits affectés à la formation ;
- Les ressources provenant des ventes au titre des projets de promotion immobilière. recrutement de 15 cadres et agents a été approuvé au titre des années 2020 et 2021.

III- III. Budget à moyen terme :

IV- Budget à moyen terme :

1.Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025) :

En MD

Libellé	Réalisation 2021	2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de fonctionnement :	9 168	11 530	11 830	12 000	12 211
Dont :					
▪ Au titre de salaire	7 111	8 560	8 890	8 934	9 069
▪ Au titre de charges d'exploitation	1 612	2 520	2 485	2 521	2 542
Dont subvention :					
▪ Au titre salaire	---	---	---	---	---
▪ Au titre charges d'exploitation					
Budget d'investissement : (Y compris les virements destinés à soutenir les interventions dans les domaines économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier, le développement et la restructuration de l'institution).	47 384	125 410	112 290	165 440	199 160
Total	56 552	136 940	124 120	177 440	211 371

Fiche : SOCIETE NATIONALE IMMOBLIERE DE TUNISIE

I – Présentation :

1. Activité principale : Promotion immobilière.

2. Référence de création : Loi n° 19-57 du 10 /09/1957

3-Date de signature du dernier contrat programme : Schéma de développement 2021-2025

II-Stratégie et Objectifs :

a. Stratégie générale :

La SNIT a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine de l'habitat en fournissant des logements abordables disposant de toutes les facilités de vie pour toutes les catégories sociales et en allouant le plus grand nombre de logements aux personnes aux revenus limités afin de préserver le caractère social pour lequel la société a été fondée, la SNIT étant le premier promoteur immobilier public ayant contribué à la construction de logements à des prix raisonnables et abordables,

• Les priorités et objectifs stratégiques :

La mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine du logement en général et dans le domaine du logement social en particulier reste l'une des priorités les plus importantes de la SNIT, à travers la promotion du logement social et abordable et le renouvellement des quartiers résidentiels anciens.

2. Objectifs stratégiques :

La Société Nationale Immobilière de Tunisie contribue à la réalisation du programme spécial pour le logement social du ministère de tutelle à travers la construction de logements sociaux et la viabilisation de lots sociaux.

3. Interventions de l'opérateur public :

Il est prévu que l'activité de la société au cours de l'année 2023 se concentrera sur la poursuite de la construction des projets programmés pour les années 2020 et 2021, et l'initiation de la réalisation des projets en 2022 et 2023.

Les activités du programme pour l'année 2023 peuvent être résumées comme suit :

- Démarrage de la réalisation du projet de résidence Narcisse à Al-Zahrouni, qui comprend 126 appartements de la catégorie sociale inclus dans le programme 2022
- Démarrage de la réalisation du projet de résidence Khaldoun 1 à Sidi Hssin, qui comprend 67 appartements de la catégorie sociale inclus dans le programme 2022
- Démarrage de la mise en œuvre du projet de résidence Aziz Grombalia, qui comprend 120 appartements de la catégorie sociale inclus dans le programme 2022
- Démarrage du projet de résidence Al-Birouni dans le quartier Ibn Sina, qui comprend 63 appartements de la catégorie sociale inclus dans le programme 2022
- Poursuivre les travaux du projet de résidence « Balkis » à Mornaguia, qui comprend 100 appartements de la catégorie sociale inscrits au programme 2020.
- Poursuivre la mise en œuvre des projets du programme 2021 représentés dans la construction de la résidence « Tanit » à Jardin d'El-Menzah1, qui comprend 151 appartements de classe économique.

III. Budget à moyen terme :

1. Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Unité : millions de dinars

Prévisions *			Estimations 2022	Prévisions 2022	Réalizations 2021	Libellés
2025	2024	2023				
13.9	13.3	12.9	12	13	11.6	Budget de fonctionnement
10.9 3.00	10.3 3.00	9.8 3.10	9.3 2.7	9.5 3.5	9.3 2.3	Dont : - Charges personnelles - frais de fonctionnement
69.70	65.40	32.4	22.7	43.6	34.4	Budget Production
4.2	4.10	4	5	3.5	4.3	Budget des frais pour le compte d'autrui
0.74	0.92	0.83	0.64	0.64	0.61	Budget activités sociales
2.10	2.30	2.5	0.9	2.6	1.8	Budget d'investissement
89.84	81.92	64.23	36.24	77.84	49.31	Total

* devient définitif après approbation du conseil d'administration et du ministère de tutell

Fiche : Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

-I Présentation :

1. Activité principale:

La SNIT-Nord est une filiale du groupe SNIT qui est le premier opérateur immobilier créé par l'état tunisien dès 1957 en vue de la réalisation de sa politique immobilière.

- Réalisation de logements sociaux et économiques en vue de la vente et de la location.
- Réalisation d'immeubles à usage d'habitation et usage commercial.
- La gestion de son patrimoine et du patrimoine de la SNIT du ressort de sa compétence territoriale.
- Et, généralement, la réalisation de tout opération immobilière, commerciale et industrielle se rapportant, directement ou indirectement, à son objet social.

2. Référence de création :01 janvier 1979

3. Date de signature du dernier contrat programme :

Il y'a lieu de mentionner que Le dernier contrat programme qu'a été signé entre la ministre et la SNIT NORD, concerne les exercices 2007-2011

II- Stratégie et Objectifs

1. Stratégie :

Réalisation de logements sociaux et économiques en vue de la vente et de la location dans 5 gouvernorats (Bizerte, beja, siliana , kef , jendouba)

2.Objectifs stratégique :

- Fournir des logements convenables avec les attentes des clients.
- Constituer et valoriser le stock du terrain.
- Appliquer la politique de l'état en matière de fournir des logements sociaux (programme spécifique)

3. Interventions de l'opérateur public :

- Fournir des logements avec des prix abordables.
- La commercialisation des logements dans un temps record.

Projet Annuel de Performance 2023

- Appliquer la politique de l'état en matière de fournir des logements sociaux (programme spécifique)
- Acquisition des terrains
- Ajustement de la situation des terrains non constructibles et restent en stocks.
- Ajuster la situation des équipements construits et non construits dans les divisions déjà achevées.

III. Budget à moyen terme :

1.Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025)

Libellé		Réalisation 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Budget de gestion	Charge personnel	1482	1414	1384	1389	1458
	Charge d'exploitation	516	657	690	725	761
Budget d'investissement	Charge de production	1746	13309	13715	11994	12070
	Acquisition du terrain	0	2686			
Total		3477	18066	15789	14108	14289

Fiche : Société Nationale Immobilière de Tunisie centre

I- Présentation :

1. Activité principale:

- Opère dans les cinq gouvernorats du centre à savoir Sousse, Monastir, Mahdia, Kairouan et Kasserine.

- La réalisation de logements sociaux, économiques, d'immeubles de complexes immobiliers à usage d'habitation, l'acquisition de terrains à la réalisation de ses programmes et la gestion de son patrimoine et celle des immeubles qui lui sont confiés à cette fin.

2. Référence de Création : 01 Janvier 1979

3. La date de signature du dernier contrat: 24/12/2018 La date de signature de l'annexe d'une convention pour la réalisation de 21 logements sociaux à Rjich-Mahdia dans le cadre du programme spécial pour le logement social.

II- Stratégie Générale :

1. Stratégie :

Dans le souci de promouvoir la politique de l'habitat tracée par le gouvernement, politique s'articulant autour de la promotion du logement social et de la volonté de permettre au plus grand nombre de citoyens aux bourses moyennes et modestes, de bénéficier en toute propriété et à un prix abordable d'un logement décent remplissant toutes les conditions de belle vie, de santé et de salubrité, La société Nationale Immobilière de Tunisie centre (SNIT - Centre) n'a épargné aucun effort durant les années passés pour être à l'avant-garde du rôle essentiel qui lui est dévolu.

En effet, le rôle éminemment social et humaniste confié aux bons soins de la SNIT Centre est pleinement accompli par la réalisation des habitations complètes jouissant de tous les équipements sociaux, éducatifs, commerciaux, culturels et de loisirs.

2. Objectifs stratégique :

Donc les axes stratégiques les plus importants de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Centre sont les suivants :

Projet Annuel de Performance 2023

- Réalisation de logements sociaux et économiques, d'immeubles et des complexes immobiliers destinés à l'habitation.

- Acheter les terrains nécessaires pour mener à bien ses projets.

- La gestion de son patrimoine et celle des immeubles qui lui sont confiés à cette fin.

3. Intervention de l'opérateur Public :

La réalisation de logements sociaux, économiques, d'immeubles de complexes immobiliers à usage d'habitation et aménagement des lots dans la région du centre de la Tunisie.

Assainissement de la situation foncière et transfert de propriété des anciens lotissements construits.

III- Les Prévisions Budgétaires à moyen terme (2023 – 2025):

1. Prévision Budgétaire à Moyen Terme 2023-2025 (*):

Libellé	Réalisation2020	Réalisation2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Budget de gestion :						
Salariales	2063	2139	2215	2280	2350	2420
Charges d'exploitation	622	637	715	740	760	760
Budget d'investissements (Prod°+Terrains)	7433	7485	9000	9500	9500	10000
Total :	10 118	10 261	11 930	12 520	12 610	13 180

(*) Ces données budgétaires seront soumis a l'approbation du conseil d'administration de la SNIT Centre et de La Ministère de tutelle.

Fiche : Société Immobilière Nationale de Tunisie Sud

I. Présentation :

1. Activité principale : La promotion immobilière

2. Référence de création : Assemblée générale constitutive du 15/12/1978

3. Date de signature du dernier contrat programme : Plan de développement 2021-2025

II. Stratégie et Objectifs :

1. Stratégie :

Réaliser les programmes de l'État dans le domaine de l'habitat et assurer la bonne gestion de certains dossiers pour son compte

2. Objectifs stratégiques :

Les principales priorités de l'entreprise est la concrétisation de la politique de l'habitat de l'État tunisien en général et dans le domaine du logement social en particulier .

3. Interventions de l'opérateur public :

L'activité de la société en 2023 devrait être basée sur la poursuite des travaux de construction de projets programmés pour 2020-2021 et 2022, le commencement des projets en 2023 et l'achèvement des études pour les projets programmés pour 2024-2025.

Les activités du programme pour 2023 :

- Poursuite de la construction de la troisième tranche du complexe résidentiel THYNA Sfax, qui se compose de 75 appartements de la classe sociale collective.

- Poursuite du projet de construction GHOZLEN, qui comprend 82 appartements et 9 magasins de type économique

Poursuite de l'achèvement des projets du programme 2022 :

* 70 appartements de la classe sociale collective à la cité Garde Nationale Sfax

* 59 logements sociaux collectifs et 9 locaux de commerces à résidence Grenda Sfax

- Le commencement du programme 2023 composé de:

* 60 appartements de la classe sociale collective à Mtorreuch Gabes

* 49 appartements de la classe sociale collective, résidence Jasmin à Sidi Bouzid.

* 74 logements sociaux collectifs à la résidence de la Garde nationale de Sfax.

Poursuite des études des projets programmés pour 2024-2025.

Projet Annuel de Performance 2023

Le volume des investissements de production en 2023 devrait être d'environ 25,25 millions de dinars et 150 milles dinars en ce qui concerne l'acquisition d'actifs .

Dans le cadre du renouvellement des réserves foncières de la société, de nouvelles acquisitions ont été programmées en 2023 pour environ 2 millions de dinars.

III. Budget à moyen terme :

1.Prévisions budgétaires à moyen terme (2023-2025):

Libellé	Réalisation 2021	2022	Prévisions		
			2023	2024	2025
Budget de gestion :					
▪ Salaire	1.719	1.970	2.070	2.170	2.200
▪ Charges d'exploitation	588	790	790	870	900
Y compris subventions à titre de:					
▪ salaire	-	-	-	-	-
▪ Charges d'exploitation	-	-	-	-	-
Budget d'investissement	5.565	14.230	27.400	27.750	28.400
(Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans les domaines économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier, le développement et la restructuration de l'institution.	-	-	-	-	-
Total	7.872	16.990	30.300	30.790	31.500

Fiche : La Société de promotion des logements sociaux

I. Présentation :

1. Activité Principale : Promoteur immobilier

Statut Juridique et Catégorie : Etablissement public à caractère non administratif selon l'arrêté n°564 du 31 Mars 1997, et de la catégorie A.

2. Référence de Création : Créé par la loi n°77-53 du 03 Août 1977.

3. Dat de signature de dernier contrat programme :

II. Stratégie Générale :

1. Stratégie :

L'orientation vers la diversification de types des logements afin de répondre aux différents besoins des clients et surtout ceux qui appartient à la population à revenu limité.

La contribution de la politique de l'état et la prise en charge de la construction des logements dédiés aux programmes nationales des logements sociaux.

Maitrise des coûts de construction par le biais d'achat des lots de terrain de l'état avec des conditions plus facile, Et des prix raisonnables.

Délimitation des budgets nécessaires pour réaliser les études nécessaires à la préparation des projets futurs.

La Gouvernance du stock appartenant au parc CNSS et facilité l'accès à la propriété pour les assurés sociaux.

L'amélioration de la production des projets propres à la société ainsi que les projets appartenant au programme spécifique des logements sociaux.

2. Objectifs Stratégiques :

La maitrise des coûts de construction des logements afin d'avoir des prix abordables.

L'adaptation des logements aux exigences des différents clients dont ceux qui appartient au programme spécifique des logements sociaux ; Et la prise en considération du côté écologique.

III. Budget à moyen terme :**1. Prévisions budgétaires à moyen terme : 2023-2025 :**

Unité mille dinars

Libellé	Réalisation 2021	Budget 2022	Réalisation fin Mai 2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
Budget de gestion	8498	8828	2338	10315	9661	10144
Y compris subventions à titre de :						
*Salaire	6931	6961	1848	7309	7675	8058
*Charges d'exploitation	1567	1867	490	3006	1986	2085
Budget d'équipements	1151	5549	24	1595	595	624
Total	9649	14377	2362	11910	10255	10767
Budget d'investissement (promotion immobilière)	3203	42097	3203	62772	62576	41359
Budget d'investissement (programme spécial)	2620	5010	377	2035	375	100

FICHE D'INCLUSION DE L'APPROCHE GENRE

I- Cadre Général

Stratégie de la mission dans le domaine de l'approche Genre

La notion du genre est devenue d'une très grande importance ces dernières années et a un impact primordial dans le secteur de la coopération internationale et le développement, en effet, le non-genre pèse lourdement sur les femmes et les filles sur tous les plans : social, économique et politique.

Malgré la modernisation remarquable, l'égalité des sexes fait toujours défaut dans toutes les sociétés et à tous les niveaux : éducation, santé, emploi...

En effet, la discrimination contre les femmes est l'un des objectifs de développement durable et du Millénaire des Nations Unies dans le but d'établir une société équilibrée et saine. Aussi l'autonomisation de la Femme est une priorité pour lutter contre la pauvreté, il s'agit de relever deux défis :

- Le premier : réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation pour toutes les femmes et filles à travers l'ODD5,
- Le deuxième : autonomisation de la femme et égalité entre les sexes dans l'agenda 2030,

De son côté, la Tunisie a ratifié tous les traités et conventions internationales sur la question des droits de l'Homme en général et des droits de la Femme et l'égalité entre les sexes spécialement, la Tunisie a également adhéré dans la réalisation des ODD pour l'année 2030, des cadre réglementaire et institutionnel ont été élaborés pour cette fin.

A noter que le caractère général et transversal des services de la Mission Equipement constitue un des piliers pour réaliser un développement économique et durable et pour honorer à ses engagements concernant les ODD notamment l'ODD 5 : « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et la cible 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique,

économique et publique. » et ce par le biais de la GRH et la gestion des carrières des fonctionnaires par leur nomination dans les postes de décision et les hautes fonctions également aux hommes.

L'élaboration d'un plan national, en 2018, pour l'institutionnalisation et l'intégration du genre traduit la volonté de l'Etat pour honorer à ses engagements nationaux et internationaux, ainsi que ses politiques publiques et leurs budgets.

Au sein De la Mission Equipement, l'égalité des sexes est visible à travers l'affectation des cadres femmes dans les postes de décision ainsi qu'à travers les points suivants :

- Implication de la Mission dans la réalisation de l'impact premier du Plan susmentionné contre la violence contre les Femmes : l'infrastructure et principalement les pistes rurales permettent le déplacement des femmes en toute sécurité et permet leur désenclavement et intégration dans toutes les activités vitales en plus de la construction d'espaces qui prennent en considération leur spécificités,
- Le deuxième impact : consiste à augmenter la représentativité des Femmes et leur participation dans les conseils et postes de décisions : la Mission travaille pour un meilleur emploi des Cadres Femmes dans les postes fonctionnels et les conseils d'administration surtout que le secteur est connu pour sa vocation masculine,
- Le troisième impact : concerne l'autonomisation économique et financière des Femmes et leur droit à un emploi décent et à une rémunération équitable : en effet l'infrastructure constitue la locomotive de toutes les autres activités de développement telles que l'industrie, l'agriculture, le commerce, la santé , le transport...., comme les femmes sont les plus vulnérables, elles sont, par conséquent, sujettes à la pauvreté et à la violence à cause du non accès à l'éducation, la santé, l'économie, les services de base tels que l' électricité, l'eau, le gaz...
- Le quatrième impact : élaboration de plans de développement et de budgets sur la base du genre : en effet la Mission Equipement élabore ces documents sur la base d'objectifs et indicateurs genrés quantifiables et mesurables , des crédits ont été alloués en 2022 pour la réalisation d'une étude sur « Diagnostic et analyse du genre au Ministère de l' Equipement »
- Le cinquième impact concerne l'établissement d'un plan de communication dans le domaine du genre : la Mission se base sur des ateliers et sessions de formation et de

sensibilisation sur le genre en intégrant toutes les parties prenantes : responsables programmes, responsables indicateurs, chefs de projets...sur les plans central et régional.

- Enfin le sixième impact concerne les politiques publiques qui doivent prendre en considération les crises économiques, climatiques, environnementales, sanitaires...à travers des études et simulations pour une meilleure planification urbaine durable qui prend en considération toutes ces variables.

Concernant le Diagnostic de la Mission Equipement de point de vue genre, nous avons travaillé sur :

- Réalisation d'une étude pour diagnostiquer et analyser le genre au sein de la Mission et appui aux capacités des différents intervenants à travers la formation,

- Réalisation et programmation de différentes études dans la question du genre et du changement climatique pour la protection des villes contre les inondations et les constructions durables et l'aménagement territorial et urbain,

- Désenclavement des régions intérieures par la construction des pistes rurales pour permettre aux habitants : Femmes, Hommes et Enfants d'accéder aux services publics de la santé, l'éducation, l'économie...dans le but de réduire l'abandon scolaire et améliorer les indices de la santé et des services sanitaires dans ces régions,

- Développer tous les textes juridiques et réglementaires relatifs à l'habitat au profit de l'égalité des sexes,

- Intégration du genre dans le programme fonctionnel des projets pour qu'il soit pris en considération par les concepteurs dans le but de satisfaire aux besoins des différentes catégories sociales : femmes, enfants, personnes à mobilité réduite...

- L'adoption en Tunisie, du Programme National des Villes Durables, qui permet aux différentes villes tunisiennes d'adhérer dans le développement durable à travers l'élaboration de stratégies sectorielles et mécanismes aux niveaux institutionnel, technique et technologique,

Mais malgré tous les efforts déployés, la Mission Equipement encourt plusieurs lacunes quant à la question du genre, on en cite :

- Absence de statistiques genrées dans les domaines d'intervention de la Mission,
- Elévation du taux de chômage (plus que 40% dans certaines régions) et de l'analphabétisme entre les femmes (un écart de 13,8% par rapport aux hommes), ce qui impacte négativement sur leur activités économiques et leur accès aux services de la santé publique, ...
- Fragilité de la situation des femmes travailleuses dans le secteur agricole qui représente 62% en Tunisie,
- Cette inégalité entre les sexes est renforcée par d'autres facteurs tels que : l'Age, la race, le handicap, la vie en milieu urbain ou rural, en plus des facteurs économiques et les crises, telle que la crise COVID-19 qui a élargie cette inégalité vu que les femmes étaient les plus touchées à cause de leurs emploi précaires , sous rémunérées, et moins assurées que les hommes, et d'après les statistiques du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), cette crise sanitaire va rendre plus que 47 Millions de femmes en dessous du seuil de pauvreté.
- Les femmes et les enfants sont considérés comme étant les catégories les plus endommagées par les catastrophes naturelles et les inondations,
- L'inégalité des chances entre femmes et hommes pour l'obtention des prêts au logement avec un taux de 23,5% pour les femmes contre 76,5% pour les hommes en 2015,

Il est à noter également que la représentativité des femmes dans les postes de prise de décisions reste faible au sein de la Mission : Directrice Générale, PDG, ou représentante dans les Comités et Instances de prise de décision.,

Les principales problématiques liées genre et relatives à la Mission sont les suivantes :

- 1- Difficulté d'accès des femmes et hommes dans les zones rurales enclavées aux réseaux routiers,
- 2- Manque de statistiques relatives au genre à prendre en considération lors de la conception et exécution des travaux et absence de la notion genre dans les termes de références pour la réalisation des études,

- 3- Non égalité entre femmes et hommes pour l'accès au logement décent,
- 4- Faible représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et postes de prise de décision,

Suite à l'analyse de ces problématiques, quelques causes ont été retenues, à savoir :

- L'absence d'aménagement et de maintien des pistes rurales à cause du manque des crédits inscrits sur le budget,
- La conception des ouvrages et bâtiments ne prend pas en considération la question du genre ,
- Une politique de construction ne considérant pas le phénomène du changement climatique,
- Le genre n'est pas insérer dans les termes de référence des projets et n'est pas considéré comme critère déterminant des scénarii de la protection contre les inondations,
- Manque de données et études et non prise en compte du genre dans le programme fonctionnel lors de la conception des bâtiments civils,
- Les études sur la protection des villes contre les inondations manquent de statistiques nécessaires pour déterminer les besoins des catégories bénéficiant des projets réalisés,
- Une politique urbaine et d'habitat ne considérant pas le genre ni le changement climatique,
- Inégalité dans la capacité financière pour l'acquisition d'un prêt de logement,
- Inconscience des Femmes de leurs droits et habitudes discriminatoires entre les sexes,
- Impossibilité de définir les prévisions et estimations à cause de la multitude des critères de nomination dans les postes de prise de décision.

En considérant les causes des problématiques susmentionnées, on a défini les axes stratégiques pour la Mission qui sont comme suit :

- 1^{er} axe stratégique : faciliter l'accès des femmes et hommes à travers le développement du réseau autoroutier, des routes classées, des pistes rurales et leur entretien,
- 2^{ème} axe stratégique : assurer la sécurité pour toutes les catégories sociales et de leurs propriétés contre les dangers des inondations et de l'érosion marine,
- 3^{ème} axe stratégique : construction de bâtiments durables respectant le genre pour assurer le confort des lieux, la liberté de déplacement et une vie décente,
- 4^{ème} axe stratégique : mettre en place une politique d'aménagement territorial, d'urbanisme et d'habitat intégrée et durable ,
- 5^{ème} axe stratégique : appuyer l'accès des femmes aux postes de prise de décision et garantir l'équité et l'égalité des chances.

Orientations de la Mission sur le moyen terme :

- Généraliser le concept et la culture du genre sur tous les niveaux de la Mission centraux et régionaux, et le travail sur une meilleure adaptation des activités aux priorités nationales se rapportant au genre et renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation,
- Etablissement d'une base de données spécifique sur les bénéficiaires des services et équipement de la Mission et leur classification selon leur genre social dans le but d'améliorer ces services,
- Intégration du genre dans les différentes études et projets de la Mission et ce à travers la promulgation de nouvelles lois et règlements pour assurer le bon usage des services publics pour toutes les catégories sociales,
- Intégration du genre dans les termes de référence lors de la conception et la réalisation des projets de bâtiments civils pour assurer la facilité d'usage et le confort pour les femmes et hommes et toutes les catégories sociales en fournissant des espaces adaptés à leurs besoins,
- Production de logements sociaux dans le but de limiter l'habitat anarchique avec des réformes juridiques et techniques pour rendre la politique de la construction plus respectueuse de l'environnement et économique,

- Améliorer la représentativité de la femme dans les postes de prise de décision et postes fonctionnels et les structures de pilotage à travers l'étude de la possibilité d'adopter le mécanisme de parité dans la nomination des postes suscités,
- Augmenter les chances aux cadres femmes dans les formations et stages en respectant la condition de l'égalité et la parité lors du choix des candidats.

Programme 1 : Infrastructure Routière

1- Les plus importantes problématiques liées au genre au niveau des politiques publiques :

Le plan national pour institutionnaliser et inclure le genre a des effets importants, dont les plus importants sont les premier, troisième et quatrième effet, éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes, soutenir l'autonomisation économique des femmes et élaborer des politiques publiques, des plans de développement et des budgets qui adoptent l'approche genre ; et étant donné que le programme 1 « l'infrastructure routière » vise à adapter les infrastructures des routes avec les exigences de la vie économique et sociale dans le but de lier les différentes régions du pays d'une manière qui garantit la facilité et la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers (citoyens et citoyennes) en fournissant des services de sécurité (éclairage public, signalisation, etc.) sur les routes et les autoroutes, en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux et le développement de la flotte nationale automobile .

L'intégration d'une approche de genre nécessite de déterminer les différences entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'infrastructure des ponts et des routes en utilisant des données détaillées selon le sexe. Cependant, nous manquons actuellement d'études qui mettent en évidence les différences entre les sexes, et donc la réalisation de projets sensibles au genre.

Par conséquent, l'accent a été mis sur les femmes dans le milieu rural, car elles représentent un tiers du nombre total des femmes en Tunisie et sont considérées un élément actif du développement économique et social en raison de leur rôle de pionnier pour assurer le développement des zones rurales, fournir de la sécurité alimentaire et la protection de ces zones rurales contre la désertification environnementale et démographique. Les femmes rurales souffrent de nombreuses difficultés. Les importantes sont :

- * La situation précaire des femmes travaillant dans le secteur agricole,
- * Inégalité des chances dans l'accès aux ressources et services économiques et sociaux,
- * Le taux élevé de mortalité maternelle et infantile et la difficulté d'accès aux services de santé.
- * La propagation du phénomène du décrochage scolaire précoce et de la régression vers l'analphabétisme.

2- Les problématiques prioritaires

Le problème prioritaire est représenté par la difficulté de déplacement des femmes et des hommes dans les zones rurales isolées, ce qui limite l'accès aux services de toutes

sortes. Considérant que la route est le moyen d'assurer l'accès aux centres de santé et d'éducation et au marché du travail, l'aménagement et l'entretien des pistes rurales, qui relie les communautés isolées au réseau routier, contribue efficacement à relier les zones de production aux zones de consommation, sont considérés un élément important. Les lacunes suivantes ont été relevées :

- * La présence de zones rurales isolées du réseau routier
- * Aménagement et entretien limités des pistes rurales en raison des crédits limités alloués dans le budget.
- * La détermination des besoins d'aménagement et d'entretien des pistes rurales ne repose pas sur des données statistiques par sexe et n'adopte donc pas une approche genre proprement dite.

3- Détermination du ou des objectifs liés à la réduction de la problématique en cause :

Pour faire face à cette problématique, l'axe stratégique suivant a été identifié :

Axe stratégique : Faciliter l'accès des femmes et des hommes et assurer leur sécurité en développant le réseau d'infrastructures routières.

Le rôle joué par la connectivité routière au niveau économique, social et urbain pour chaque pays ne peut être ni ignoré ni négligé. La croissance et la prospérité qui sont atteintes dans ce secteur étendent leur impact à tous les autres secteurs et donc l'adéquation du réseau routier et les besoins de circulation de ce groupe vulnérable de la société (les femmes rurales en particulier) est importante.

Pour cette raison on a considéré l'objectif stratégique « Améliorer l'accès au réseau routier pour les femmes et les hommes dans les zones rurales isolées et assurer leur sécurité » ; et ce à travers les activités 8 et D ; aménagement Pistes rurales et entretien pistes rurales. Il s'agit de contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes (premier effet du plan), car la réalisation des infrastructures routières, notamment l'aménagement et l'entretien des pistes rurales et la réalisation des travaux d'éclairage public, contribuent à la sécurité des déplacements des femmes, réduisent leur isolement et aident leur inclusion dans toutes les activités de la vie, leur autonomisation économique et par conséquent la réduction des disparités entre les sexes (troisième effet du plan national).

Objectif stratégique 1-2 : Améliorer l'accès au réseau routier pour les femmes et les hommes dans les zones rurales isolées et assurer leur sécurité

Indicateur	Unité	Estimation 2022	Estimation 2023	Estimation 2024	Estimation 2025
------------	-------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Indicateur stratégique :

Projet Annuel de Performance 2023

Indicateur 1-2-1 : Le pourcentage cumulé

d'aménagement de pistes rurales en faveur des femmes et des hommes % 45,9 46,3 46,6 47,1

Objectif opérationnel 1-2 : Intégration de l'approche genre dans les projets d'infrastructures routières*

Indicateur opérationnel 1-2-1 : Pourcentage d'études adoptant une approche genre*

Indicateur opérationnel 1-2-2 : Nombre de bénéficiaire Hommes et Femmes des projets de pistes rurales *

* (en cas de disponibilité des informations)

Analyse :

Les estimations de l'indicateur pourcentage cumulé d'aménagement des pistes rurales vont atteindre 45,9% au cours de l'année 2022, et 46,3% pour l'année 2023. Il augmentera au cours de l'année 2025 pour atteindre 47,1%.

L'augmentation des estimations de l'indice est modeste en raison des fonds limités alloués annuellement à l'aménagement et l'entretien des pistes rurales.

Pour atteindre l'objectif stratégique, un objectif opérationnel a été défini comme «Intégration de l'approche genre dans les projets d'infrastructures routières», et deux indicateurs opérationnels : 1 étant « le pourcentage d'études adoptant une approche genre » et 2 étant «Nombre de bénéficiaire Hommes et Femmes des projets de pistes rurales ». Pour faciliter cela, des actions de sensibilisation au genre pour les cadres techniques et les parties prenantes, les bureaux d'études ou les entreprises de travaux public doivent être mené.

4- plan d'action :

Inclure l'approche genre dans la chaîne de résultats

Objectifs	Indicateur	Estimation 2023	action	Source de financement	Appui aux activités
Objectif stratégique1-2 : Améliorer l'accès au réseau routier pour les femmes et les hommes dans les zones rurales isolées et assurer leur	Indicateur 1-2-1 : Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales en faveur des femmes et des	46,3%	- Aménagement de 912 km de pistes rurales.	- Fonds koweïtien pour le développement	- Changer la façon dont nous menons les consultations ou acceptons les besoins par les gouvernorats et directions régionales ; on demandant des données

- Entretien
Périodique de
pistes rurales
(entre 400 et 500
km par an)

économique
arabe

- Budget de
l'Etat

supplémentaires sur
les bénéficiaires du
projet désagrégées
par sexe

- Mettre à jour les
termes de référence/
cahiers des charges
en intégrant le genre
pour encourager les
bureaux d'études à
s'approprier du
genre.

Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages

1- Les problèmes les plus importants liés au genre au niveau de la politique du programme sont la protection des zones urbaines et de la bande côtière et le contrôle des équipements

2- Les problèmes les plus importants liés au genre au niveau de la politique des programmes 2 :

L'étude du genre au niveau de la mission dans son ensemble et au niveau du programme : Protection des zones urbaines et de la bande littorale et contrôle des établissements en particulier est jugée faible et en dessous des attentes souhaitées et cela est dû principalement à la manque de statistiques nécessaires et à l'incapacité des études achevées à analyser les besoins spécifiques des deux sexes et en général de tous les espèces dans le but d'améliorer leur qualité de vie et de parvenir à un développement durable et à la justice sociale.

• **La non généralisation d'une politique de construction des bâtiments prenant en compte l'environnement local et les changements climatiques :**

S'engager dans l'effort national dans le cadre du développement durable en élaborant une nouvelle vision des bâtiments civils durables avec des spécifications écologiques exemptes de toute pollution environnementale et avec une vision architecturale et technique prenant en compte les caractéristiques d'identité environnementales et climatiques dans lesquelles ils seront construits. L'utilisation d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne et autres pour l'éclairage et la production de l'électricité. Le traitement moderne des déchets qui en seront produits lors de la construction et de l'utilisation. Consacrer une nouvelle culture architecturale et d'ingénierie qui prend en compte les aspects environnementaux locaux et atténue l'impact des variables climatiques et leurs effets négatifs sur l'environnement.

• **La non généralisation d'une politique immobilière qui respecte le plus l'approche genre :**

- L'objectif principal de l'intégration du concept de sensibilité au genre est la conception et la réalisation de bâtiments civils qui garantissent le confort de l'espace pour les différents utilisateurs, femmes et hommes et de tous les groupes, en leur fournissant des espaces adaptés et en adéquation avec leurs différentes conditions.

- Le droit des personnes à mobilité réduite de vivre de manière indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie sur un pied d'égalité avec les personnes normales dans tous les aspects de la vie, y compris l'accès aux bâtiments publics et privés et leur permettant la liberté de mouvement et le choix de leur place de résidence pour accéder à tous les lieux publics et privés et les intégrer pleinement à la vie sociale.

- Permettre aux femmes d'utiliser les espaces sensibles et sanitaires des bâtiments civils recevant du public de manière confortable et garantissant l'intimité et l'hygiène.

- Prévoir des places de parking règlementaire aux personnes à mobilité réduite pour garer les voitures et bien choisir leurs emplacements et allouer certains sièges dans les amphithéâtres des universités et dans les départements désignés pour l'étude, tels que les espaces de repos, les salles d'eau et les douches ... avec la généralisation des rampes d'accès à tous les espaces.

- Attribuer des ascenseurs aux personnes à mobilité réduite et remplacer les pentes longue distance par des ascenseurs, notamment dans les universités, les départements et les hôpitaux, pour faciliter les déplacements dans tous les espaces.

• **Manque d'intégration du concept de l'approche genre dans la conception des bâtiments civils et équipements :**

- Le manque de conviction du maître d'ouvrage à l'égard des législateurs autorisés à fournir ces données en raison de son absence et que cela nécessite des études supplémentaires et dans la plupart des cas, il n'y a pas de résultats requis et il n'y a pas de lois claires qui les obligent pour lancer ses études.

- Ne pas tenir compte du genre dans la conception des projets en raison du manque d'informations, des données et d'études requises pour les inclure dans les programmes fonctionnels et les dossiers supports des projets.

- De plus, les études menées pour protéger la bande côtière de l'érosion marine manquent des statistiques nécessaires qui permettraient de prendre en compte les besoins de tous les groupes bénéficiaires des projets réalisés, en les prenant en compte lors de la préparation des plans nécessaires pour la réalisation des travaux.

- Les études réalisées pour protéger les villes contre les inondations manquaient des statistiques nécessaires qui permettraient de prendre en compte les besoins de tous les groupes bénéficiant des projets réalisés, en les prenant en compte lors de la préparation des conceptions nécessaires à la mise en œuvre des travaux.

- Ne pas inclure le genre dans les critères de référence du projet et ne pas le considérer comme un déterminant pour la sélection des projets, Le manque d'évaluation de l'administration avant et après la réalisation des études et travaux pour vérifier dans quelle mesure les objectifs programmés ont été atteints, ce qui affecterait l'étendue de la capacité de l'administration à identifier les besoins réels de tous les groupes.

• **Ne pas tenir compte du genre lors de la préparation des plans d'aménagement urbain :**

- L'exemple de développement urbain est considéré comme l'un des documents de base qui sont approuvés lors de la préparation des études nécessaires à la réalisation de

projets de protection des villes contre les inondations, et compte tenu de l'absence d'inclusion du concept de genre dans la préparation de ces exemples, ce qui est/est de limiter la mesure dans laquelle les attentes des citoyens sont satisfaites pour les protéger eux et leurs biens contre les inondations, et donc la mesure dans laquelle l'objectif souhaité du programme est atteint. Par exemple, dans certains cas, lors de la préparation d'un projet d'aménagement de vallées, nous ajoutons des aménagements de franchissement devant les écoles, les crèches ou les habitations pour faciliter le passage de tous les groupes qui ont du mal à parcourir de longues distances à pied pour rejoindre l'autre rive de la vallée, mais les exemples d'urbanisme pour le genre n'ont pas été abordés lors de sa préparation, ce qui empêche la réalisation de certaines routes nécessaires et non programmées avec des exemples d'urbanisme à ce niveau. De plus, les études menées pour protéger la bande côtière de l'érosion marine manquent des statistiques nécessaires qui permettraient de prendre en compte les besoins de tous les groupes bénéficiaires des projets réalisés, en les prenant en compte lors de la préparation des plans nécessaires pour la réalisation des travaux.

- **Manque de sensibilisation à l'approche genre :**

Tandis que les projets de protection contre l'érosion marine n'intègrent pas une approche genre, puisque l'objectif premier est la protection contre l'érosion marine, qui résulte principalement des changements climatiques et de l'expansion urbaine, et ne prend pas en compte les personnes concernées par la protection. Cependant, les projets de protection contribuent indirectement à revitaliser les zones adjacentes aux installations et à créer un espace de loisirs pour les résidents, y compris les femmes, sans affecter leur sécurité. Cependant, cet aspect est souvent marginalisé et n'est abordé que lors de l'approbation des hypothèses de protection, même s'il est indirectement considéré comme un critère de choix de l'hypothèse la plus appropriée.

3- Les raisons qui empêchent la prise en compte du concept genre dans la conception et la réalisation des projets :

- La non considération du concept genre comme un facteur déterminant pour le choix des hypothèses de protection contre les inondations et se limiter aux seuls facteurs techniques et financiers faute d'informations et de statistiques suffisantes pour les prendre en compte dans les projets.
- Manque de sensibilisation et manque de conviction quant à l'inclusion du concept genre dans les projets en raison du manque de clarté de la vision de ce nouveau concept et de son importance dans la réalisation de la justice sociale.
- Le manque d'activités d'évaluation de l'administration avant et après l'achèvement des travaux pour vérifier dans quelle mesure les objectifs programmés représentés principalement dans la protection des vies (toutes catégories) et des biens contre les inondations ont été atteints, ce qui affecterait l'étendue de la capacité de l'administration déterminer les besoins réels de toutes les catégories.
- Ne pas inclure le genre dans les référentiels des projets et ne pas le considérer comme un facteur déterminant pour le choix des hypothèses de protection de la bande côtière contre l'érosion marine, et se limiter aux facteurs techniques, financiers et sociaux en général sans inclure le genre.
- Manque d'activités d'évaluation du Département avant et après l'achèvement des travaux pour vérifier dans quelle mesure les objectifs programmés, principalement représentés dans la protection des personnes, des biens, des infrastructures et des équipements publics, et l'érosion marine sont atteints, ce qui affecterait l'étendue de la capacité du Ministère à identifier les besoins réels de tous les groupes et leurs attentes face aux projets à réaliser.

4- Enjeux prioritaires :

- De nombreuses conceptions techniques d'installations et de bâtiments publics ne tiennent pas compte des utilisations spécifiques des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins spéciaux, telles que les toilettes, les ascenseurs électriques et les places de stationnement pour les utilisateurs de fauteuils roulants en raison de leur manque de statistiques véridiques et correctes.
- Par exemple, l'absence d'amphithéâtres pour les supporters féminins dans les stades sportifs afin d'assurer leur protection contre certaines des pratiques violentes qui ont lieu dans ces espaces.
- Manque de compréhension de l'importance de l'inclusion du genre par les architectes, les ingénieurs et les bureaux d'études, ce qui affecte négativement la réalisation des études et des travaux.
- L'absence de lois obligeant le propriétaire de l'origine à l'inclusion obligatoire d'informations suffisantes sur le sexe.

5- Fixer des objectifs et des indicateurs :

Objectifs : Promouvoir la construction durable des bâtiments civils					
Indicateurs de performance	Unité	Estimations 2022*	Estimations 2023	Estimations 2024	Estimations 2025
Indicateur 1 : Le nombre cumulé d'études sensibles au genre	Projet	02	05	10	15
Indicateur 2 : Pourcentage du projet d'études sensibles au genre	Projet	02	05	10	15

***Projets : réalisés, programmés ou en cours de réalisation.**

ANALYSE :

- Pour l'année 2022, un certain nombre de 7 études ont été lancées qui prennent en compte le genre, en incluant un expert genre dont la tâche est de diagnostiquer la situation et de soumettre des propositions qui prennent en compte les besoins de tous les groupes bénéficiaires des projets réalisés, en prenant en tenir compte lors de la préparation des plans nécessaires à la réalisation des travaux. Pour le reste des années, la même méthodologie sera retenue en incluant le genre dans les cahiers des charges des études.

6- Plan d'actions :

Les progrès dans le respect des droits des personnes à mobilité réduite est dû à la création du Décret n° 2006-1467 du 30 Mai 2006, fixant les normes techniques d'accessibilité facilitant le déplacement des personnes handicapées à l'intérieur des bâtiments publics, des espaces, des équipements collectifs, des complexes d'habitation et des bâtiments privés ouverts au public. La menace d'activer les sanctions prévues à l'article 35 de ce Décret.

Ainsi que l'introduction et l'exigence des critères d'évaluation dans les concours architecturaux pour montrer comment les personnes handicapées peuvent accéder aux bâtiments civils sans difficulté, pour sensibiliser et informer les concepteurs, en particulier les architectes, à se concentrer plus lors de la conception pour fournir des espaces qui respectent l'intimité de cette catégorie de citoyens, ainsi que pour assurer l'intimité des femmes Dans l'utilisation des espaces sensibles et des espaces sanitaires dans les bâtiments civils recevant du public et les bâtiments résidentiels communs tels que les dortoirs universitaires destinés à étudiants, tels que les aires de repos, les toilettes et les douches.

Objectifs (indicateurs stratégiques ou opérationnels)	Les indicateurs (Performance ou Opérationnel)	Estimations 2023	Les activités sont des projets, des piliers d'activités...)	La taille et la source des fonds alloués
Protection du littoral contre l'érosion marine par des ouvrages sécurisant l'accès à la mer pour toutes les catégories et garantissant la sécurité des femmes et des hommes	Le nombre des projets sensibles au genre	1	Préparer des études pour protéger des parties du littoral contre l'érosion marine, qui prennent en compte le genre	

Projet Annuel de Performance 2023

Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.	Le nombre des projets sensibles au genre	6	Préparer des études pour protéger certaines villes des inondations qui prennent en compte le genre	
Le but : Promouvoir la construction durable avec l'idéal des bâtiments publics	Indicateur 1 : Le nombre cumulé d'études sensibles au genre	- 05	Prendre en compte les caractéristiques liées au genre lors de la conception des projets, notamment dans les hôpitaux, et les diffuser en fonction de la spécificité de chaque projet	
	Indicateur 2 : Pourcentage d'études sensibles au genre	05		

Afin de réduire les problèmes susmentionnés, nous proposons de développer le plan d'action suivant :

- Préparer le cadre juridique pour activer les décisions liées au genre, car elles concernent tous les secteurs à tous les niveaux.
- Inclure le genre dans toutes les études et l'achèvement des projets de construction civile en promulguant des lois et des ordonnances qui obligent le propriétaire du bâtiment à préparer des études et des statistiques qui font progresser le pourcentage de femmes et le pourcentage d'hommes pour fournir des espaces sains et confortables qui sont conformes à les taux de disparités entre eux, ainsi que l'inclusion de caractéristiques dans certains espaces qui garantissent et respectent l'intimité des deux.
- Former des cadres de l'administration pour pouvoir comprendre le concept de genre et comment l'activer et l'appliquer.

- Intégration des données sexospécifiques dans les programmes fonctionnels préparés par les différents Maitres d'Ouvrage et prévoir l'estimation financière nécessaires pour la mise en œuvre de ces nouvelles données.

- Travail sur la réalisation d'études sur le genre pour certains projets tels que les hôpitaux, les stades sportifs, les instituts et les collèges ...

- Affecter des spécialistes du genre au sein de l'administration pour clarifier ce concept et travailler à l'inscrire dans les programmes fonctionnels et le réaliser à toutes les étapes des projets depuis les études jusqu'à la réalisation.

- Réaliser les formations nécessaires à tous les niveaux pour introduire ce nouveau concept afin de le généraliser et d'en assurer la facilité d'application. Inclure le genre dans toutes les études et projets pour protéger les villes des inondations -Examiner des exemples de planification urbaine et introduire le concept de genre lors de leur préparation

PROGRAMME 3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, **URBANISME ET HABITAT**

Les problématiques liées au genre au niveau de la politique de l'Habitat :

Le secteur du logement et du logement social, plus précisément dans sa relation globale avec l'aménagement urbain et la planification urbaine, connaît de nombreuses disparités entre les sexes, bien que les données font référence à l'importance des résultats enregistrés et de l'évolution du cadre législatif dans la politique de l'Habitat (aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat) et dans le financement du logement social et son amélioration, dans l'enregistrement des biens immobiliers, ainsi que dans l'ouverture du champ aux promoteurs immobiliers pour fournir des logements. Outre l'approbation du programme national pour les villes durables en Tunisie, qui permet à différentes villes Tunisiennes de s'engager dans l'effort national dans le cadre de développement durable à travers l'élaboration de plusieurs stratégies sectorielles dans ce domaine et de nombreux mécanismes qui existent réellement au niveau institutionnel, technique et technologique.

Les statistiques ont montré qu'il existe une disparité entre les femmes et les hommes dans l'accès à un logement décent et

dans la capacité financière d'obtenir des crédits au logement. Assurer un logement décent, sûr et abordable a des effets positifs sur la société car c'est le pilier qui permet l'accès à l'éducation, au travail, à la santé, à la sécurité et à la stabilité sociale des familles...

Les statistiques indiquent que la population des zones urbaines a plus que quintuplé en Tunisie depuis l'indépendance, puisque le nombre est passé de 1.6 million d'habitants en 1956(taux d'urbanisation atteint 40%) à 8.4 millions d'habitants en 2020 avec un taux d'urbanisation de 70% et devrait atteindre 75% à l'horizon 2030.

Les deux tiers de la population du pays (environ 8 millions de personnes) vivent sur la bande côtière du pays, qui ne dépasse pas 10% du territoire national, où se concentrent 80% des activités économiques.

Les zones urbaines balayent également chaque année environ 4000 hectares de terres paysannes, dont 40% sont des constructions anarchiques, soit environ 1 600 hectares par an.

La construction irrégulière contribue à la cacophonie de l'esthétique des villes et représente la perte d'espaces verts, d'espaces de divertissement, de bâtiments respectueux de l'environnement et la création de bidonvilles marginalisés. Aussi, au cours de la période 2019-2021, environ 88 plans d'Aménagement urbain ont été approuvés pour 49 communes, et qui ont alloué environ 26% de leurs surfaces à des équipements collectifs et des espaces verts.

La politique du logement de notre pays vise à fournir un logement convenable à divers groupes sociaux grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes appropriés. Au cours de la période 2016-2020, environ 38 000 logements ont été construits, dont 79,4% par des familles et 19,6% par des promoteurs immobiliers.

1- Les problématiques prioritaires

La problématique qui a conduit à la discrimination et à l'inégalité entre les femmes et les hommes au niveau de la politique de l'Habitat est **l'inégalité entre les femmes et les hommes dans l'accès à un logement convenable.**

En commençant à analyser les causes de cette problématique sur la base des statistiques disponibles et des observations enregistrées à partir de la réalité du secteur, certaines de ses causes et effets qui entrent dans le cadre du programme « Aménagement du territoire, urbanisme et habitat », ont été identifiés comme suit:

1- Une politique urbaine et de logement qui ne prend pas en compte l'approche genre et le changement climatique :

Les villes sont confrontées à de nombreuses lacunes au niveau de planification et de gestion de leur espace urbain et de préservation de leurs spécificités urbaines et architecturales, cela se traduit par la dégradation de leur paysage urbain et l'émergence de quartiers anarchiques. Les politiques mises en place n'ont pas réussi à orienter ou à anticiper l'expansion urbaine, ce qui a conduit à une inadéquation entre les objectifs d'aménagement du territoire et la réalité urbaine. De même, tous les intervenants n'ont pas réussi à maîtriser l'espace territorial et à assurer un développement territorial et urbain harmonieux et durable pour tous sans discrimination.

L'État s'est efforcé d'inclure ces quartiers dans les plans d'aménagement urbain, tout en s'efforçant de fournir un niveau minimum de services et d'équipements, afin de les développer et de les intégrer dans les politiques de développement et de promotion sociale afin de réduire les disparités sociales entre eux et les quartiers ordinaires, mais ils contiennent encore des taux élevés de chômage, de pauvreté et de criminalité.

Les conditions de vie insalubres dans les bidonvilles, y compris l'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux services de base et à l'élimination des déchets, concernent le secteur de la santé, qui est étroitement lié à la qualité du logement. À cela s'ajoute l'insatisfaction qui peut résulter d'un logement insalubre et de ce qu'il représente comme signe d'identité sociale.

La politique du logement se caractérise par l'absence d'une perspective fondée sur les droits de l'homme, d'une approche sexospécifique et du droit des femmes à un logement convenable dans la formulation des politiques et dans l'élaboration de mesures qualitatives pour l'inclusion des groupes vulnérables.

Cependant, les différents programmes ne s'adressent pas aux groupes marginalisés et ne tiennent pas compte de la situation particulière des femmes et des conditions de privation dans lesquelles elles peuvent vivre, ce qui entraîne une discrimination à leur égard, y compris les femmes divorcées ou séparées, les veuves, les femmes victimes

de violence, les femmes ayant des besoins spécifiques, les femmes qui soutiennent leur famille, les femmes victimes de catastrophes naturelles, les femmes célibataires et âgées...

Les inégalités vécues par les femmes urbaines sont encore plus vulnérables en raison du taux élevé de pauvreté et de violence à leur encontre, et de l'accès limité à un logement adéquat, à l'éducation et à l'emploi, et aux services de base tels que l'eau, l'électricité, l'assainissement...

Le secteur de transport et des infrastructures sont directement liés à la mobilité des femmes et à leur accès aux services. Alors que la planification urbaine et l'utilisation des réseaux de transport sont majoritairement faits pour les hommes. Les femmes sont toujours confrontées à d'importants obstacles physiques, culturels, sociaux, économiques et autres.

Par conséquent, il est essentiel de fournir des services et des réseaux de transport public sûrs, abordables et durables, en particulier pour les groupes vulnérables, afin de permettre aux femmes d'accéder aux opportunités sociales et économiques de la ville.

Le déséquilibre urbain entre les régions de l'intérieur et du littoral est également une raison pour revoir les politiques d'urbanisme en vue d'ancrer le principe de discrimination positive en faveur des régions de l'intérieur, ainsi La garantie de l'homogénéité urbaine dans ces régions contribue à l'intégration de toutes les catégories sociales dans le cycle économique du pays dans son ensemble et à la réduction des disparités entre les régions.

Le changement climatique menace le droit à un logement convenable et ses éléments essentiels de base de diverses manières, les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent détruire les habitations et les terres peuvent devenir peu à peu inhabitable en raison de la sécheresse, de l'érosion et des inondations entraînant des déplacements et des migrations, ainsi que l'élévation du niveau de la mer menace les terres sur lesquelles sont construites les maisons dans les zones basses ,plus vulnérables aux inondations.

Selon le Rapport des Nations Unies sur le droit à un logement convenable (2016), le sans-abrisme est également un facteur de décès, car le taux de mortalité chez les sans-abris est deux à dix fois plus élevé que chez les personnes ayant un logement. Les catastrophes naturelles sont considérées comme responsables de 26.4 millions de personnes sans abri chaque année en raison de catastrophes naturelles.

Les phénomènes météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques menacent également le droit à un logement convenable dans les zones urbaines, car les répercussions des changements climatiques ont de graves répercussions sur les groupes à faible revenu vivant dans des logements dépourvus d'équipements de base, affectant directement les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les filles, et affectant leurs droits économiques et sociaux.

Ainsi l'inégalité d'accès à la propriété foncière et aux prêts bancaires peut créer des pressions économiques pour les ménages en temps de crise et rendre les femmes plus vulnérables aux risques de sécurité liés au climat.

De nombreux efforts ont été fournis dans la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique, que ce soit par l'atténuation ou l'adaptation à celui-ci, comme l'approbation du Programme national pour les villes durables en Tunisie, qui permet à différentes villes tunisiennes de s'engager dans l'effort national dans le cadre du développement durable, et une nouvelle vision d'aménagement urbain a été initiée basée sur la réalisation de quartiers résidentiels avec des spécifications écologiques exemptes de toute pollution environnementale et une vision d'ingénierie prenant en compte le traitement moderne des déchets et l'utilisation d'énergies renouvelables, énergie solaire et autres pour éclairer les maisons et les rues, à l'instar du quartier écologique de la Manouba, qui a été préparé par l'Agence Foncière d'Habitat (AFH).

Malgré ces efforts, les différents acteurs du secteur de la construction et de l'habitat doivent miser sur le relèvement du défi lié à l'instauration d'une nouvelle culture

urbaine qui prenne en compte les aspects environnementaux et réduit l'impact des changements climatiques et leurs effets négatifs sur l'environnement urbain et naturel.

2- L'inégalité dans la capacité financière d'obtenir des crédits au logement :

Le secteur du logement a connu de nombreuses difficultés ces dernières années, une hausse de coût du logement a été enregistrée avec une perturbation du système de financement, principalement liés aux intérêts bancaires qui est calculé sur la base du taux du marché monétaire (TMM) ,qui a parfois atteint 8%, ce qui a entraîné l'incapacité d'une grande partie des familles à revenu moyen à financer leur logement, et par conséquent, le nombre de logements invendus achevés par les promoteurs public et privés a augmenté.

Cela s'ajoute au fait que le salaire mensuel des femmes est considéré comme faible par rapport aux hommes, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur informel, où la différence dans le secteur privé en ce qui concerne le salaire mensuel moyen entre les femmes et les hommes a atteint -24,5% en 2011. Dans le secteur informel, les salaires des femmes ont toujours été inférieurs au salaire minimum professionnel garanti (SMIG).

Cela s'est traduit par une inégalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'obtention de crédits au logement afin d'accéder à un logement décent, puisque le pourcentage de femmes ayant obtenu des prêts aux logements a atteint 23.5% des hommes au cours de l'année 2015.

Il existe de nombreuses restrictions à l'accès au financement pour les personnes à faible revenu ou qui n'ont pas d'emplois réguliers, car il est difficile pour les femmes d'obtenir un prêt hypothécaire en raison de leur faible revenu ou de rester à la maison pour élever leurs enfants.

3- Coutumes et traditions discriminatoires à l'égard des femmes et manque de sensibilisation des femmes à leurs droits:

Les coutumes et les traditions perpétuent la discrimination entre les femmes et les hommes, accordant souvent à l'homme l'autorité matrimoniale formelle ou le statut de chef de famille et donc le contrôle des biens matrimoniaux. L'application des lois sur

l'héritage est discriminatoire, comme dans le cas d'une femme veuve qui perd son droit au propriété de la maison à la suite de son expulsion par les parents d'un mari ou d'une sœur qui cède son droit d'hériter à ses frères de sexe masculin au motif qu'elle est destinée à se marier.

Les femmes ne jouissent pas de leur droit au logement lorsqu'elles se séparent de leur mari par divorce ou par le décès de leur mari, et les femmes sont expulsées de leur foyer pour plusieurs raisons, notamment: exposition à la violence, pauvreté, coutumes et traditions...

Pour une femme, se retrouver sans abri n'est pas une chose aisée, car elle devra faire face à une nouvelle vie caractérisée par l'instabilité et la violence sous toutes ses formes.

Il est considéré comme l'un des phénomènes les plus importants qui affligent les communautés pauvres qui souffrent de conditions sociales et économiques fragiles.

Du fait de ces conditions, le phénomène de « vivre sans abri » est répandu parmi les groupes les plus pauvres qui sont les plus disposés à être « marginaux » en raison de leur situation matérielle ou d'autres raisons liées à la discrimination ou à l'exclusion sociale.

Les femmes s'engagent dans une vie d'itinérance une fois qu'elles perdent la capacité de rester dans leur lieu d'origine pour une raison ou une autre. Les grandes villes, en particulier Tunis, sont généralement des incubateurs pour ce phénomène, car il est facile de se rendre à certains des espaces qui présentent le refuge de nombreux sans-abri, tels que les parcs publics, les façades de mosquées et les terrasses des immeubles.

Ce phénomène est généralement associé dans l'imaginaire social aux hommes plus qu'aux femmes, car l'itinérance des femmes est associée dans l'esprit des gens à une déviation des normes morales et sociales, ce qui nécessite une punition et un rejet. Cette règle sociale, imposée par l'essence « masculine » de la société, a contribué à occulter la réalité de nombreuses femmes tunisiennes qui ont vécu une vie de sans-abri avec toutes les souffrances et les conditions difficiles que cette vie implique.

En l'absence de chiffres réels officiels sur le pourcentage de femmes sans abri, la plupart des intervenants, qu'il s'agisse de militants de la société civile ou de responsables des centres du ministère des Affaires sociales, indiquent que leur nombre est estimé à des centaines.

L'un des chiffres les plus importants fournis par l'Association « Bayti » est qu'elle assure le suivi de 280 cas et fournit un logement temporaire aux femmes qui n'ont pas de logement dans un foyer pouvant accueillir jusqu'à 8 femmes. Le centre d'orientation et d'information sociale de Zahrouni sa capacité quotidienne atteint 50 personnes, avec une moyenne annuelle comprise entre 550 et 650 cas. Le centre d'Orientation Sociale de Sousse a atteint la capacité quotidienne de 36 personnes avec une moyenne annuelle de 250 à 270 cas.

La méconnaissance par les femmes de leurs droits et des dispositions de la Constitution et de diverses lois peut avoir une incidence directe sur leur recours en ce qui concerne le droit à un logement convenable et les empêcher de se plaindre de leurs droits en matière d'héritage.

De même la loi n° 91 de 1998 du 9 novembre 1998 a approuvé le système de communauté des biens entre époux dans le but de garantir l'égalité des chances pour les époux en matière de biens familiaux, mais en cas de séparation, il est difficile pour l'épouse de jouir de son droit à la propriété en raison de la longueur des procédures.

Sur la base de cette analyse et de l'énoncé de certaines des causes du problème, l'axe stratégique suivant a été identifié :

• Mettre en place une politique intégrée et durable d'aménagement territorial, urbain et de l'habitat

Intégrer la dimension genre et la généraliser dans la stratégie d'urbanisme et de l'Habitat signifient que l'égalité des sexes doit faire partie du changement souhaité dans ce secteur. Il est donc nécessaire de repenser les besoins des populations urbaines et rurales et les stratégies nécessaires pour y répondre, notamment en ce qui concerne la facilitation de l'accès au logement, aux espaces publics et aux services pour les femmes et les filles, les hommes et les garçons issus de groupes vulnérables, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins spécifiques.

L'axe stratégique s'inscrit dans le quatrième et le sixième effet du Plan national pour l'institutionnalisation du genre 2016-2020, et le quatrième effet est l'élaboration de politiques publiques, de plans de développement et de budgets qui intègrent une approche de genre, à travers la :

- Programmation des études d'aménagement du territoire et d'urbanisme et de logement adoptant une approche genre (sortie 1 du Plan national)
- motivation des capacités et des compétences en matière d'égalité des sexes dans la planification, la programmation et la budgétisation (sortie 2 du Plan national)
- Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les plans de développement et les budgets sectoriels (sortie 3)
- Adoption des statistiques fondées sur l'approche sexospécifique (sortie 4)

Quant au sixième effet, il est représenté dans les politiques publiques qui prennent en compte les crises, les épidémies et le changement climatique en menant des études et des scénarios de changement climatique sur la base de la planification urbaine, en tenant compte de l'ampleur et de la fréquence des catastrophes naturelles associées au changement climatique lors de la réalisation de la planification urbaine.

2- Fixer les objectifs liés à la réduction du problème posé:

Pour réduire la problématique d'inégalité entre les femmes et les hommes dans l'accès à un logement convenable, l'axe stratégique a été décliné vers un objectif stratégique, des objectifs opérationnels et des indicateurs de performance pour vérifier dans quelle mesure les objectifs suivants sont atteints:

Objectif stratégique 1 : garantir aux femmes et aux hommes un accès égal et non discriminatoire à un logement convenable

Indicateur 1 : taux d'études d'aménagement de l'espace territorial et urbain sensibles au genre.

Indicateur 2 : taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot social.

Pour atteindre cet objectif stratégique, **des objectifs opérationnels** sensibles au genre ont été déclinés :

Objectif opérationnel 1 : Améliorer les conditions de vie des résidents femmes et hommes.

Indicateur 1: taux de logements rénovés par sexe

Indicateur 2 : taux de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une subvention au logement pour améliorer leurs conditions de vie

Objectif opérationnel 2 : Assurer des logements durables pour l'atténuation des changements climatiques.

Indicateur 1 : taux de logements durables achevés

Objectif opérationnel 3 : Assurer un accès équitable aux mécanismes de financement du logement pour promouvoir l'autonomisation des femmes.

Indicateur 1 : Proportion des programmes privés de financement du logement en faveur des groupes vulnérables de femmes.

Indicateur 2 : Pourcentage de femmes bénéficiant de crédits au pour l'acquisition d'un logement.

Objectif opérationnel 4 : Assurer la sensibilisation et la formation dans le domaine de l'intégration du concept genre.

Indicateur 1: Nombre de bénéficiaires d'une formation dans le domaine d'intégration et d'institutionnalisation du concept genre.

Objectif stratégique 1 : garantir aux femmes et aux hommes un accès égal et non discriminatoire à un logement convenable					
indicateurs	Unité	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
taux cumulé des femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot social.	%	33%	36%	38%	40%

Les estimations du nombre total de bénéficiaires de logements et de lots sociaux dans le cadre du programme spécifique du logement social ont atteint 8216, et les estimations des femmes qui en bénéficieront d'ici fin 2022 représentent 2706 femmes contre 5510 hommes, soit un taux cumulé de 33%, répartis comme suit :

* 2532 femmes ont bénéficié d'un logement dans le cadre de l'éradication des logements rudimentaires et de leur remplacement par de nouveaux logements, de leurs substitution ou d'extension, soit 32% du nombre total de logements affectés, estimé à 7403.

* 354 femmes ont bénéficié d'un logement ou d'un lot social dans le cadre de la dotation de logements et de lots sociaux, soit 44% du nombre total de logements et de lots affectés, estimé à 813 maisons.

Le pourcentage de femmes qui bénéficieront d'un logement ou d'un lot social est estimé à 36% en 2023 et 40% en 2025, ainsi l'objectif d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans le bénéfice des programmes de logement sur une période relativement longue dépasse 5 ans.

5. Plan d'action à moyen terme :

- Préparer et réviser les schémas directeurs d'aménagement avec l'adoption d'une approche genre.
- Intégrer le genre dans les études relatives à l'élaboration de stratégies durables d'aménagement et de développement urbains. Les politiques d'urbanisation devraient être orientées vers une approche plus globale et intégrée qui favorise un sentiment de bien-être, l'égalité des sexes, la mobilité sécurisée des femmes, la réduction de la violence à leur égard et l'autonomisation économique, tout en réalisant l'égalité des sexes et en accordant une attention particulière aux jeunes, filles et garçons vivant dans les zones périurbaines et dans les bidonvilles.
- préparer une étude pour la révision du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- Mener des études stratégiques dans le domaine du logement pour répondre plus efficacement aux besoins des femmes, des filles, des hommes et des garçons afin d'assurer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.
- Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie nationale du logement urbain, en tenant compte des besoins des femmes/filles et des hommes/garçons, afin de réduire les inégalités et les disparités entre les femmes et les hommes.
- Réaliser des études et des scénarios de changements climatiques sur la base de la planification urbaine, en tenant compte de l'ampleur de la survenance des catastrophes naturelles associées au changement climatique lors de la réalisation de la planification urbaine.

- Produire des logements sociaux dans le but de réduire l'habitat irrégulier, accompagné de la mise en œuvre de réformes juridiques et techniques pour rendre la politique de construction plus respectueuse de l'environnement et économiquement viable afin de parvenir à un logement plus durable, sûr et abordable pour tous, en s'appuyant sur une approche genre.

- Adopter une approche de ville intelligente qui favorise la numérisation, l'énergie propre et les technologies, à l'instar de ce que la société " el Bouhaira d'assainissement et d'investissement " a fait en créant la première ville intelligente, qui est la première expérience de ce type en Tunisie visant à améliorer le paysage urbain et à suivre le rythme des technologies et normes internationales modernes.

-Élaborer et mettre en œuvre des programmes qui tiennent compte de la capacité de remboursement des femmes, du statut social et du gap de salaire entre les femmes et les hommes .

- Former les acteurs directs aux approches de genre et de droits de l'homme afin qu'ils puissent les accompagner dans les processus de diagnostic, de planification et de programmation des projets de logement destinés aux groupes vulnérables.

- Produire des programmes d'information et de sensibilisation ciblant différents groupes de femmes et d'hommes d'âges différents qui définissent le logement social et abordable en Tunisie et la réalité des groupes vulnérables et leur droit à un logement décent.

-Stimuler les capacités et les compétences travaillant dans le secteur de l'aménagement du territoire, de la construction et du logement dans le domaine de l'intégration de l'approche genre dans la planification, la programmation et les budgets.

INCLUSION DU CONCEPT GENRE DANS LES SERIES DE RESULTATS

AXE STRATEGIQUE : Mettre en place une politique intégrée et durable d'aménagement territorial, urbain et de l'habitat

objectif	Indicateur	activités	Fondement des activités	Source de financement
Objectifs stratégiques				
<p>Objectif 1 : garantir aux femmes et aux hommes un accès égal et non discriminatoire à un logement convenable</p> <p>Objectif 1: garantir aux femmes et aux hommes un accès égal et non discriminatoire à un logement convenable</p>	<p>Indicateur 1 : taux d'études d'aménagement de l'espace territorial et urbain sensibles au genre.</p> <p>Indicateur 2 : taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot social.</p>	<p>-Préparer et réviser les schémas directeurs d'aménagement avec l'adoption d'une approche genre.</p> <p>- inclusion du genre au cœur des études liées à - Intégrer la problématique hommes-femmes dans les études relatives à l'élaboration de stratégies durables de développement et de développement urbains. Les politiques d'urbanisation devraient être orientées vers une approche plus globale et intégrée qui favorise un sentiment de bien-être, l'égalité des sexes, la mobilité sécurisée des femmes, la réduction de la violence à leur égard et l'autonomisation économique, tout en réalisant l'égalité des sexes et en accordant une attention particulière aux jeunes, filles et garçons vivant dans les zones périurbaines et dans les bidonvilles.</p> <p>- préparer une étude pour la révision du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.</p> <p>- En 2021 L'Agence d'Urbanisme de Grand Tunis (AUGT) a entamé une étude sur l'exemple de la mobilité urbaine sur</p>	<p>-Développer une politique de la ville inclusive et prenant en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes, notamment à travers des processus participatifs, qui ce soit dans des projets de quartier, des projets de ville ou des rassemblements civilisés pour garantir l'égalité dans l'accessibilité des femmes aux lieux public.</p> <p>- réviser les lois et législations dans les différents secteurs sur la base d'un droit à un logement décent et travailler à sa réalisation, en tenant compte du genre et en réalisant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.</p> <p>- Dans le projet de révision du Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, une approche sexospécifique a été introduite, où il a été stipulé de « soutenir l'égalité des sexes dans les questions liées à la zone territoriale et urbaine ».</p> <p>-Élaborer et mettre en œuvre une politique de</p>	<p>Budget de l'Etat Financement extérieur prêt et don</p> <p>Budget de l'Etat Financement extérieur prêt et don</p>

<p>Objectifs opérationnels :</p> <p>Objectif 1 : Améliorer les conditions de vie des résidents femmes et hommes.</p> <p>Objectif 2 : Assurer des logements durables pour l'atténuation des changements climatiques.</p> <p>Objectif 3 : Assurer un accès équitable aux mécanismes de financement du logement pour promouvoir l'autonomisation des femmes.</p>	<p>Indicateur 1: taux de logements rénovés par sexe</p> <p>Indicateur 2 : taux de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une subvention au logement pour améliorer leurs conditions de vie.</p> <p>Indicateur 1 : Le pourcentage de logements durables achevés</p> <p>Indicateur 1 : Proportion des programmes privés de financement du logement en faveur des groupes vulnérables de femmes.</p> <p>Indicateur 2 : Pourcentage de femmes bénéficiant de crédits au pour l'acquisition d'un logement.</p>	<p>grand Tunis qui intègre une approche genre.</p> <p>-en 2022 l'agence d'urbanisme de grand Tunis a entamé une étude sur le suivi de la mobilité, qui comprend des statistiques par sexe.</p> <p>- programmation de l'élaboration d'une étude pour l'année 2021 par l'AUGT sur l'espace public et le genre.</p> <p>- programmation de la préparation d'une étude pour le budget de 2023 par l'AUGT pour le développement du grand Tunis sur l'adaptation aux changements climatiques en planification urbaine.</p> <p>- préparer des études stratégiques dans le domaine du logement, pour répondre plus efficacement aux plus grands besoins de logement des femmes et des hommes et réduire les inégalités.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre de la Stratégie nationale du logement au milieu urbain, en tenant compte des besoins des femmes/filles et des hommes/garçons, afin de réduire les inégalités et les disparités entre les femmes et les hommes.</p> <p>-Élaboration et mise en œuvre de la Stratégie nationale du logement au milieu urbain, en tenant compte des besoins des femmes/filles et des hommes/garçons, afin de réduire les inégalités et les disparités entre les femmes et les hommes.</p> <p>- Production de logements sociaux dans le but de réduire les logements irréguliers, accompagnée de la mise en œuvre de réformes juridiques et techniques pour rendre la politique de construction plus respectueuse de l'environnement et économiquement viable afin de parvenir à un</p>	<p>logement participative basée sur les droits humains et sensible au genre</p> <p>- Coordonner le travail des différents acteurs des secteurs public et privé du secteur du logement et assurer la coordination avec les acteurs de l'égalité.</p> <p>- Consacrer une nouvelle culture urbaine qui prend en compte les aspects environnementaux et atténue l'impact du changement climatique et ses effets négatifs sur l'environnement urbain.</p> <p>- Adoption d'un système statistique basé sur l'approche genre : développement de l'Observatoire de l'immobilier et du logement.</p> <p>- Améliorer la qualité de vie dans la ville pour toutes les catégories des femmes et des hommes, en tenant compte des besoins de la population d'une manière sensible au genre et fondée sur les droits de l'homme.</p> <p>-Développement d'une base de données contenant des statistiques par sexe.</p> <p>- Coordination avec les comités régionaux afin de prendre en compte les besoins des femmes et des hommes pour assurer l'égalité dans l'obtention d'une subvention au</p>	<p>Budget de l'Etat Financement extérieur prêt et don</p> <p>Budget de l'Etat Financement extérieur prêt et don</p> <p>Budget de l'Etat Financement extérieur prêt et don</p>
---	--	--	---	---

<p>Objectif4 : assurer la sensibilisation et la formation dans le domaine de l'intégration du genre</p> <p>Objectif4 : assurer la sensibilisation et la formation dans le domaine de l'intégration du genre</p>	<p>Indicateur 1 : Nombre de bénéficiaires d'une formation dans le domaine d'intégration et d'institutionnalisation du concept genre.</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de bénéficiaires d'une formation dans le domaine d'intégration et d'institutionnalisation du concept genre.</p>	<p>logement plus durable, sûr et abordable pour tous, tout en s'appuyant sur une approche de genre.</p> <p>- Poursuivre les programmes de réhabilitation des quartiers d'habitation, en tenant compte des besoins des femmes, des filles, des hommes et des garçons.</p> <p>- Poursuivre le programme d'éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par des nouveaux logements ou leur restitution ou leur extension.</p> <p>- Poursuite du programme d'amélioration de l'habitat.</p> <p>- Activation du Fonds de garantie des prêts au logement attribué aux groupes sociaux aux revenus non stables, créé en 2018 pour Permettre aux groupes de revenus non stables qui sont actuellement exclus des crédits bancaires, de financer leurs logements avec une garantie du Fonds, en raison de l'irrégularité de leurs revenus mensuels, afin de réduire l'étendue des bidonvilles.</p> <p>- Achèvement du programme de rénovation et régénération des anciens centres urbains, qui vise à promouvoir le patrimoine urbain de notre pays et sa valorisation historique et architecturale.</p> <p>- Réaliser des études et des scénarios sur les changements climatiques sur la base de la planification urbaine et urbaine, en tenant compte de l'ampleur et de la fréquence des catastrophes naturelles liées au</p>	<p>logement.</p> <p>-</p> <p>- Préparation d'un nouveau concept d'urbanisme basé sur la réalisation des quartiers résidentiels Avec des spécifications écologiques exemptes de toute pollution environnementale et une vision d'ingénierie qui prend en compte le traitement moderne des déchets et l'utilisation d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et autres pour éclairer les maisons et les rues et attribuer une piste cyclable.</p> <p>-Il s'agit d'une initiative des Nations Unies qui vise à engager les villes à réduire les catastrophes locales et à renforcer leur résilience pour être des villes inclusives, sûres et durables d'ici 2030.</p> <p>-Etablir une base de données sur les dommages causés par les catastrophes naturelles au cours des 30 dernières années.</p> <p>- Mettre en place un mécanisme approprié de financement équitable du logement en répondant aux différentes situations des femmes et des hommes de différents groupes et en réduisant les inégalités entre eux.</p>	<p>Budget de l'Etat</p> <p>Budget de l'Etat</p>
---	---	---	--	---

		<p>changement climatique lors de la planification urbaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une charte pour les cités écologiques qui servira de référence pour tous les intervenants et promoteurs immobiliers souhaitant réaliser des projets résidentiels avec des spécifications écologiques. - Réalisation d'un aménagement écologique selon un quartier modèle soumis à un cahier des charges écologique dans lequel les éléments respectueux de l'environnement sont condensés. Semblable au quartier écologique réalisé par l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH) situé au gouvernorat de la Manouba. - Adopter une approche de ville intelligente qui favorise la numérisation, l'énergie propre et les technologies, similaire à ce que la société EL BOUHYRA d'Assainissement et d'Investissement fait en créant la première ville intelligente, la première expérience du genre en Tunisie visant à élever le paysage urbain et suivre le rythme des technologies et des normes internationales modernes. - Mettre en place des incitations spéciales pour les familles qui sont considérées la source la plus importante du financement du secteur du logement et trouver des formules de financement pour les groupes marginalisés et ceux qui n'ont pas de revenu stable et dont le statut social ne remplit pas les conditions d'autofinancement des crédits. - Élaborer et mettre en œuvre des programmes qui tiennent compte de 	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuite de la diffusion d'informations liée aux cadres juridiques et réglementaires qui facilitent l'acquisition d'un logement et l'accès aux sources de financement. 	
--	--	---	--	--

		<p>la capacité de remboursement des femmes, de leur statut social et du gap de salaire entre les femmes et les hommes .</p> <p>-Former les opérateurs direct aux approches genre et droit humains afin qu'ils puissent les accompagner dans les processus de diagnostic, de planification et de programmation des projets d'habitat ciblant les groupes vulnérables.</p> <p>-Création des programmes médiatique et de sensibilisation ciblant différents groupes de femme et d'homme d'âges différents présentant le logement social et équitable en Tunisie et la réalité des catégories vulnérables de leur droit à un logement décent.</p> <p>-Stimuler les capacités et les compétences dans le secteur d'aménagement du territoire d'urbanisme et d'habitat, dans le domaine d'intégration de l'approche genre dans la planification, la programmation et les budgets.</p>		
--	--	---	--	--

PROGRAMME 9 : PILOTAGE ET APPUI

Les questions les plus importantes liées au genre au niveau du programme 9

Les statistiques de l'année 2016 font état d'une femme active sur 4 qui occupe un emploi fonctionnel dans la fonction publique, soit 26%, contre 17% pour les hommes, selon une étude sur "la présence des femmes dans la fonction publique". la fonction publique et leur accès aux postes de décision ».

Indicateur de performance	Unité	Les résultats			2022	Prévisions		
		2019	2020	2021		2023	2024	2025
Taux des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	pourcentage	36%	38%	37%	39%	40%	41%	41%
Taux des cadres féminins au ministère	pourcentage	32%	36%	37%	37%	37%	37%	37%
indicateur: Représentativité de la femme aux emplois fonctionnels	Regle 100	113	105	100	105	109	109	109

Au cours de l'année 2019-2020, on a enregistré un indicateur positif de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels, dépassant la valeur minimal 100. Il s'agit d'un indicateur positif, compte tenu de l'augmentation continue du taux des cadres féminins au ministère.

Il est à noter que, malgré la baisse de l'indicateur durant l'année 2021 par rapport aux années 2019 et 2020, ce dernier a atteint la valeur minimale souhaitée (100), et cela peut être considéré comme étant un indicateur positif de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels, compte tenu de l'augmentation continue du taux des cadres féminins au ministère.

Les emplois	Femmes	Hommes	Nombre Total	taux	Taux des cadres	Indicateur base
-------------	--------	--------	--------------	------	-----------------	-----------------

ANNEXES

fonctionnels					féminins	100
Chef de service	124	163	287	43%	37%	116
Sous-directeur	53	110	163	33%	37%	89
directeur	26	60	86	30%	37%	81
Directeur général	06	16	22	27%	37%	72
Nombre total	209	349	558	37%	37%	100

L'indicateur de la représentativité des femmes aux emplois fonctionnels a connu une tendance à la baisse par rapport à l'évolution de la nature de l'emploi fonctionnel, où une valeur positive a été enregistrée pour la participations des femmes aux postes de chef de service qui atteint 116, dépassant par conséquent la valeur minimum souhaité (100).

- Notant bien que la baisse de l'indicateur commence à partir de la poste de sous-directeur (89) et continu à baisser avec l'évolution de la nature de l'emploi, pour atteindre (81) pour la poste de directeur et (72) pour la poste de directrice générale.

- On constate que l'indicateur de la représentativité des femmes aux emplois fonctionnels (outre que les emplois supérieurs) reste acceptable par rapport aux emplois supérieurs, ce qui confirme la difficulté d'accès des femmes aux postes de la prise de décision.

	Central		Régional	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre des cadres chargés des emplois fonctionnels	127	159	82	190
Nombre total des emplois non vacants	286		272	
Taux (1)	44%	56%	30%	70%
Nombre des cadres	228	295	299	609
Nombre total des cadres	523		908	
Taux (2)	44%	56%	33%	67%
Indicateur (1) / (2)	104	90	100	100

- L'indicateur de représentativité des femmes aux emplois fonctionnels aux niveaux central et régional a enregistré une valeur positive en dépassant la valeur souhaitée de 100, contrairement à ce qui a été enregistré au niveau régional uniquement (sous le niveau souhaité : 90).

Cette disparité entre ces deux niveaux est principalement due au pourcentage élevé des cadres masculins dans le nombre totale des cadres au niveau régional (70%) par rapport au niveau central et ainsi en raison aux emplois fonctionnels limités dans l'organigramme régional.

En outre, Il est à noter que les statistiques ont montré que les taux de violence à l'égard des femmes sont en constante augmentation, malgré la promulgation de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et cela confirme que le cadre légal ne peut pas être la seule solution, mais qu'il faut plutôt chercher les raisons de l'aggravation du phénomène de la violence contre les femmes dans les lieux de travail afin de trouver des solutions efficaces pour le réduire.

Le problème principal du programme : Faible représentativité des femmes aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision.

Les origines du problème en cause:

- Textes juridiques qui ne prennent pas en compte l'approche genre à savoir la loi n°83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif) et la difficulté d'y intégrer une approche genre pour assurer l'égalité femmes –hommes dans le cadre du recrutement et la nomination aux emplois fonctionnels.
- Difficulté à fixer les normes de la nomination des cadres (femmes –hommes) aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision en cas de pluralités des candidatures.
- Absence de mécanismes nécessaires pour la réalisation des statistiques genre et le diagnostic approfondi de la situation .
- Difficulté énorme de tenir compte le principe de parité (femmes –hommes) au niveau de la représentation des femmes au différents emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision.

- L'absence de sensibilisation du rôle de la femme dans la société et la famille outre les obstacles culturelles et sociales et les pratiques coutumières discriminatoires injustifiées à l'égard des femmes.

- La violence et la discrimination dans les lieux de travail (notamment lors du suivi des projets), et cet aspect est considéré comme l'une des menaces les plus graves auxquelles les femmes peuvent être confrontées pendant l'exercice de leurs fonctions, que cette menace résulte d'un acte matériel ou moral (pressions psychologiques ou harcèlements de toutes sortes), qui peuvent avoir pour effet de priver les femmes leur confiance et leur capacité à se responsabiliser et d'être à l'origine d'atteinte à leur état psychologique.

1- Détermination du ou des objectifs liés à la réduction de la problématiques en cause

Et afin de réduire ce problème, il est nécessaire d'identifier **l'axe stratégique** suivant : **Assurer l'égalité des chances en soutenant l'accès des femmes aux postes de la prise de décision.**

Et dans le cadre de la mission de l'équipement, il aura lieu à augmenter le taux de la représentativité des femmes aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision afin d'appliquer les 2ème . 3ème . 4ème et 5ème impacts du plan national de l'intégration de l'approche genre, représenté par :

- Augmentation de la représentativité des femmes et leur participation effective aux instances et conseils élus et les postes de prise de décision au niveau national , régional et local.
- Autonomisation économique et financière des femmes et leur droit un travail juste.
- Elaboration d'un budget sensible au genre.

On va travailler alors à élaborer un cadre juridique et fixer des objectifs stratégiques et un plan d'action conformément à l'approche genre, à travers :

- * Participation à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire qui prend en compte l'approche genre,
- Travailler à l'intégration de l'approche genre dans les projets et programmes menés par la mission du ministère (programme 9) en cohérence avec les politiques nationales et les exigences des partenaires et bailleurs de fonds internationaux,
- Veiller à ce que l'approche genre soit intégrée au budget du ministère de l'Équipement et de l'Habitat, conformément aux expériences comparatives et aux orientations du ministère des Finances.
- Sensibiliser les cadres et agents à l'approche genre, améliorer leurs capacités et compétences par la sensibilisation et la formation.
- * Allouer les fonds nécessaires pour établir et développer un système d'information pour réaliser les statistiques nécessaires liées au genre et pour mettre en évidence et combler les lacunes.

Alors , l'axe stratégique va être divisé en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et indicateurs de performances.

De ce fait, il est nécessaire d'élaborer le cadre général et les procédures nécessaires pour déterminer les obligations du programme 9 dans le but de consolider davantage l'égalité homme- femme par rapport à l'activité du secteur, et définir les différents principes, objectifs et obligations à assurer et de trouver les mécanismes appropriés pour leur mise en œuvre à travers un plan d'action et de mécanismes de suivi et d'évaluation, afin d'atteindre les taux optimaux de l'efficacité de l'administration par l'allocation optimale des compétences féminines aux emplois fonctionnels et aux conseils d'administration.

Et cela a travers les indicateurs suivants :

Indicateur 1 : Représentativité de la femme aux emplois fonctionnels

Indicateur:	Unité	estimations	Prévisions		
		2022	2023	2024	2025
Nombre des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	Nombre	228	240	252	252
Nombre total des emplois fonctionnel vacants	Nombre	586	596	606	606
Le taux (1)	%	39%	40%	41%	41%
Nombre des cadres féminins (A2+A3)	Nombre	558	606	643	643
Nombre des cadres au ministère (A1+A2)	Nombre	1517	1656	1756	1756
Le taux (2)	%	37%	37%	37%	37%
Indicateur (1)/(2)*100	Règle 100	105	109	109	109

On s'attend à ce que l'indicateur continue à augmenter au cours de l'année 2022 pour atteindre 105, en raison de l'augmentation relative des cadres féminins et enregistre une stabilité au cours des trois années suivantes en raison de la stabilité possible des postes occupés d'une part et de la stabilité du taux des cadres féminins d'autre part.

Indicateur 2: Représentativité de la femme aux conseils d'administration

Indicateur:	Unité	estimations	Prévisions		
		2022	2023	2024	2025
Nombre total des cadres représentant aux conseils d'administration	Nombre	58	63	64	64
Nombre des cadres Nombre des cadres féminins représentant aux conseils d'administration	Nombre	16	17	18	18
Le taux	%	28%	27%	28%	28%

En 2021 l'indicateur de la représentativité des femmes aux conseils d'administration atteint un taux de 28% , et on s'attend à ce que ces résultats seront maintenues durant les trois prochaines années. Ce pourcentage peut être considéré comme faible par rapport au pourcentage des cadres hommes .

1- Plan d'action à moyen terme

- Renforcer la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision à travers la coordination entre les services administratifs concernés par la gestion des emplois fonctionnels et les différentes directions centrales en vue d'élaborer un programme annuel (ou semestriel) de la nomination aux emplois fonctionnels tout en prendre en compte l'approche genre.
- Prendre en considération le principe de parité lors de la programmation et la préparation du mouvement des cadres régionaux au titre de chaque année, et cela par la coordination entre les différents services et parties intervenantes en vue d'assurer l'allocation optimal des compétences féminins.
- Applications des procédures de la nomination des cadres supérieurs en vue de donner plus de chances aux cadres féminins au ministère et cela au profil des emplois fonctionnels de directeur, en programmant un minimum de trois candidatures à soumettre au chef de l'administration en tenant compte le principe de parité hommes-femmes.
- Création d'un système statistique sensible au genre au sein du Ministère et la coordination entre les différentes parties intervenantes notamment les bureaux d'études.
- Possibilité d'adopter le mécanisme concours pour la nomination aux emplois fonctionnels.
- Atteindre l'égalité des chances en tenant compte les spécificités des femmes (telles que le statut social, familial...) au sein du ministère pour assurer davantage des meilleurs conditions de travail et atteindre la rentabilité demandée (possibilité de réfléchir à créer des gardes scolaires au sein du ministère et évaluer son impact à la situation professionnelle des femmes).
- Prendre en considération les résultats de l'étude lié au nouveau horaire administratif et jour de travail qui prend en compte le rôle social et familial des femmes.

- De meilleures chances aux cadres féminins à la participation aux cycles de formation et de recyclage et énonciation du principe d'égalité et de parité dans le cadre de la préparation des listes des candidats.
- Travailler prochainement à l'impact 1 lié à éviter tout phénomène de violence et discriminations à l'égard des femmes afin de soutenir l'accès des femmes aux postes de la prise de décision et leur sentiment de confiance pour assumer des responsabilités et cela après un diagnostic fait par un bureau d'étude.

Intégration de l'approche genre dans la chaîne de résultats

Objectifs stratégiques	indicateurs	Prévisions 2023	Actes (activités et autres)	Sources de crédits affectés
Objectif 1 : Développement des capacités femmes-hommes du ministère par la sensibilisation et la formation	- Taux des agents formés (femmes – hommes) sur le genre		<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication entre les organisations internationales concernées par le genre - Chercher les sources de financement pour pouvoir mettre en œuvre l'approche genre. - La création et le développement d'une plateforme basée sur le genre - Intégration de l'approche genre au programme de la nomination aux postes de prise de décision au niveau central et régional - Élaboration des rapports périodiques sur le taux d'avancement de comité chargé du suivi du projet de la mise en place du budget sensible au genre. 	
Objectif 2 : Augmentation de la représentativité de la femme aux postes de la prise de décision	- Taux de la Représentativité de la femme aux emplois fonctionnels		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux du comité créé au sein du Ministère chargé du suivi de l'établissement du budget sensible au genre. - Mise en place de tout un programme d'allocation des compétences qui prend en compte le principe de parité et de l'égalité des chances pour la nomination des cadres aux emplois fonctionnels ainsi qu'aux emplois supérieurs et la coordination entre les différents services régional et central pour la réalisation de ce programme. - Programmation d'un mécanisme de coordination et de communication entre les différents services concernés au niveau central ainsi qu'au niveau régional pour la sensibilisation de l'approche genre. - Un comité de pilotage ministériel 	<u>Lité des chances</u>

			<p>chargé du suivi périodique du programme de la nomination aux emplois fonctionnels et les mesure dans laquelle le principe de parité est respecté lors de l'attribution de ces fonctions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration du mécanisme concours pour la candidature aux emplois fonctionnels supérieurs et l'application progressive de cette expérience pour les restes des emplois afin de réaliser l'allocation optimal des compétences et l'égalité des chances femmes- hommes. - Système de responsabilité pour éviter toute sorte de discrimination à l'égard des femmes. - Élaboration des rapports du suivi et d'évaluation de la participation des femmes aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision et soumettre les résultats à titre annuelle. 	
Objectifs opérationnels	Indicateur de gestion	Prévisions 2023	Actes (activités et autres)	Sources de crédits affectés
Objectif 1 : Consécration de l'égalité des chances entre femmes – hommes dans les conseils d'administration	Indicateur 1 : taux des cadres femmes représentantes aux conseils d'administration		<ul style="list-style-type: none"> - Création et développement d'une plateforme sensible au genre. - Travailler à développer le cadre juridique afin d'offrir les meilleures chances aux femmes pour participer davantage aux conseils d'administration par l'application du mécanisme concours et par conséquent la réalisation de la représentativité optimale aux conseils d'administration. - Évaluation des candidatures suivant des critères objectifs qui offrent plus de chances aux femmes à l'accès aux conseils d'administration. 	
Objectif 2 : Assurer l'égalité des chances de bénéficiaire de la formation au niveau central et régional	Indicateur 1 : Taux des cadres formés selon le sexe		<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un système d'information pour connaître les cadres formés selon le sexe et le taux des femmes participantes. - Des rapports périodiques d'évaluation sur la formation des femmes et les différentes difficultés à éviter pour garantir l'égalité des chances. 	
Objectif 3 : Éliminer toute sorte de violence et discrimination à l'égard des femmes durant leur carrière	Indicateur 1 : Taux des cadres femme bénéficiaires de congés de maladies longues durées		<ul style="list-style-type: none"> - C'est un indicateur opérationnel important pas encore appliqué qui permet à éviter toutes les obstacles à l'accès des femmes aux postes de la prise de décision par peur d'être exposée à la violence morale. - cette violence morale sera surveillée à travers une statistiques basées sur les nombre des femmes bénéficiaires des congés de maladie longue durée par rapport au nombre des hommes. 	

ANNEXES

			<ul style="list-style-type: none"> - Système d'information permettant de fournir les statistiques - Diagnostic de la situation à travers le bureau d'étude qui s'on occupe en collaboration avec l'unité GBO au sein du ministère . 	
	<p>Indicateur 2 : Taux des dossiers disciplinaires suites à la soumissions des femmes fonctionnaires à la violence au sein de la mission de l'équipement</p>		<ul style="list-style-type: none"> - C'est un indicateur opérationnel et important pas encore appliqué et qui permet à éviter toutes les obstacles à l'accès des femmes aux postes de la prise de décision par peur d'être exposée à la violence. - le programme de pilotage et d'appui va travailler à diminuer l'exposition des femmes à la violence pendant leur travail et va mettre en place les mécanismes nécessaires. 	